



Second Session
Thirty-seventh Parliament, 2002-03

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Transport and Communications

Chair:
The Honourable JOAN FRASER

Thursday, September 18, 2003 (in camera)
Tuesday, September 23, 2003
Thursday, September 25, 2003

Issue No. 13

Fifteenth, sixteenth and seventeenth meetings on:
The current state of Canadian media industries

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
trente-septième législature, 2002-2003

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Transports et des communications

Présidente:
L'honorable JOAN FRASER

Le jeudi 18 septembre 2003 (à huis clos)
Le mardi 23 septembre 2003
Le jeudi 25 septembre 2003

Fascicule n°13

Quinzième, seizième et dix-septième réunions concernant:
L'état actuel des industries de médias canadiennes

TÉMOINS
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
TRANSPORT AND COMMUNICATIONS

The Honourable Joan Fraser, *Chair*

The Honourable Leonard J. Gustafson, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Adams	Graham, P.C.
* Carstairs, P.C.	LaPierre
(or Robichaud, P.C.)	* Lynch-Staunton
Cochrane	(or Kinsella)
Comeau	Merchant
Corbin	Phalen
Day	Spivak

*Ex Officio Members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator LaPierre substituted for that of the Honourable Senator Corbin (*July 21, 2003*).

The name of the Honourable Senator Johnson substituted for that of the Honourable Senator Oliver (*September 15, 2003*).

The name of the Honourable Senator Corbin substituted for that of the Honourable Senator Merchant (*September 22, 2003*).

The name of the Honourable Senator Merchant substituted for that of the Honourable Senator Corbin (*September 24, 2003*).

The name of the Honourable Senator Corbin substituted for that of the Honourable Senator Ringuette (*September 24, 2003*).

The name of the Honourable Senator Cochrane substituted for that of the Honourable Senator Johnson (*September 24, 2003*).

The name of the Honourable Senator Comeau substituted for that of the Honourable Senator Eyton (*September 24, 2003*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

Présidente: L'honorable Joan Fraser

Vice-président: L'honorable Leonard J. Gustafson

et

Les honorables sénateurs:

Adams	Graham, c.p.
* Carstairs, c.p.	LaPierre
(ou Robichaud, c.p.)	* Lynch-Staunton
Cochrane	(ou Kinsella)
Comeau	Merchant
Corbin	Phalen
Day	Spivak

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur LaPierre est substitué à celui de l'honorable sénateur Corbin (*le 21 juillet 2003*).

Le nom de l'honorable sénateur Johnson est substitué à celui de l'honorable sénateur Oliver (*le 15 septembre 2003*).

Le nom de l'honorable sénateur Corbin est substitué à celui de l'honorable sénateur Merchant (*le 22 septembre 2003*).

Le nom de l'honorable sénateur Merchant est substitué à celui de l'honorable sénateur Corbin (*le 24 septembre 2003*).

Le nom de l'honorable sénateur Corbin est substitué à celui de l'honorable sénateur Ringuette (*le 24 septembre 2003*).

Le nom de l'honorable sénateur Cochrane est substitué à celui de l'honorable sénateur Johnson (*le 24 septembre 2003*).

Le nom de l'honorable sénateur Comeau est substitué à celui de l'honorable sénateur Eyton (*le 24 septembre 2003*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, September 18, 2003
(28)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day, in camera pursuant to rule 92(2)(e), at 10:48 a.m., in room 356-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Day, Fraser, Graham, P.C., Gustafson, Merchant, and Johnson (7).

Other senators present: The Honourable Senators Corbin and Carney, P.C. (2).

In attendance: Terrence Thomas and Allison Padova, Research Officers, Parliamentary Research Branch, Library of Parliament.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, March 19, 2003, the committee continued its examination of the current state of Canadian media industries. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the Committee, Issue No. 6, dated March 20, 2003.*)

The committee considered its agenda.

At 12:05 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, September 23, 2003
(29)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day, at 9:43 a.m., in room 505, Victoria Building, the Chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Corbin, Fraser, Graham, P.C., LaPierre, and Johnson (5).

In attendance: Terrence Thomas, Allison Padova, and Joseph Jackson, Research Officers, Parliamentary Research Branch, Library of Parliament.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, March 19, 2003, the committee continued its examination of the current state of Canadian media industries. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 6, dated March 20, 2003.*)

WITNESSES:

From the Competition Bureau, Industry Canada:

Gaston Jorré, Acting Commissioner of Competition;

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le jeudi 18 septembre 2003
(28)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui à huis clos, conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, à 10 h 48 dans la pièce 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Adams, Day, Fraser, Graham, c.p., Gustafson, Merchant et Johnson (7).

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Corbin et Carney, c.p. (2).

Sont présents: Terrence Thomas et Allison Padova, attachés de recherche, Direction de la recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 19 mars 2003, le comité poursuit l'examen de l'état actuel des industries de médias canadiennes. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 6 des délibérations du comité du 20 mars 2003.*)

Le comité discute de ses travaux.

À 12 h 05, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le mardi 23 septembre 2003
(29)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui à 9 h 43 dans la pièce 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser, (*présidente*).

Les membres du comité présents: Les honorables sénateurs Corbin, Fraser, Graham, c.p., LaPierre et Johnson (5).

Sont présents: Terrence Thomas, Allison Padova et Joseph Jackson, attachés de recherche, Direction de la recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 19 mars 2003, le comité poursuit l'examen de l'état actuel des industries de médias canadiennes. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 6 des délibérations du comité du 20 mars 2003.*)

TÉMOINS:

Du Bureau de la concurrence, Industrie Canada:

Gaston Jorré, commissaire intérimaire de la concurrence;

Peter Sagar, Deputy Commissioner of Competition, Competition Policy Branch.

Mr. Jorré made a presentation and, with Mr. Sagar, answered questions.

At 11:16 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

Peter Sagar, sous-commissaire de la concurrence, Direction générale de la politique.

M. Jorré fait une présentation et, avec M. Sagar, répond aux questions.

À 11 h 16, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, Thursday, September 25, 2003
(30)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 10:50 a.m., in room 160-S Centre Block, the Chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Cochrane, Comeau, Corbin, Day, Fraser, Graham, P.C., LaPierre, and Phalen (9).

In attendance: Terrence Thomas, Joseph Jackson, and Allison Padova, Research Officers, Parliamentary Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, March 19, 2003, the committee continued its examination of the current state of Canadian media industries. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the Committee, Issue No. 6, dated March 20, 2003.*)

WITNESSES:

From the Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission:

Charles Dalfen, Chairperson;

Andrée P. Wylie, Vice-Chairperson, Broadcasting;

Marc O'Sullivan, Executive Director, Broadcasting Directorate.

Mr. Dalfen made a presentation and, with Ms. Wylie and Mr. O'Sullivan, answered questions.

At 12:42 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, le jeudi 25 septembre 2003
(30)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui à 10 h 50 dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Adams, Cochrane, Comeau, Corbin, Day, Fraser, Graham, c.p., LaPierre et Phalen (9).

Sont présents: Terrence Thomas, Joseph Jackson et Allison Padova, attachés de recherche, Direction de la recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Sont également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 19 mars 2003, le comité poursuit l'examen de l'état actuel des industries de médias canadiennes. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 6 des délibérations du comité du 20 mars 2003.*)

TÉMOINS:

Du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes:

Charles Dalfen, président;

Andrée P. Wylie, vice-présidente, Radiodiffusion.

Marc O'Sullivan, directeur général, Direction générale de la radiodiffusion.

M. Dalfen fait une présentation et, avec Mme Wylie et M. O'Sullivan, répond aux questions.

À 12 h 42, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,

Till Heyde

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, September 23, 2003

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 9:43 a.m. to examine the current state of Canadian media industries; emerging trends and developments in these industries; the media's role, rights, and responsibilities in Canadian society; and current and appropriate future policies relating thereto.

Senator Joan Fraser (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: I call the meeting to order and welcome honourable senators, witnesses and the public viewers to this first working session of the fall. The Standing Senate Committee on Transport and Communications is examining the state of the Canadian news media.

[*Translation*]

Today, the committee resumes its examination of the appropriate role of public policy in helping to ensure that the Canadian news media remain healthy, independent and diverse, in light of the tremendous changes that have occurred in recent years — notably, globalization, technological change, convergence, and increased concentration of ownership.

[*English*]

Over the next several weeks, we will receive evidence from different groups that are currently active in the sector, including owners, operators, unions and associations. This week, we will hear from government regulators. On Thursday, representatives from Canadian Radio and Telecommunications Canada, CRTC, will be before us.

Today, it is my pleasure to welcome Mr. Gaston Jorré and Mr. Peter Sagar from the Competition Bureau.

Welcome to the committee, gentlemen. We look forward with interest to hearing what you have to say. We will hear your opening statement, after which we will have questions for you.

Mr. Jorré, please proceed.

[*Translation*]

Mr. Gaston Jorré, Acting Commissioner of Competition, Competition Bureau, Industry Canada: I welcome this opportunity to participate in your public consultation process as you undertake a study of the current state of the Canadian media industry.

I will first provide some background on the Competition Bureau, our role and responsibilities. I will then address the specific issues on which the committee has indicated an interest in hearing my views.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 23 septembre 2003

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui à 9 h 43 pour examiner l'état actuel des industries de médias canadiennes; les tendances et les développements émergents au sein de ces industries; le rôle, les droits et les obligations des médias dans la société canadienne; enfin, les politiques actuelles et futures appropriées par rapport à ces industries.

Le sénateur Joan Fraser (*présidente*) occupe le fauteuil.

La présidente: Je déclare la séance ouverte et je souhaite la bienvenue aux honorables sénateurs, aux témoins et aux téléspectateurs à l'occasion de la première réunion de l'automne. Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications examine l'état actuel des médias canadiens.

[*Français*]

Aujourd'hui, le comité reprend son étude du rôle que l'État devrait jouer pour aider nos médias d'actualités à demeurer vigoureux, indépendants et diversifiés dans le contexte des bouleversements qui ont touché ce domaine au cours des dernières années, notamment la mondialisation, les changements technologiques, la convergence et la concentration de la propriété.

[*Traduction*]

Au cours des prochaines semaines, nous entendrons les témoignages de divers groupes qui sont actifs dans ce secteur d'activités, notamment des propriétaires, des syndicats et des associations. Cette semaine, ce sont les organismes publics de réglementation qui comparaissent devant nous. Jeudi, nous entendrons les représentants du CRTC, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Aujourd'hui, c'est avec plaisir que j'accueille MM. Gaston Jorré et Peter Sagar, du Bureau de la concurrence.

Messieurs, je vous souhaite la bienvenue. Nous attendons avec impatience votre témoignage. Vous prononcerez d'abord votre déclaration préliminaire, puis nous vous poserons des questions.

Je vous cède la parole, monsieur Jorré.

[*Français*]

M. Gaston Jorré, commissaire intérimaire de la concurrence, Bureau de la concurrence, Industrie Canada: Je me réjouis de l'occasion que vous m'offrez de participer à votre processus de consultation publique dans le cadre d'une étude sur la situation actuelle de l'industrie des médias au Canada.

Je vous parlerai d'abord du rôle du Bureau de la concurrence et de nos responsabilités. Je traiterai ensuite des questions sur lesquelles le comité souhaite entendre notre point de vue.

[English]

As you know, we have specific statutory responsibility for promoting and enhancing competition. The bureau has considerable expertise in assessing issues relating to competition. We are responsible for enforcing a modern and effective Competition Act.

In addition to being enforcers, we also have a role as the advocates of competition. We strive to ensure that Canadians enjoy a competitive marketplace with competitive prices, quality and service.

[Translation]

I would first of all like to discuss the application of the Competition Act so that you can understand our role.

As a law of general application that covers all businesses, the Competition Act has no specific provisions regarding broadcasting, telecommunications, newspapers or other media. When we apply it to specific cases, we do so using an analytical framework common to all of the industries.

However, in applying the law, we very carefully take into account the structure of the industry, the environment in which it works, and the market for its products.

[English]

In this respect, it is worth my taking a moment to talk about the character of media markets. We tend to think of markets in traditional terms — the historical example, if you like. We think of farmers' markets where many vendors at their stalls sell a variety of produce, of differing quality and price, to many purchasers choosing from among the produce that is of the quality and price they want. Media markets are somewhat different because the apparent product is not, in most cases, the dominant commercial product. We also typically think of television programs, radio programs or newspapers as the product. However, the dominant character of these industries is usually that the product is the television viewer or the radio listener or the reader that are provided to the advertisers — if you like, in short, they are advertising markets. They are the dominant market and so we find ourselves looking at them most closely when we apply the Competition Act in these industries.

Let me tell honourable senators what we have found historically when we have had occasion to examine transactions in these industries. I should like to emphasize that these findings are not binding in the future, but they are facts that we have

[Traduction]

Comme vous le savez, nous assumons des responsabilités réglementaires précises en vue de promouvoir et d'améliorer la concurrence. Le personnel du Bureau possède une vaste expérience dans l'évaluation des questions liées à la concurrence. Nous devons appliquer une Loi sur la concurrence qui soit moderne et efficace.

Non seulement nous faisons appliquer la loi, mais nous agissons également à titre de défenseurs de la concurrence. Nous veillons à ce que le Canada soit doté d'un marché concurrentiel et à ce que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes profitent des avantages qu'offrent des prix concurrentiels, un choix de produits et des services de qualité.

[Français]

J'aimerais en premier lieu vous parler de la mise en application de la Loi sur la concurrence afin que vous puissiez comprendre notre rôle.

Notre loi est une loi d'application générale qui touche toutes les industries. Il n'y a aucune disposition particulière vis-à-vis les médias, que ce soit la radiodiffusion, les journaux ou autres médias. Lorsque nous appliquons notre loi à un cas précis, nous le faisons à partir d'un cadre d'analyse commun à toutes les industries.

Toutefois, quand nous l'appliquons, nous devons étudier attentivement les faits de l'industrie concernée, la structure et le milieu dans lesquels elle oeuvre et les marchés auxquels sont destinés les produits.

[Traduction]

À cet égard, il conviendrait que je prenne quelques instants pour parler de la nature des marchés des médias. Nous avons tendance à définir les marchés d'une manière classique, ou historique, si vous préférez. Nous pensons aux marchés des agriculteurs, où de nombreux vendeurs offrent sur leurs étals une variété de produits d'une qualité et d'un prix différents à de nombreux acheteurs, qui choisissent le produit dont la qualité et le prix leur conviennent. Les marchés des médias sont légèrement différents parce que le produit apparent n'est pas, dans la plupart des cas, le produit commercial dominant. Généralement, nous pensons aussi que les programmes télévisés, les émissions radiophoniques et les journaux constituent le produit. Cependant, ce sont les personnes qui écoutent la radio, qui regardent la télévision ou qui lisent les journaux qui constituent le produit visé par les annonceurs. Pour résumer le tout, ils sont les marchés de la publicité. Ces personnes représentent le marché dominant, qui retient par conséquent notre attention la plus minutieuse lorsque nous appliquons la Loi sur la concurrence par rapport dans ce secteur d'activités.

Honorables sénateurs, vous me permettrez de préciser les tendances historiques que nous avons décelées en examinant les transactions dans ce secteur d'activités. J'aimerais faire ressortir que ces conclusions n'équivalent pas à des décisions exécutoires. Il

found in each case. In a future transaction, if you find that the market is different, it is that market that you must use as the basis for analysis.

Historically, we have found that certain kinds of media may be local or national in their geographic nature. Much of the time, newspapers are local in the advertising market, although we also have two major national newspapers with some national advertising. TV advertising at the network level tends to be national. We have also found, historically, that because of their different characteristics, newspapers, radio and television generally serve different advertising markets. I would emphasize that each transaction must be verified each time. One cannot simply assume that what was true in the past would be true today.

When we have a merger and acquisition in the media industry, once we have defined the relevant markets, we have to consider the likely economic impact of the transaction and whether there is an increase in concentration. The key test under our act is whether the transaction will substantially lessen or prevent competition. Only if that is the case could we challenge the transaction in front of the Competition Tribunal. I would note that the status quo is a given. We only look at the change resulting from the transaction.

Our act does not deal with a market in a merger transaction if it is already a monopoly market. This has a number of implications. For example, if a merger were to involve merging the ownership of newspapers in different cities and if you were to find that the advertising markets of these papers were local in nature, then that would not likely raise issues under our act. Similarly, if you were to have a media transaction with newspapers in the same city and if we were to find that the advertising markets served our distinct markets, it would not likely raise issues under our act.

The interest of honourable senators on this committee is in the diversity of voices; however, our act is not concerned with that issue, although in some ways, we may have an effect indirectly on that issue. Nevertheless, that is a by-product, if you like. Sometimes, in seeking to either have a transaction modified to avoid competitive issues under our act or in seeking to stop it, we may, as a by-product, maintain a greater number of owners than might otherwise be in place. As a by-product, that may impact on diversity.

For example, had the Astral-Télémedia transaction gone through as originally planned, the result would have been three radio networks under a single ownership. We had difficulties with that and eventually negotiated a deal whereby one of the networks would remain under different ownership. As a by-product, that produces two owners where you would have had one otherwise. That may have an impact on the diversity of voices ultimately. As I say, that is not something our act is designed to deal with.

s'agit plutôt de faits que nous avons isolés pour chaque cas. Si une transaction ultérieure était effectuée dans un marché différent, c'est ce dernier marché qu'il faut viser dans l'analyse.

Historiquement, nous avons toujours constaté que certains médias peuvent être locaux ou nationaux sur le plan géographique. La plupart du temps, les journaux visent un marché local pour leur publicité, même si deux journaux nationaux importants font également de la publicité à l'échelle nationale. La publicité des réseaux de télévision a tendance à être nationale. Historiquement, nous avons également décelé que, en raison de leurs caractéristiques distinctes, les journaux, la radio et la télévision couvrent souvent des marchés différents dans le domaine de la publicité. J'insisterais sur le fait qu'il faut toujours vérifier chaque transaction. Nous ne pouvons pas présumer que le passé est toujours garant de l'avenir.

Lorsqu'il y a acquisition ou fusion de médias, nous définissons d'abord les marchés, pour ensuite nous pencher sur l'effet probable de cette transaction et sur l'accroissement possible de la concentration en découlant. Selon notre loi, le critère clé consiste à déterminer si la transaction empêchera ou diminuera sensiblement la concurrence. C'est uniquement le cas échéant que nous pouvons contester la transaction devant le Tribunal de la concurrence. Je signalerais que le statu quo va de soi. Nous examinons uniquement le changement résultant de la transaction.

Notre loi ne s'applique pas s'il s'agit d'un marché déjà monopolistique. Il y a plusieurs autres aspects à considérer. Par exemple, si une acquisition entraîne la fusion de journaux dans différentes villes et si la publicité est destinée au marché local, ces questions ne relèveraient vraisemblablement pas de notre loi. De façon similaire, la même chose vaudrait s'il s'agissait d'une fusion de journaux dans une même ville et si l'on déterminait que les marchés de la publicité sont distincts.

Les membres du comité s'intéressent à la diversité des voix. Cependant, cette question n'est pas assujettie à notre loi même si, dans certains cas, nous pouvons exercer un effet indirect sur celle-ci. Cependant, il s'agit d'un produit accessoire, si l'on veut. Parfois, pour essayer de modifier une transaction afin que des questions de concurrence ne soient pas soulevées ou de mettre un terme à cette transaction, nous pouvons accessoirement maintenir un nombre de propriétaires supérieur à ce qui serait nécessaire. Accessoirement, cela peut exercer un effet sur la diversité.

Par exemple, si la transaction Astral-Télémedia s'était conclue conformément aux plans initiaux, nous nous serions retrouvés avec trois réseaux de radio appartenant à un seul propriétaire. Nous avions des réserves et nous avons fini par négocier une entente dans laquelle un des réseaux relèverait d'un propriétaire différent. Nous avons donc avec deux propriétaires au lieu d'un, ce qui peut entraîner un effet sur la diversité des voix en fin de compte. Je le répète, c'est une question que notre loi ne vise pas.

[Translation]

I am here to discuss the application of the law. However, we also act as the advocates of competition in Canada. In this regard, we want consumers to have as many choices as possible.

We live in a democracy and democracy needs a diversity of voices if it is to function well. Diversity of voices can be achieved through diversity of media outlets, diversity of ownership, including ownership forms.

[English]

If I may just stop for a moment and take up one of the last points, that is, diverse forms of ownership as well as diverse owners. Economically, different ownership structures may have different incentives. I just point out that that can result in different products.

If you have a non-profit organization that owns a media outlet, their goals are likely to be different from a profit-making one. Thus, they add variety. University radio stations, for example, are quite different from commercial radio stations or from the CBC. It is worth considering that, as well as different owners. Different commercial owners may have different goals. Certainly, historically we have seen that some have quite different goals from others.

I understand that witnesses in these hearings have expressed a wide range of views on the current state of diversity provided by media industries, some extolling the impact of new technology such as the Internet, others expressing concern about the number of Canadians who are taking advantage of these opportunities. We are in favour of greater choice and of varied ownership of media outlets, which could thereby increase consumer choice, especially if different owners have different objectives. One hopes that if one has different owners, different forms of ownership, one will have a variety of product choice, which may indirectly benefit diversity of voices.

Many of the proposals suggested by other witnesses in these hearings may provide ways to promote diversity, including liberalizing foreign ownership restrictions. In my role as advocate of competition, I would encourage the committee to consider these options.

I should like to turn briefly to the Competition Bureau interface with the CRTC. Both the Competition Act and the Broadcasting Act apply to radio and television industries. In 1999, the bureau and the CRTC signed a memorandum of understanding, which describes the role of the CRTC under the Broadcasting Act and that of the bureau regarding telecommunications and broadcasting. The document deals with a range of competitive issues, including access merger review, competitive safeguards and various marketing practices. It only deals with matters related to competition.

[Français]

Je viens vous parler de l'application de la loi. Nous sommes également les défenseurs de la concurrence. À ce titre, nous voulons que les consommateurs aient le plus de choix possibles.

Nous vivons dans une démocratie et une diversité de points de vue est souhaitable pour qu'une démocratie fonctionne le mieux possible. Pour favoriser une telle diversité, il est souhaitable d'avoir une variété d'organes d'information, de propriétaires, y compris une diversité de formes de propriétés.

[Traduction]

Si je peux prendre quelques instants pour revenir sur l'un des derniers points, c'est-à-dire les diverses formes de propriété et les propriétaires distincts. Sur le plan économique, des formes de propriété différentes peuvent promouvoir des objectifs distincts. Je signale simplement que le tout peut déboucher sur des produits différents.

L'organisation sans but lucratif possédant une entreprise médiatique aura vraisemblablement des objectifs différents de ceux d'un organisme à but lucratif. Elle offre une variété accrue. Par exemple, les stations de radio universitaire sont assez différentes des stations de radio commerciale ou de la SRC. Il vaut la peine de tenir compte de ces aspects et de la question des propriétaires différents. Des propriétaires de stations à but lucratif peuvent avoir des objectifs distincts. L'histoire nous montre certes que certains ont des objectifs assez différents.

Il semble que les témoins entendus lors des audiences ont exprimé une vaste gamme d'opinions sur la diversité offerte actuellement dans les médias. Certains ont chanté les louanges des nouvelles technologies comme Internet, et d'autres se sont montrés préoccupés par le nombre de Canadiens qui en tirent profit. Nous croyons fermement qu'il faut bénéficier d'un meilleur choix et qu'un plus grand nombre de propriétaires peut permettre d'offrir un choix plus varié aux consommateurs, surtout si les différents propriétaires ont des objectifs distincts. Nous espérons que des propriétaires et des formes de propriété différents donneront un choix de produits varié, qui pourra indirectement favoriser la diversité des voix.

Bon nombre des idées proposées par d'autres témoins peuvent promouvoir la diversité, comme la suggestion d'assouplir les restrictions appliquées à la propriété étrangère. En tant que défenseur de la concurrence, j'encourage le comité à examiner ces possibilités.

J'aimerais toucher un mot sur la collaboration entre le Bureau de la concurrence et le CRTC. La Loi sur la concurrence et la Loi sur la radiodiffusion régissent l'industrie de la radio et de la télévision. En 1999, le Bureau de la concurrence et le CRTC ont signé un protocole d'entente qui décrit les pouvoirs détenus par le CRTC en vertu de la Loi sur la radiodiffusion de même que les pouvoirs du Bureau en ce qui a trait aux secteurs des télécommunications et de la radiodiffusion. Le document porte sur divers enjeux relatifs à la concurrence, dont l'accès, l'examen des fusions, les moyens pour préserver la concurrence et différentes pratiques commerciales. Le document traite exclusivement d'enjeux relatifs à la concurrence.

The Standing Committee on Canadian Heritage in the other place has recommended clarifying the roles of the bureau and the CRTC. We would welcome such a review.

[*Translation*]

We believe that ensuring a diversity of voices is important for democracy, and as an advocate of competition I believe that product choice is an important component to ensure such diversity exists.

However, this issue, I believe, is more cultural than economic and for that reason is a natural adjunct to the CRTC's mandate to maintain and enhance Canadian culture.

An effective policy framework requires both the Competition Bureau and the CRTC to play important but quite different and distinct roles. The dual challenge is to enable the forces of competition to work in the marketplace and not be thwarted unnecessarily by regulations, while ensuring that regulatory interventions achieve their key objectives.

[*English*]

Honourable senators, I hope these brief comments will be helpful to you. I would be delighted to answer questions, as would my colleague, Mr. Sagar.

Senator Graham: I want to clarify one point. As I understand it, the Competition Bureau reports to Parliament through the Department of Industry, and the CRTC through the Department of Canadian Heritage; is that correct?

Mr. Jorré: Yes, that is correct.

Senator Graham: I wish to refer to a quote that one of you made — at least, someone from the Competition Bureau made — before the House of Commons Standing Committee on Canadian Heritage in May 2002. I was rather surprised when we were provided with this particular quote. I will read it: “We feel that the mandate of the CRTC should be clarified to specify that the CRTC has a responsibility to preserve a diversity of voices within the broadcasting system.”

Fine.

It goes on to say: “At the same time, the CRTC review of broadcasting transactions should focus solely on the impact that mergers would have on core cultural values and the diversity of voices...” and so on.

Then, this is what startles me.

“The CRTC should not review broadcasting transactions from the perspective of commercial viability.” This is to quote someone representing the Competition Bureau. “The CRTC's review should be focused solely on the impact the proposed merger would have on the attainment of the core cultural objective — namely, the production and distribution of Canadian content. According to us, its logical corollary is the maintenance of diversity of voices.”

Le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes a recommandé de clarifier les rôles du Bureau et du CRTC, ce que nous souhaiterions.

[*Français*]

Nous croyons qu'il est important pour la démocratie d'assurer la diversité des voix et en tant que défenseurs de la concurrence, de pouvoir choisir une variété de produits pour promouvoir une telle diversité.

Je crois toutefois que cet enjeu est plus culturel qu'économique et c'est pour cette raison qu'il constitue un complément logique au mandat du CRTC dans le but de préserver et d'enrichir la culture canadienne.

Pour obtenir un cadre stratégique efficace, le Bureau de la concurrence et le CRTC doivent tous deux jouer des rôles de premier plan, mais qui sont tout à fait différents. Le défi consiste à permettre aux forces de la concurrence de s'exercer sur le marché en leur évitant d'être contrariées inutilement par des règlements tout en s'assurant que les activités de réglementation atteignent leurs principaux objectifs.

[*Traduction*]

Honorables sénateurs, j'espère que mes brèves observations vous seront utiles. Moi et M. Sagar, mon collègue, serions heureux de répondre à vos questions.

Le sénateur Graham: Je voudrais préciser un point. Je crois comprendre que le Bureau de la concurrence et le CRTC relèvent du Parlement par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie et de celui du Patrimoine canadien respectivement. Est-ce exact?

M. Jorré: Effectivement.

Le sénateur Graham: Je souhaite citer un extrait du témoignage que vous ou une autre personne du Bureau de la concurrence avez fait devant le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes en mai 2002. Vos propos m'ont plutôt surpris. Voici ce que vous aviez alors dit: «Nous croyons qu'il faudrait clarifier le mandat du CRTC pour préciser qu'il a la responsabilité de préserver la diversité des voix au sein des services canadiens de radiodiffusion».

C'est très bien.

Je poursuis la citation: «D'autre part, le CRTC devrait se pencher uniquement sur l'impact qu'auront les fusions sur les valeurs culturelles et la diversité des voix lors de la révision des transactions en matière de radiodiffusion [...]».

Voici ce qui m'a étonné.

«Le CRTC ne devrait pas examiner de transactions dans le domaine de la radiodiffusion en fonction de la rentabilité commerciale». Cette personne représentait le Bureau de la concurrence. L'examen du CRTC devrait se concentrer uniquement sur l'impact que le fusionnement proposé aurait sur l'atteinte des principaux objectifs culturels: la production et la distribution du contenu canadien et, selon nous, son corollaire logique, le maintien de la diversité des voix.

It surprises me that you obviously feel that the CRTC should not be concerned with economic viability. I can see the CRTC reviewing an application and saying, "Well, what will you do to promote culture in a particular area?" However, surely to heavens, they must understand that the particular applicant must be commercially viable. It seems that you are preserving that prerogative to the Competition Bureau. Yet, the Competition Bureau is not involved in the actual licensing of a broadcasting entity. How do you square that?

Mr. Jorré: The point that was being made is that if somebody wishes to spend money to start up a broadcast station, he or she should be allowed to do so. You are quite correct, honourable senator, we are not involved in licensing, as such. However, we believe that if an individual, say, wants to set up something, the CRTC should focus on the impact of that on Canadian culture and on diversity, not whether the party will make a success of it. That should be left to the parties who want to enter into the project. That is the point underlying that.

Senator Graham: The CRTC, in assessing an application, should not be concerned about whether the market is already flooded with 5 or 10 broadcasting outlets. They should be given a licence, providing they will enhance the culture of the area. They may put someone else out of business or they may go out of business because they do not have deep enough pockets. Is that correct?

Mr. Jorré: We believe the market should decide which enterprise will survive and which enterprises or enterprises will not survive. There are some overriding objectives in this sector that the government has put into the Broadcasting Act and asked the CRTC to administer.

In normal businesses, we do not control whether an individual makes a go of it. We believe it should be the same in the broadcast sector, with the CRTC ensuring that the cultural objectives of the Broadcast Act are met.

Senator Graham: If there are 10 existing outlets you, and they object to an eleventh company applying to the CRTC for a licence in that particular area, you do not think that their objections should be taken into consideration. It is only the cultural aspect at which the CRTC will be looking?

Mr. Jorré: Yes, we believe in that respect that it should be like any other market. If someone decides to open a restaurant, we do not review in a market economy whether other restaurants already in the marketplace will be harmed.

Senator Graham: You do not come into play until after the broadcast licence is issued?

Mr. Jorré: We are not concerned with licensing, with someone starting a station. We are concerned, under our act, about whether there is a merger or acquisition, for example.

Senator Graham: Do you think you should be involved in licensing?

Cela me surprend que vous préconisiez que le CRTC ne s'occupe pas de la rentabilité commerciale. Je vois très bien le CRTC examiner une demande et dire: «Eh bien, que ferez-vous pour promouvoir la culture dans un domaine particulier?» Cependant, il devrait bien comprendre que la proposition du requérant doit être rentable. Il semble que cette prérogative appartienne au Bureau de la concurrence, qui pourtant n'est pas responsable de la délivrance des licences de radiodiffusion. Comment justifiez-vous cela?

M. Jorré: Nous faisons valoir que, si quelqu'un souhaitait investir pour démarrer une station de radiodiffusion, il devrait être autorisé à le faire. Vous avez tout à fait raison, honorable sénateur, puisque nous ne participons pas au processus de délivrance des licences comme tel. Nous croyons cependant que, si une personne veut notamment démarrer une entreprise, le CRTC devrait examiner essentiellement les répercussions sur la culture canadienne et sur la diversité, sans se pencher les chances de succès d'une telle entreprise. Ce dernier aspect devrait incomber aux investisseurs. C'est ce que nous voulions faire ressortir.

Le sénateur Graham: Lorsqu'il évalue une demande, le CRTC ne devrait pas se demander si les cinq ou dix entreprises de radiodiffusion n'ont pas déjà inondé le marché. Il faudrait délivrer la licence lorsque l'entreprise exercera une influence positive sur la culture de la région en cause. L'entreprise pourra forcer un concurrent à fermer ses portes ou elle pourra cesser ses activités parce qu'elle ne possède pas suffisamment de ressources financières. Est-ce exact?

M. Jorré: Nous croyons que le marché devrait décider des entreprises qui survivront. Dans ce secteur d'activités, il existe des objectifs primordiaux que le gouvernement a établis et qu'il a demandé au CRTC de faire respecter.

Lorsqu'il s'agit d'entreprises dans d'autres domaines, nous ne vérifions pas leur rentabilité. Nous croyons qu'il faudrait agir de même pour le secteur de la radiodiffusion, le CRTC s'assurant que les objectifs culturels de la Loi sur la radiodiffusion sont atteints.

Le sénateur Graham: S'il existe dix entreprises, qui s'opposent à l'arrivée d'un autre concurrent, qui présente une demande au CRTC en vue d'obtenir une licence, vous ne pensez pas qu'il faudrait tenir compte de ces objections. Le CRTC se penchera-t-il uniquement sur l'aspect culturel?

M. Jorré: Oui, nous croyons qu'il faudrait agir comme pour les autres marchés. Si quelqu'un décide d'ouvrir un restaurant, nous n'examinons pas si les concurrents sont désavantagés.

Le sénateur Graham: N'intervenez-vous pas qu'après l'octroi de la licence de radiodiffusion?

M. Jorré: L'octroi de la licence ne relève pas de notre mandat, lorsque quelqu'un veut ouvrir une station. En vertu de notre loi, nous examinons s'il y en a notamment une fusion ou une acquisition.

Le sénateur Graham: Croyez-vous que vous devriez participer au processus de délivrance des licences?

Mr. Jorré: No, we believe that people who wish to have licences subject to the cultural concerns in the Broadcast Act should be able to make a go of it subject to the spectrum being available.

I should like to clarify something you said at the beginning of your question. Our responsible minister is the Industry Minister, but we do not report through that department. We are an independent agency in our enforcement action.

Senator Graham: Thank you.

If you were to report to Parliament, it would be the Minister of Industry who would be the responsible minister?

Mr. Jorré: In Parliament, yes.

Senator LaPierre: It will be no surprise that I am not pleased with you any more than I am pleased with the CRTC. I find my country overburdened by ownership that limits the marketplace of ideas considerably.

It is scandalous that people will own newspapers, radio stations, television stations and other things and you still talk about a free marketplace of ideas. There is a free marketplace of ownership in this country, but there is no free marketplace of ideas.

Of course, you are not responsible for the free marketplace of ideas, are you?

Mr. Jorré: That is correct.

Senator LaPierre: Should you not be? If you are expounding the need for diversity in voices and for a marketplace that is sound and effective and in which Canadians are served, is it not your fiduciary responsibility to see to it that if one lives in Ottawa, or anywhere else with a CanWest Global Communications Corp. newspaper, that there be, even on the television station, decent coverage of the question of Palestine?

The Chairman: They are not responsible for the content.

Senator LaPierre: They are responsible for the marketplace of ideas. If you do not want the question, madam, I do not need to be here.

The Chairman: Could you answer the question?

Senator LaPierre: I withdraw the question.

The Chairman: There is a good question about the marketplace of ideas there.

Senator LaPierre: I withdraw it.

Mr. Jorré: This entire issue of the diversity of voices is a very complicated and difficult issue. The Competition Act and our method of working are an economic statute. They are not suitable instruments for dealing with these questions.

They are very important questions in this democracy, but they are not questions that you can deal with through our act. Our act is focused on questions such as this: What is the impact on prices of certain economic behaviour? What should be the product choice to some extent? However, there is a huge difference

M. Jorré: Non, nous sommes d'avis que les gens devraient pouvoir présenter une demande de licence en fonction des objectifs culturels figurant dans la Loi sur la radiodiffusion et compte tenu des choix offerts.

J'aimerais préciser un point dans vos propos au début de votre question. Nous relevons du ministre de l'Industrie, mais nous ne présentons pas notre rapport par son intermédiaire. Nous sommes un organisme indépendant dans nos mesures d'exécution.

Le sénateur Graham: Je vous remercie.

Si vous deviez présenter un rapport au Parlement, vous le feriez par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie, n'est-ce pas?

M. Jorré: Au Parlement, ce serait le cas.

Le sénateur LaPierre: Je ne surprendrai personne en signalant que je suis déçu autant de votre organisme que du CRTC. Je pense que notre pays est aux prises avec des formes de propriété qui restreignent considérablement le marché des idées.

Il est scandaleux que des journaux, des stations de radio, des stations de télévision et d'autres entreprises appartiennent à un même groupe, alors que vous parlez encore d'un libre marché des idées. Il existe un libre marché de la propriété dans notre pays, mais aucun libre marché des idées.

Naturellement, vous n'êtes pas responsable du libre marché des idées, n'est-ce pas?

M. Jorré: C'est exact.

Le sénateur LaPierre: Ne devriez-vous pas en être responsables? Si vous faites valoir la nécessité de la diversité des voix et d'un marché qui soit sain, efficace et au service des Canadiens, n'avez-vous pas la responsabilité fiduciaire de veiller à ce que quelqu'un d'Ottawa ou d'une autre ville où est distribué un journal de CanWest Global Communications ait accès à de l'information pertinente sur la question de la Palestine, ne serait-ce qu'à la télévision?

La présidente: Ils ne sont pas responsables du contenu.

Le sénateur LaPierre: Ils sont responsables du marché des idées. Si vous n'autorisez pas ma question, madame la présidente, ma présence ici n'est plus nécessaire.

La présidente: Pourriez-vous répondre à la question?

Le sénateur LaPierre: Je retire ma question.

La présidente: Il s'agit d'une bonne question sur le marché des idées.

Le sénateur LaPierre: Je la retire.

M. Jorré: Toute cette question de la diversité des voix est très compliquée et très difficile. La Loi sur la concurrence et notre mode de travail visent les aspects économiques. Ils ne s'attardent pas à ces questions que vous soulevez.

Dans notre démocratie, il s'agit de questions très importantes, qui ne relèvent cependant pas de notre loi. Celle-ci porte plutôt sur les suivantes: Quelles sont les répercussions de certains comportements économiques sur les prix? Quel devrait être le choix de produits dans une certaine mesure? Cependant, il existe

between product choices, to the extent that you can analyze it, and diversity of voices. You can only look at major differences in product choice, if I can say it that way. Our act and our entire method are simply not suitable for trying to deal with such issues.

[Translation]

Senator Corbin: Mr. Jorré, can you tell us why you are Acting Commissioner?

Mr. Jorré: As you may know, the previous commissioner, Konrad von Finckenstein, was appointed to the Federal Court Trial Division August 14. I will be the Acting Commissioner pursuant to an order in council, until such time as the government appoints a new commissioner.

Senator Corbin: And are your statements today in the same vein as those the former commissioner would have made had he remained in office?

Mr. Jorré: I don't believe there are any contradictions between what I have said and what Mr. von Finckenstein has said in the past.

Senator Corbin: Give me some information about your office. How many people work there?

Mr. Jorré: You mean the people who participate in our activities?

Senator Corbin: Yes.

Mr. Jorré: I would say that there are between 380 and 400 people who participate in our activities, but I am not sure.

Senator Corbin: The numbers fluctuate like the stock market.

Mr. Jorré: They fluctuate. I will have to ask someone for the exact figure.

Senator Corbin: What is your annual budget?

Mr. Jorré: Last year, I believe we spent 43 or 44 million dollars.

Senator Corbin: If you set aside salaries, benefits, et cetera, what part of your budget is allocated to investigations?

Mr. Jorré: In all areas, the majority of our budget is allocated to applying the law. I would have to do a study to give you precise figures. But I insist on the fact that this applies in all areas.

Senator Corbin: How long has the act you apply been in effect?

Mr. Jorré: The act has been in effect for approximately 100 years. Its current form and main provisions go back to the mid-90s. For instance, there were no merger reviews before the mid-80s. This was strictly a criminal matter before that date. The act has been in existence for 100 years, but its new provisions were brought in 15 or 20 years ago.

une énorme différence entre d'une part le choix de produits dans la mesure où vous pouvez l'analyser, et d'autre part la diversité des voix. Si je peux m'exprimer ainsi, vous ne pouvez qu'examiner les principales différences dans le choix de produits. Notre loi et notre mode de travail ne nous permettent tout simplement pas de nous pencher sur ces questions.

[Français]

Le sénateur Corbin: M. Jorré, pouvez-vous nous dire pourquoi vous êtes commissaire intérimaire?

M. Jorré: Comme vous le savez peut-être, le commissaire précédent, Konrad von Finckenstein, a été nommé à la Cour fédérale de première instance le 14 août. Je serai le commissaire par intérim en vertu d'un ordre en conseil, jusqu'au moment où le gouvernement nommera un nouveau commissaire.

Le sénateur Corbin: Est-ce que vous tenez ce matin les mêmes propos qu'aurait pu tenir l'ex-commissaire s'il était demeuré en fonction?

M. Jorré: Je ne crois pas qu'il y ait de contradictions entre ce que je dis et ce qu'il a dit dans le passé.

Le sénateur Corbin: Donnez-moi donc une idée de l'état des lieux. Combien de personnes travaillent chez vous?

M. Jorré: Vous parlez des personnes qui participent à nos activités?

Le sénateur Corbin: Oui.

M. Jorré: Je dirais qu'il y a entre 380 ou 400 personnes qui participent à nos activités, mais je ne suis pas certain.

Le sénateur Corbin: Cela fluctue comme la bourse.

M. Jorré: Cela fluctue. Il faudrait que je demande à quelqu'un le chiffre exact.

Le sénateur Corbin: Quel est votre budget annuel?

M. Jorré: L'an dernier, je crois que nous avons dépensé 43 ou 44 millions de dollars.

Le sénateur Corbin: Si on fait exception des salaires, des avantages sociaux et autres, quelle partie des fonds de votre budget consacrez-vous aux enquêtes?

M. Jorré: Dans tous les domaines, la majorité de notre budget est vouée à l'application de la loi. Il faudrait que je fasse une étude pour vous donner des chiffres précis. J'insiste pour dire que cela s'applique dans tous les domaines.

Le sénateur Corbin: Depuis quand la loi que vous appliquez maintenant est-elle en vigueur?

M. Jorré: La loi est en vigueur depuis 100 ans environ. Dans sa forme actuelle et avec les dispositions principales d'aujourd'hui, elle date du milieu des années 1980. Par exemple, il n'y avait pas d'examen des fusions avant le milieu des années 1980. Cette question était uniquement criminelle avant cette date. La loi existe depuis 100 ans, mais ses nouvelles dispositions datent de 15 ou 20 ans.

Senator Corbin: What led to the inclusion of mergers in your mandate?

Mr. Jorré: At one time, the law that applied was strictly criminal. We could not, with a criminal provision, adequately examine and defend competition in Canada.

Senator Corbin: Do you think that it would be advisable to review the current act you enforce?

Mr. Jorré: We have prepared a discussion paper proposing a certain number of amendments. The Public Policy Forum is currently holding a consultation concerning that discussion paper. There have been ten amendments brought in in the regular way over the past few years and there will certainly be others in the years to come.

Senator Corbin: Do those amendments concern public interest or the internal workings of your shop?

Mr. Jorré: They concern matters of public interest. Several topics are being discussed. For instance, the possibility of making major changes to the provision against cartels.

Senator Corbin: From your presentation, I got the impression that you are only concerned with financial considerations.

Mr. Jorré: The Competition Act is a piece of financial legislation.

Senator Corbin: So the interests of the Canadian consumer does not concern you?

Mr. Jorré: It is in the interest of the consumer that we have a competitive economy. Prices will be higher and choices more limited if we do not.

Senator Corbin: Do ordinary consumers come to you to submit their concerns or are your clients strictly made up of owners, broadcasters, et cetera?

Mr. Jorré: We do not have clients as such. There are different aspects to your question. We have all sorts of various provisions for instance against false advertising or fraudulent telemarketing. These complaints, of course, originate with people who have suffered from false advertising, et cetera.

Senator Corbin: So, the ordinary consumer?

Mr. Jorré: Yes. We receive approximately 80,000 complaints per year in all areas. In the case of the merger of two businesses, there is a system that obliges them to notify us of transactions above a certain threshold. We must examine such mergers pursuant to the act.

Our work is to protect competition and therefore to protect the consumer. I fail to see how an economy that fosters better competition would not be good for the consumer.

The Chairman: We could move on to the second round?

Le sénateur Corbin: Qu'est-ce qui a amené l'inclusion des questions de fusion dans votre mandat?

M. Jorré: À une époque, la loi était entièrement criminelle. Nous ne pouvions pas, avec une disposition criminelle, examiner et défendre de façon adéquate la concurrence au pays.

Le sénateur Corbin: Croyez-vous qu'il y aurait lieu de réviser la loi telle qu'elle existe actuellement et telle que vous avez à l'appliquer?

M. Jorré: Il y a un document de discussion que nous avons préparé proposant un certain nombre d'amendements. Le «Public Policy Form» fait l'objet présentement d'une consultation concernant ce document de discussion. Il y a eu des amendements, de façon régulière, depuis quelques années et il y en aura certainement d'autres dans les années à venir.

Le sénateur Corbin: Ces amendements visent-ils l'intérêt public ou l'opération interne de votre boutique?

M. Jorré: Ce sont des questions d'intérêt public. Il y a plusieurs questions en discussion. Il y a, par exemple, la possibilité de faire des changements majeurs à la disposition contre les cartels.

Le sénateur Corbin: J'ai eu l'impression dans votre présentation que vous semblez uniquement vous préoccuper par la question de la «piastre».

M. Jorré: La Loi sur la concurrence est une loi économique.

Le sénateur Corbin: Donc l'intérêt du consommateur canadien ne vous préoccupe pas?

M. Jorré: Le consommateur a tout intérêt à ce qu'on ait une économie concurrentielle. Les prix seront plus élevés et les choix plus limités si nous n'avons pas une économie concurrentielle.

Le sénateur Corbin: Les consommateurs ordinaires vous approchent-ils pour soumettre leurs inquiétudes ou bien vos clients sont-ils uniquement des propriétaires, des annonceurs, et cetera?

M. Jorré: Nous n'avons pas de clients comme tel. Il y a différents aspects à votre question. Nous avons toutes sortes de dispositions différentes, par exemple, contre la publicité trompeuse ou le télémarketing frauduleux. Évidemment ces plaintes viennent de gens qui ont souffert de cette publicité trompeuse ou autres.

Le sénateur Corbin: Donc le consommateur ordinaire?

M. Jorré: Oui. Nous recevons environ 80 000 plaintes par année dans tous les domaines. Dans le cas d'une fusion de deux entreprises, un système les oblige pour les transactions d'une certaine taille de nous le notifier. Nous devons examiner cette fusion en vertu de la loi.

Notre travail est de protéger la concurrence et en conséquence, de protéger le consommateur. Je ne vois pas comment une économie qui n'aurait pas une meilleure concurrence ne serait pas bonne pour le consommateur.

La présidente: On pourrait passer à une deuxième ronde?

Senator Corbin: I am getting to my main point. You will see that my reasoning is logical. I was losing my train of thought. Out of the 80,000 complaints that are submitted to you every year, how many do you accept under the terms of your mandate?

Mr. Jorré: We can only carry out a small number of investigations in the course of a year. But we do a fair number.

Senator Corbin: Even with a budget of 44 million dollars and 380 people! So, you are not focusing on that aspect sufficiently, that's clear!

Mr. Jorré: We can provide you with figures on the number of investigations. We have an annual report that describes the work we do. We do a lot of different things in different areas.

Senator Corbin: This report only gives an approximate idea of the work that is done in your office. It is not a detailed report. You are subject to the general annual report criteria that apply to all departments. So the consumer does not have a very specific idea of what goes on in your office. I can understand that. But it leaves a great deal to be desired. You spoke of your role as advocate. Can you elaborate on that?

Mr. Jorré: We are the advocates of competition. In statutory terms, we have the right to appear before tribunals such as the CRTC or other administrative tribunals to defend competition. We have intervened frequently in the telecommunications area on issues related to encouraging competition in telecommunications.

Under the law, we can also intervene to encourage competition in provincial bodies, with the province's permission. We have often been asked to intervene to give our point of view on competition matters, for instance in the energy area.

Senator Corbin: One thing bothers me. Agencies that regulate the interests of consumers and Canadian owners seem to have a right hand and a left hand. Generally speaking both of them cannot seem to agree on what constitutes the fundamental interest of the Canadian consumer. On one hand, you seem concerned mostly by the interests of owners, broadcasters, et cetera. On the other hand, you seem to relegate everything else to the CRTC, where culture is concerned.

Is it an intelligent approach in a democratic society to function in this disjointed way? Would it not be a good idea to merge the Competition Bureau and the CRTC into one single organization so that when they examine a problem they can determine all of the aspects of a given issue: the point of view of the consumer, of culture, and of Canadian nationalism, for lack of another term. Would it not be better to have a single agency rather than operating in this disjointed way?

Le sénateur Corbin: Je voudrais arriver à mon point principal. Vous verrez que mon raisonnement est logique. Vous m'avez distrait. Des 80 000 plaintes qui vous sont faites chaque année, combien en reprenez-vous aux termes de votre mandat?

M. Jorré: Nous ne pouvons faire qu'un petit nombre d'enquêtes dans le cours d'une année. Mais nous en faisons un bon nombre.

Le sénateur Corbin: Même avec 44 millions de dollars de budget et 380 personnes! Donc, il y a insuffisance de ce côté, c'est clair!

M. Jorré: Nous pouvons vous fournir des chiffres sur le nombre d'enquêtes. Il y a un rapport annuel qui décrit le travail que nous faisons tous les ans. Nous faisons beaucoup dans différents domaines.

Le sénateur Corbin: Ce rapport donne seulement une idée approximative du travail qui se fait dans votre bureau. Ce n'est pas un rapport détaillé. Vous êtes soumis à des critères de rapport annuel qui s'applique en général à tous les ministères. Donc, le consommateur n'a pas une idée très précise de ce qui se passe dans votre bureau. Je peux le comprendre. Mais cela laisse à désirer énormément. Vous avez parlé de votre rôle d'avocat. Qu'en est-il au juste?

M. Jorré: Nous sommes le champion de la concurrence. En termes statutaires, nous avons le droit de comparaître aux tribunaux tels que le CRTC ou d'autres tribunaux administratifs pour être l'avocat de la concurrence devant ces organismes. Nous avons fait beaucoup d'interventions dans le domaine des télécommunications sur les questions reliées à l'encouragement de la concurrence dans les télécommunications.

La loi prévoit également que nous pouvons faire la même chose aux instances provinciales avec la permission de celles-ci. Nous avons souvent été demandés d'intervenir pour donner notre point de vue en matière de concurrence, par exemple dans le domaine de l'énergie.

Le sénateur Corbin: Une chose me tracasse. Nous avons, dans les agences qui régissent les intérêts des consommateurs et des propriétaires canadiens, un bras droit et un bras gauche. Les deux ne semblent pas pouvoir, en général, se mettre d'accord sur ce qui est fondamentalement l'intérêt du consommateur canadien. D'une part, vous vous préoccupez surtout des intérêts des propriétaires, des annonceurs, et cetera. D'autre part, vous semblez reléguer tout le reste au CRTC en ce qui concerne la culture.

Est-ce une approche intelligente dans une société démocratique de fonctionner de façon détachée? N'y aurait-il pas lieu de fondre le Bureau de la concurrence et le CRTC en un organisme unique, de sorte qu'ils puissent, lorsqu'ils se penchent sur un problème, en cas, cerner tous les aspects de cette question: le point de vue du consommateur, de la culture, du nationalisme canadien que j'invoque parce que je n'ai pas d'autres termes. Ne serait-il pas mieux d'avoir une seule agence plutôt que d'opérer de façon détachée?

Mr. Jorré: We are not disjointed. I will address the beginning of your question first. We have no other interest aside from competition. We do not promote the interest of owners or of consumers: we act as advocates of competition.

Senator Corbin: Culture does not interest you?

Mr. Jorré: Our statutory obligation is to promote competition. Competition is to the advantage of consumers and the Canadian economy. Let me give you an example. We worked on one case, Superior Propane, which went on for years. We spent millions of dollars on that case.

The effect we were after was to protect propane consumers from price increases. This was to the advantage of all purchasers, be they consumers or businesses. Our purpose was to help the economy. We need an effective economy and in this way we help the consumer. This is the consequence of promoting competition.

As for merging everything, I think that competition is highly important and is in the interest of Canadian men and women. Consumers deserve a dedicated advocate of competition to protect their interests in an economy that functions effectively.

Senator Corbin: Gas is one thing, but the media are something else. This committee is concerned with the state of the media in Canada.

Mr. Jorré: Our act is not directly concerned by diversity; it is an economic act with another objective.

Mr. Peter Sagar, Deputy Commissioner of Competition, Competition Policy Branch, Competition Bureau, Industry Canada: One principle is important. The Competition Bureau focuses on competition specifically. We have the expertise, the act is clear and specific, and our experience applies to any industry, be it the media, telecommunications, broadcasting, or newspapers; we apply the same principles to all industries. We take into consideration all of the important matters for that industry.

[English]

We do not ignore the special elements of an industry. In the case of media, we do take into account the readers, the suppliers, the journalists, as well as the advertising market. It has happened that, most often, advertising is the biggest part of that equation, but we do not ignore the rest.

We believe, as stated by the acting commissioner in other places, that it is really important for us to focus on the things we can do well, and for the CRTC to focus on the things they do well. We benefit from specialization in the application of our laws and acts. By trying to mix quite different preoccupations, quite different public policy targets, we end up with a ragout. A ragout can be very good, but you never know what ingredients went into

M. Jorré: Nous ne sommes pas détachés. Je dois commencer avec le début de votre question. Nous n'avons pas d'autre intérêt que la concurrence. Ce n'est pas l'intérêt du propriétaire ou du consommateur qui compte pour nous, mais c'est de promouvoir la concurrence.

Le sénateur Corbin: La culture ne vous intéresse pas?

M. Jorré: Notre obligation statutaire est de promouvoir la concurrence. La concurrence est à l'avantage des consommateurs et de l'économie canadienne. Laissez-moi vous donner un exemple. Nous avons travaillé dans une cause, Superior Propane, qui a duré des années. Nous avons dépensé des millions de dollars dans cette cause.

L'effet, que nous recherchions, était de protéger les consommateurs de propane quant à l'augmentation des prix. C'est à l'avantage de tous les acheteurs, que ce soit des consommateurs ou des entreprises. Notre but était d'aider l'économie. Nous avons besoin d'une économie efficace et nous aidons ainsi le consommateur. C'est la conséquence de promouvoir la concurrence.

Quant à tout fondre ensemble, je crois que la concurrence est suffisamment importante pour l'intérêt des Canadiens et des Canadiennes. Les consommateurs méritent d'avoir un avocat proprement dit pour la concurrence quant à leur intérêt dans une économie qui fonctionne, même comme consommateurs.

Le sénateur Corbin: Le gaz c'est le gaz mais les médias, c'est autre chose. Ce comité se préoccupe de la situation des médias au pays.

M. Jorré: Notre loi n'est pas directement concernée par la diversité; c'est une loi économique avec un autre but.

M. Peter Sagar, sous-commissaire de la concurrence, Direction générale de la politique, Bureau de la concurrence, Industrie Canada: Il y a un principe important. Le Bureau de la concurrence est ciblé spécialement sur la concurrence. Nous avons l'expertise. La loi est claire et précise et l'expérience va s'appliquer à n'importe quelle industrie, que ce soit les médias, les télécommunications, la radiodiffusion, les journaux; nous appliquons les mêmes principes à toutes les autres industries. On prend en considération toutes les questions importantes pour cette industrie.

[Traduction]

Nous ne négligeons pas les éléments particuliers d'un secteur d'activités. En ce qui concerne les médias, nous tenons compte des lecteurs, des fournisseurs, des journalistes et du marché de la publicité. Nous l'avons déjà fait. Dans la plupart des cas, la publicité constitue la partie la plus importante de cette équation, mais nous ne faisons pas abstraction des autres éléments.

Comme l'a signalé le commissaire devant le comité de la Chambre des communes, nous sommes d'avis qu'il est réellement important que nous nous penchions sur les aspects dont nous nous acquittons bien et que le CRTC s'occupe de ce qu'il fait bien. Nous sommes spécialisés dans l'application de nos lois respectives. En mélangeant des questions assez différentes et des objectifs assez distincts en matière de politique publique, nous

it. We think it is important, for transparency and effectiveness, that we have clarity in this process. We are good at what we do, and we believe the CRTC is good at what they do. We want to make sure that we continue doing it in a way that lets the market develop and diversity bloom. They can pursue their cultural and diversity objectives, and we will pursue ours, and they will go together quite nicely.

Senator Johnson: Given the relatively small size of the Canadian market, are there grounds in terms of economic efficiency for having highly concentrated media industries here?

Mr. Jorré: I am not in a position to answer your question. One would have to study it as to whether you have scale economies that would arise by being more concentrated. I must say that, while we are not in a position to answer, it is not something that has come up when we have been looking at these transactions. There is nothing in what we have seen in the transactions we have looked at to date that would suggest that that was an issue. However, that is only speaking from what we have seen and the transactions we have examined. I am in no position to answer your question generally.

Senator Johnson: Media firms in Canada tend to be closely held. As you know, the majority of voting shares are held by individuals and members of the same family. Does this pose any potential problems in the media sector?

Mr. Jorré: In that, it is no different from all sorts of sectors; some have closely held companies, others do not. From a competition perspective under our law, I am not sure that I can make any general statements about whether that has an impact for media. The only thing I do know, as I said before, is that I think you will get more product choice with different owners, different forms of ownership and other things. That may help diversity; but beyond that, I am not sure I can assist you.

Senator Johnson: What about the area of foreign ownership restrictions in the Canadian media? If they were reduced or eliminated, would Canadian news become less diverse and more American? What is your view?

Mr. Jorré: I am not sure I can answer for you what the specific effect on news content would be. We favour a liberalization of ownership in general in all the economy. There are some advantages, and one of the major ones, which you see in any industry in Canada with foreign ownership restrictions, is where you have ownership restrictions you often have a limited number of buyers. That is true, for example, here in airlines as well as in media. If someone is trying to sell, and you have a limited number of buyers, it increases the chance that you will have a transaction that will increase concentration within the industry here because you do not have access to another pool of buyers outside. For us,

obtiendrions un ragoût, qui peut être un mets succulent, mais dont nous ne savons jamais les ingrédients. Nous pensons qu'il est important de clarifier le processus à des fins de transparence et d'efficacité. Nous excellons dans ce que nous faisons et nous croyons que la même chose vaut pour le CRTC. Nous voulons nous assurer que nous continuons d'exécuter notre mandat de façon à laisser croître le marché et la diversité. Le CRTC peut se pencher sur les objectifs liés à la culture et à la diversité, tandis que nous nous attaquerons à nos objectifs, et le tout se mariera assez bien.

Le sénateur Johnson: Étant donné la taille relativement restreinte du marché canadien, peut-on, sur le plan de l'efficacité économique, justifier la forte concentration de capitaux dans les médias au Canada?

M. Jorré: Je ne suis pas en mesure de répondre à votre question. Il faudrait déterminer si cette concentration entraîne des économies d'échelle. Je dois préciser que, même si nous ne sommes pas en mesure de répondre à votre question, ce point a surgi tout de même lorsque nous avons examiné ces transactions. Jusqu'à présent, nous n'avons rien découvert qui laisserait entrevoir un tel problème. Cependant, je parle uniquement de ce que nous avons constaté dans les transactions que nous avons examinées. Sur un plan plus général, je ne suis pas en mesure de répondre à votre question.

Le sénateur Johnson: Au Canada, les entreprises médiatiques ont peu d'actionnaires. Vous n'êtes pas sans savoir que la majorité des actions avec droit de vote sont détenues par des personnes et des membres d'une même famille. Cet aspect risque-t-il d'entraîner des problèmes dans ce secteur?

M. Jorré: La situation n'est pas différente de celles régnant dans les autres secteurs: certaines entreprises ont peu d'actionnaires alors que d'autres en ont beaucoup. Si je m'en tiens à notre loi sur la concurrence, j'ignore si je peux dire de façon générale que cela exerce une influence au sein du secteur des médias. La seule chose que je sais, et je le répète, c'est que, selon moi, le choix de produits sera plus varié s'il y a plusieurs propriétaires, différentes formes de propriété, et cetera. Cela peut favoriser la diversité, mais au-delà de cet aspect, je ne suis pas sûr que je pourrais vous aider.

Le sénateur Johnson: Que pensez-vous des restrictions en matière de propriété étrangère dans les médias canadiens? Si ces restrictions étaient réduites ou éliminées, les actualités canadiennes perdraient-elles de leur diversité et s'américaniseraient-elles? Qu'en pensez-vous?

M. Jorré: J'ignore si je peux répondre à votre question relative à l'effet précis sur le contenu des actualités. Nous sommes en faveur d'une libéralisation générale des droits de propriété dans tous les secteurs de l'économie. Une telle libéralisation comporte certains avantages dont le principal est le suivant: les restrictions à la propriété restreignent souvent le nombre d'acheteurs. Vous pouvez constater cette situation dans tous les secteurs d'activités où des restrictions sont imposées sur la participation étrangère. C'est vrai notamment dans le secteur des transporteurs aériens et des médias. Si quelqu'un essaie de vendre et si le nombre d'acheteurs est restreint, les chances sont plus grandes que la

in many situations, I think we would see it as a distinct advantage if you had a greater pool of potential buyers, because you might avoid some of the transactions that are further concentrating industries.

The Chairman: There is an attractive purity, almost an elegance, to the view that your role is purely economic and therefore you focus essentially — although I take Mr. Sagar's qualification — on advertising in matters of media markets and that someone else, the CRTC, should look at other elements. However, I was struck by your statement, very early on in your prepared remarks, that you use an analytical framework common to all products and services. Then you went on to say that you look at individual differences among industries — but, still, a common analytical framework. It seems to me when you are looking at the news media — not entertainment in the general sense, but the news media — you are, as a matter of law, not looking at an industry like the others. I say that because it is, to my knowledge, the only industry that is given protection under the Constitution of Canada, which guarantees freedom of the press. That has enormous ramifications, and we are glad it does that. That already, it seems to me, would provide a substantial legal argument that this is not an industry like the others. It is not just a “question de piastre,” as Senator Corbin said, even though we understand the first duty of a free press is to be independent and survive financially — make a profit.

There is that element, and then there is the equally pure and elegant argument that you only look at economics and that someone else should look at everything else and that that should be the CRTC. However, the CRTC has never had any mandate to look at newspapers, only at broadcasting. Indeed, I would think there might be some public furor if it were given a mandate to do so, given their interventionist role in terms of setting up quite strict rules about content of broadcasting ventures.

The pure and elegant argument ends up leaving an enormous void — that when you examine mergers, cross-media deals, concentration of one sort or another, it is like ignoring the elephant in the middle of the room. I am sorry I cannot follow you there. Can you clarify this matter for me?

Mr. Jorré: You are, of course, correct that the CRTC has no mandate on newspapers. In cross-media transactions, they can look at the broadcast side of it. Let me step back to why the issues of concern to you do not really fit within our act nor are suitable for fitting within our act.

transaction entraînera une concentration au sein du secteur parce que les acheteurs étrangers seront exclus. Dans bien des cas, je pense que l'accroissement du nombre d'acheteurs éventuels pourrait déboucher sur un avantage distinct, parce que vous pourriez éviter la conclusion de certaines transactions susceptibles d'intensifier la concentration.

La présidente: Il émane de vos propos une pureté qui confine presque à l'élégance lorsque vous affirmez que votre rôle est uniquement économique et consiste donc à se pencher essentiellement — je reprends l'expression de M. Sagar — sur la publicité dans les marchés des médias alors qu'un autre organisme, le CRTC, devrait s'occuper des autres aspects. Cependant, j'ai été surpris par les propos que vous avez tenus au tout début de votre exposé, lorsque vous avez parlé d'un cadre analytique commun à tous les produits et services. Vous avez précisé par la suite que vous examinez les différences propres aux secteurs — mais vous avez tout de même un cadre analytique commun. Il me semble que, lorsque vous vous penchez sur la situation des médias de l'information — je ne parle pas des médias du divertissement, mais bien des médias de l'information —, vous n'examinez pas un secteur d'activités comme tous les autres, aux fins de la loi. Je m'exprime ainsi parce que, selon moi, les médias de l'information constituent le seul secteur protégé en vertu de la Constitution canadienne, qui garantit la liberté de presse. Cette protection comporte des ramifications considérables dont nous sommes très heureux. Il me semble qu'une telle protection apporterait un argument juridique de poids prouvant qu'il ne s'agit pas d'un secteur comme les autres. Ce n'est pas uniquement une question de «piastres», comme l'a mentionné le sénateur Corbin, même si nous comprenons que la presse libre doit avant tout être indépendante et rentable — elle doit pouvoir faire des profits.

Nous avons cet aspect, mais il y a également l'argument — qui recèle une pureté et de l'élégance — que vous envisagez uniquement les aspects économiques et qu'un autre organisme devrait se pencher sur les autres questions, et que l'organisme en question devrait être le CRTC. Cependant, le CRTC n'a jamais reçu le mandat d'examiner les journaux. Il ne peut se pencher que sur les entreprises de radiodiffusion. En fait, je penserais que lui confier un tel mandat provoquerait un tollé dans la population, étant donné le rôle interventionniste que joue le CRTC en établissant des règles assez rigoureuses au sujet du contenu des émissions radiodiffusées.

Cet argument qui recèle une pureté et une élégance laisse un vide énorme — lorsque vous examinez les fusions, les transactions entraînant une propriété croisée des médias et la concentration des capitaux, c'est comme si vous ignoriez l'éléphant au milieu d'une pièce. Je regrette, mais je ne peux pas vous suivre. Pourriez-vous me préciser le tout?

M. Jorré: Vous avez certes raison de dire que le CRTC ne possède aucun mandat en ce qui concerne les journaux. Il peut étudier les questions liées à la radiodiffusion lorsqu'il se penche sur une transaction entraînant une propriété croisée. Vous me permettrez de revenir aux raisons pour lesquelles les questions qui vous préoccupent ne relèvent réellement pas de notre loi, ni ne conviennent d'en relever.

We always say we can look at price, selection, quality, service — there is a point where product choice and diversity may meet. If you have two newspapers in one city and one buys the other and you are into one, especially if they are quite different, then you have a reduction in product choice and you may have a reduction in diversity. If you bring together, say, the *Ottawa Sun* and the *Ottawa Citizen*, resulting in only one and in one format, there is a distinct diminution in product choice — and also in diversity of views.

We can look at questions such as product choice, but the economic nature of the act and the tools that we have are not really suitable for dealing with the much more difficult questions that diversity of voices entails.

There are very difficult questions of whether you have as much variety of opinion as you should have. You are looking within the context of a particular media paper or broadcaster. Those are much more difficult and subtle. I do not believe they are susceptible to competition analysis, even if you could set out a clear objective for us. They are much better dealt with in a different kind of forum.

The CRTC seems to be the obvious place for broadcasting. The honourable senator is correct that there is an issue with newspapers and the government. Parliament may wish to consider whether, if it wishes to do something, it should create some mechanism to do it.

We are not equipped. The act is not equipped to deal with this kind of issue, other than in the most brutal terms where you have, for example, two papers becoming one. If you have two papers becoming one, you probably also have problems in advertising markets as well.

The Chairman: Someone else must look at the elephant.

Mr. Jorré: You need different tools and mechanisms to analyze this.

The Chairman: I do understand your argument.

Let me ask a hypothetical question about your mandate. I am not predicting that this is about to happen. Suppose, for the sake of argument, that we look across Canada and notice how many cities are one-paper communities. If a single person bought all of those papers, there would be no greater concentration in each community because the same paper is still there.

Would you consider that to be a problem under the terms of your legislation? I am taking this to the extreme.

Mr. Jorré: You must look at the issue of the nature of the relevant markets. If you find that they are all local, then it does not really change.

Nous avons toujours affirmé que nous pouvions examiner le prix, le choix, la qualité et le service offert — il existe un point de convergence possible en ce qui concerne le choix des produits et la diversité. Si, dans une ville, un journal achète son concurrent pour l'absorber, le choix des produits et la diversité risquent de diminuer, particulièrement si ces deux journaux sont d'une orientation différente. Supposons une fusion de l'*Ottawa Sun* et de l'*Ottawa Citizen*. Le choix de produits et la diversité des opinions diminueraient d'une façon marquée.

Nous pouvons envisager des questions comme le choix de produits, mais nous ne sommes pas en mesure de nous attaquer aux aspects plus épineux que la diversité des voix entraîne, étant donné la nature économique de notre loi et les moyens dont nous disposons.

Il est très difficile de déterminer si la variété des opinions émises est celle que nous devrions obtenir. Il s'agit d'un journal ou d'un radiodiffuseur particuliers. Ces questions sont beaucoup plus difficiles et beaucoup plus délicates. Je ne pense pas qu'elles puissent faire l'objet d'une analyse aux fins de la concurrence, même si vous pouviez nous confier cet objectif précis. Un autre genre d'organisme est beaucoup mieux en mesure de traiter ces questions.

En ce qui a trait à la radiodiffusion, le CRTC semble être cet organisme. L'honorable sénateur ne fait pas fausse route en affirmant qu'il y a un problème en ce qui concerne les journaux et le gouvernement. S'il désire intervenir, le Parlement souhaitera peut-être envisager de créer un mécanisme pour s'attaquer à ces questions.

Quant à nous, nous n'avons pas les moyens pour le faire. Notre loi ne nous autorise pas à examiner ce genre de question. Nous ne pouvons intervenir que de la façon la plus impitoyable, lorsque nous sommes aux prises notamment avec la fusion de deux journaux. Le cas échéant, il est probable que les problèmes touchent également les marchés de la publicité.

La présidente: Un autre organisme doit donc s'occuper de l'éléphant.

M. Jorré: Pour analyser une telle question, il faut des outils et des mécanismes différents.

La présidente: Je comprends votre argument.

Vous me permettez de vous poser une question hypothétique au sujet de votre mandat. Je ne prédis pas qu'une telle situation surviendra, mais supposons, aux fins de la discussion, que nous constatons que bien des villes au Canada n'ont qu'un seul journal. Si une seule personne achetait tous ces journaux, la concentration ne serait pas supérieure dans chaque collectivité, parce que les mêmes journaux y paraîtraient toujours.

En vertu de votre loi, s'agirait-il d'un problème, selon vous? Je sais que j'exagère.

M. Jorré: Vous devez envisager la nature des marchés en cause. Si vous constatez que ces marchés sont tous locaux, la situation ne change pas vraiment.

If there were a national market and only the one owner, it may have an effect on buyers of advertising in the national market who no longer have any choice whatsoever. You would have to explore that. That may raise issues.

Also, it could raise issues upstream for suppliers to newspapers — the people selling them newsprint and content. You would have to look at the upstream issues as well.

The Chairman: What about employment? Let us say, for example, that I have decided that I do not want Ph.D.s in economics or whatever, that I have some bias against some class of people, and decide not to hire them. What will you do about that?

Do you look at that? Do you look at the implications of employment becoming restricted?

Mr. Jorré: The act does not look at the effects on employment of a transaction. It is not part of the mandate under the act. There may be human rights legislation issues in what you describe.

The Chairman: From your point of view, essentially, it is a matter of who gets to make money and on what terms. Is that correct?

Mr. Jorré: I would say very importantly so. Also, it is a matter of ensuring that there is a competitive marketplace. If you are to have an efficient, effective economy, you need a competitive marketplace. If, ultimately, customers and consumers are not to suffer, you need a competitive marketplace.

We would look, as well, at the impact on prices of products where that has an effect. Movie theatres are still in the more classical model of a market. The effect on the customer is a consideration since it is not really advertising-driven to the same extent.

Senator Graham: I wish to follow up with respect to the point raised by Senator Johnson on foreign ownership and ask whether the bureau has any official position with respect to foreign ownership.

Mr. Jorré: There is one thing that we have said very clearly that is very important. If changes are made, because there are rules both in the telecom sector and the broadcast sector, any change should be in parallel.

Currently, you have a number of companies that are in both sectors. If you change one and you do not change the other, then you would potentially cause a series of reactions as a result. For example, if telecom were opened up but not broadcasting, you would have to split the two parts of a company in order to take advantage of one but not the other. We have said very clearly that those should move in parallel.

We generally favour liberalization. There are overriding issues for Parliament and the government.

Si nous avons un marché national et un seul propriétaire, les acheteurs de publicité nationale n'auraient peut-être plus aucun choix. Vous devriez examiner cet aspect, qui serait susceptible d'entraîner des problèmes.

Cette situation pourrait également créer des problèmes en amont pour les fournisseurs des journaux — c'est-à-dire les gens qui leur vendent le papier journal et le contenu. Il faudrait examiner les problèmes en amont également.

La présidente: Qu'en est-il de l'emploi? Disons, par exemple, que j'ai décidé d'écarter tous les détenteurs de doctorat en économie ou dans un autre domaine, que j'ai des préjugés envers certaines catégories de personnes et que j'ai décidé de ne pas les engager. Que ferez-vous à cet égard?

Vous penchez-vous sur cette question? Examinez-vous les situations où l'emploi peut devenir plus restreint?

M. Jorré: Les effets d'une transaction sur l'emploi ne sont pas couverts par la loi. Cette question ne fait pas partie du mandat conféré par la loi. La situation que vous décrivez pourrait relever du domaine des droits de la personne.

La présidente: De votre point de vue, la question est de savoir essentiellement qui fait de l'argent et dans quelles conditions. Est-ce exact?

M. Jorré: Je dirais que c'est très important, en effet. Il s'agit également de garantir un marché concurrentiel. Si l'on veut une économie efficace et efficiente, il faut un marché concurrentiel. Si, en bout de piste, on veut s'assurer que les consommateurs et les clients s'en sortent bien, il faut un marché concurrentiel.

Il faudrait aussi examiner les retombées sur le prix des produits, le cas échéant. Les salles de cinéma font encore partie des modèles de marché plus classiques. L'effet sur le consommateur doit être pris en considération, puisque ce dernier n'est pas ciblé par la publicité dans la même mesure.

Le sénateur Graham: J'aimerais reprendre le point soulevé par le sénateur Johnson au sujet de la propriété étrangère et demander si le bureau a adopté une position officielle à ce sujet.

M. Jorré: Il y a une chose que nous avons dite très clairement et qui est très importante: si des changements sont apportés, ils doivent l'être en parallèle puisqu'il y a des règles qui s'appliquent au secteur des télécommunications et d'autres au secteur de la radiodiffusion.

À l'heure actuelle, un certain nombre d'entreprises oeuvrent dans les deux secteurs. Si des changements sont apportés dans l'un d'eux seulement, une série de réactions pourrait en résulter. Par exemple, si le secteur des télécommunications était ouvert, mais pas celui de la radiodiffusion, il faudrait scinder une entreprise donnée en deux pour qu'elle profite de l'un, mais non pas de l'autre. Nous avons dit très clairement que ces changements doivent être adoptés en parallèle.

Nous sommes généralement en faveur d'une libéralisation et le Parlement comme le gouvernement vont devoir répondre à des questions primordiales.

Senator Graham: I want to go to a document entitled “CRTC/Competition Bureau Interface.” I understand that the Competition Bureau and the CRTC agreed to this document in 1999. It was to provide the industry stakeholders — and the general public is a stakeholder — with greater clarity and certainty as to the regulatory part and the framework governing the telecommunications and broadcasting sectors.

The document, I believe, noted with respect to merger reviews that there is a “parallel jurisdiction.” We are familiar with the proposed acquisition by Astral Media of some French-language radio stations owned by Télémedia. The CRTC approved the transaction. During the course of those hearings, the Competition Bureau opposed the transaction for presumably valid reasons according to the mandate.

Setting that aside, how is this “Interface” document working at the present time? Does it come into play?

Mr. Jorré: It sets out our respective roles. In the case of acquisitions in the broadcasting industry, you have two different mandates and two different processes to be followed. This is not something that is unknown.

I will give a simple example. If you are building a building, you may have to comply not only with zoning but also with environmental regulations. In a similar way here, you must ensure not only that your transaction does not raise competition concern but also that you meet the requirements of the CRTC.

Senator Graham: I come back to my original question: Do you still believe that the Competition Bureau has no place in the bedroom of the CRTC with respect to licensing?

Mr. Jorré: Let me explain. Our act is framework legislation for the marketplace. It is part of a number of legal instruments in an economy to set general rules for the marketplace. Contract law is part of the framework; general corporate law in incorporating companies is; our act sets a general framework.

The CRTC is a sectoral regulator with a specific role. Those are two very different functions that I believe belong as separate functions. A competition framework is needed, and you need an advocate for competition, which is a very different role, and I do not believe you would want to combine those two. As such, as framework legislation, we do not license new businesses in any area, nor do I believe that we should be involved in the licensing of new broadcast entities. That is not part of the framework because that is a sectoral issue.

Senator Graham: There is never a situation or a case in which the Competition Bureau would give an opinion to the CRTC before they would grant a licence. Is that correct?

Mr. Jorré: I am not aware of our having intervened in a licensing application. We have intervened in front of the CRTC to make our views known in telecommunications on the structure of deregulating telecommunications. It is difficult for me to imagine

Le sénateur Graham: J’aimerais que l’on parle d’un document intitulé «l’interface entre le Bureau de la concurrence et le CRTC». Je crois comprendre que ces deux entités se sont mises d’accord sur ce document en 1999. Ce document visait à donner aux participants de l’industrie, dont le public fait partie, plus de clarté et de précision concernant le cadre réglementaire et juridique régissant les secteurs des télécommunications et de la radiodiffusion.

Dans ce document, on notait, en ce qui a trait aux fusions, qu’«il existe une compétence parallèle». Nous savons qu’Astral Média souhaitait acquérir quelques stations de radio francophones appartenant à Télémedia. Le CRTC a approuvé cette transaction. Au cours des audiences, le Bureau de la concurrence a contesté la transaction pour des raisons vraisemblablement valables ressortissant à son mandat.

Ces considérations mises de côté, comment cette «interface» fonctionne-t-elle actuellement? En quoi est-elle utile?

M. Jorré: Ce document définit nos rôles respectifs. Dans le cas des acquisitions dans le secteur de la radiodiffusion, il y a deux mandats différents et deux processus différents à suivre. Cette situation est connue.

Je vous donne un exemple simple. Si vous souhaitez construire un immeuble, vous devez vous conformer non seulement aux règlements de zonage, mais aussi aux normes environnementales. La situation est la même ici: vous devez faire en sorte que votre transaction ne crée aucun problème de concurrence, tout en veillant à respecter les exigences du CRTC.

Le sénateur Graham: Je reprends ma question initiale: Croyez-vous toujours que le Bureau de la concurrence ne doit pas s’ingérer dans les affaires du CRTC pour ce qui est de l’octroi de licences?

M. Jorré: Laissez-moi vous expliquer. Notre loi est une loi-cadre pour le marché et fait partie d’un certain nombre d’instruments juridiques qui visent à établir des règles générales à ce sujet. Le droit en matière de contrat fait partie de ce cadre; le droit des sociétés, qui régit la constitution des sociétés, fait aussi partie de ce cadre; notre loi définit donc un cadre général.

Le CRTC est un organisme de réglementation sectoriel ayant un rôle bien précis. Ce sont deux fonctions très différentes qui doivent être exercées séparément. Un cadre de concurrence est nécessaire, et il faut un défenseur de la concurrence, qui est un rôle très différent, et je ne crois pas que vous voudriez combiner les deux. En adoptant une loi-cadre, nous n’accordons pas de licence à une nouvelle entreprise dans un secteur quelconque, et je ne crois pas que nous devrions participer à l’octroi de licences à de nouveaux organes de radiodiffusion. Cette activité ne fait pas partie du cadre puisqu’il s’agit d’une question sectorielle.

Le sénateur Graham: Dans aucune circonstance le Bureau de la concurrence ne formulerait un avis au CRTC avant l’octroi d’une licence, n’est-ce pas?

M. Jorré: Autant que je sache, nous ne sommes jamais intervenus dans l’octroi d’une licence. Nous avons fait valoir devant le CRTC notre point de vue sur la structure de la déréglementation des télécommunications. Je ne peux imaginer

a circumstance in which our role as competition advocate would cause us to intervene on a licence application, because I do not think that falls within setting a framework. It is not like rules for, say, unbundling communications services so that entrants could obtain access to certain parts of the telecommunications system. It is difficult for me to envisage that there could be such a situation. I do not believe that we belong in the process of issuing new licences.

[*Translation*]

Senator Corbin: How do you function? Do you automatically investigate all acquisitions or do you only act on the basis of complaints you receive?

Mr. Jorré: We must be advised of all acquisitions of a certain size pursuant to the act. We review all of them. They are almost all important transactions in the Canadian economy. If there is no obligation to advise us of the transaction, we can still examine the transaction from the three aspects of the closing of the transaction. We do not examine all transactions that we are not advised of.

Senator Corbin: What triggers the review? The size or the importance of the transaction?

Mr. Jorré: Under the law, if the transaction exceeds 50 million dollars and if the size of the partners exceeds 400 million dollars, we must be advised of the transaction.

Senator Corbin: You do not look at the majority of transactions in New Brunswick, for instance. In the New Brunswick media, there are no operations above and beyond the 50 million dollar threshold. However, there could be monopoly or quasi-monopoly situations. You have no interest in that matter?

Mr. Jorré: That could interest us, but there is no obligation to notify us. We do not systematically review all of those transactions. It can happen that people direct our attention to certain transactions. For one reason or another, a transaction we were not advised of is brought to our attention, and we may examine it. There have been transactions of that type where not only have we carried out a review, but we caused changes to be made after the transaction. There has to be a threshold, practically speaking, because we cannot expect to be notified whenever one store purchases another.

Senator Corbin: There is something missing in that criterion, especially where the smaller provinces, the have-not provinces, are concerned, where the media do not reach the threshold to meet the criteria you have just described. Does it not worry you that a holding, an owner, could control three quarters or more of the media in New Brunswick? And because the operation does not meet the size criterion, you would not investigate?

Mr. Jorré: We can carry out a review of a transaction that is not subject to notification. If it is drawn to our attention, if someone makes a complaint and if we believe that it would be

des circonstances dans lesquelles notre rôle de défenseur de la concurrence nous amènerait à intervenir dans la demande d'une licence, parce qu'une telle intervention ne fait pas partie de l'établissement d'un cadre. Ce n'est pas comme d'établir des règles, par exemple, pour dégroupier les services de communications afin de permettre à de nouveaux venus d'accéder à certaines parties du réseau de télécommunication. Je peux difficilement entrevoir une telle situation. Je ne crois pas que nous devons participer à l'octroi de nouvelles licences.

[*Français*]

Le sénateur Corbin: Quelle attitude prenez-vous? Enquêtez-vous automatiquement dans toutes les acquisitions ou agissez-vous uniquement sur la base de plaintes qui vous sont adressées?

M. Jorré: Toutes les acquisitions d'une certaine taille doivent être notifiées en vertu de la loi. Nous les examinons toutes. Ce sont presque toutes des transactions d'importance dans l'économie canadienne. Si on n'est pas obligé de notifier la transaction, nous pouvons examiner la transaction à l'intérieur des trois angles de la clôture de la transaction. Nous n'examinons pas toutes les transactions non notifiées.

Le sénateur Corbin: Qu'est-ce qui déclenche l'étude? Le facteur de la taille ou de l'importance?

M. Jorré: La loi prévoit que si la transaction excède 50 millions de dollars et si la taille des parties excède 400 millions, la transaction doit être notifiée.

Le sénateur Corbin: Vous ne jetez aucun regard sur la majorité des transactions du Nouveau-Brunswick, par exemple. Dans ces médias, il n'y a pas d'opérations qui atteignent le seuil de 50 millions de dollars au Nouveau-Brunswick. Cependant on pourrait avoir des situations de monopole ou de quasi monopole. Vous n'avez aucun intérêt à ce sujet?

M. Jorré: Cela peut nous intéresser, mais il n'y pas d'obligation de notifier. Nous ne regardons pas systématiquement toutes ces transactions. Il arrive que des gens portent à notre attention des transactions. Pour une raison ou une autre, nous prenons connaissance d'une transaction qui n'est pas notifiée, il se peut qu'on en examine. Il y a eu de ces transactions où nous avons non seulement mené une enquête, mais où nous avons obtenu des modifications après la transaction. Il faut quand même pratiquement un seuil quelque part, parce qu'on ne peut pas demander, à chacune des fois où un magasin en achète un autre, que nous recevions un avis.

Le sénateur Corbin: Il y a une lacune dans ce critère, en particulier en ce qui touche les plus petites provinces au pays ou les provinces les moins nanties où les médias n'atteignent pas les seuils d'opérations qui rencontrent les critères que vous venez d'énoncer. Cela ne vous inquiète pas qu'un «holding», qu'un propriétaire puisse contrôler les trois-quarts des médias au Nouveau-Brunswick ou davantage? Et parce qu'il ne rencontre pas ce critère de taille, vous n'enquêteriez pas?

M. Jorré: Nous pouvons faire une enquête sur une transaction qui ne doit pas recevoir une notification. Si cela est porté à notre attention, si quelqu'un dépose une plainte et que nous croyons

worthwhile to carry out an investigation, we do that. However, this is not automatic. When there is notification, however, it is automatic.

[English]

Mr. Sagar: Senator, if I may carry on briefly, there are two elements that I would focus on. First, in the event that you have that kind of dominance of an industry, parts of the Competition Act would govern how that firm may behave. They would not be allowed to abuse their dominant position. If we find them doing that to prevent entry into the market or to exploit their clients or customers, we have specific laws that apply. We also have, before our consultation process on the amendments, the suggestion that we have the ability to refer for inquiry into the broad state of competition in specific sectors. We do not currently have that capacity, in our act, to do such inquiries. It has existed in the past and it has been suggested by the industry committee in the other place that we have that authority to refer for inquiry. We have suggested, for example, that we could ask the Canadian International Trade Tribunal, which has economic expertise and powers of inquiry, to conduct an investigation on our behalf. We believe that would be useful in those cases that you refer to — hypothetically, of course — where there does appear to have been an undue amount of concentration and, perhaps, a breakdown in market forces.

Senator Corbin: I am hopeful that the committee will retain that comment and suggestion, Madam Chair.

[Translation]

Senator Corbin: I would like to discuss another aspect of your operations. As you know, this committee is concerned with the media. If you received a complaint according to which because of recent acquisitions there existed a quasi-monopoly of the press in New Brunswick by a holding, would you limit your review, your considerations strictly to the media sector of that holding? Would you broaden your examination to consider the fact that that holding was the owner of a pulp and paper mill, that it can produce pollution that has an adverse effect on the health of residents, that it owns vast forests, chains of hardware stores, grocery stores, radio and television stations, refineries, ships, and was until recently involved in naval construction and owned a vast network — not only in one province, but throughout the eastern continent — of gas stations and convenience stores, and so on? Would you take all of that into account in your consideration of the adverse effects of a media quasi-monopoly on the interest of consumers?

Mr. Jorré: As I said in my opening remarks, in our review we consider the likely impact and changes that may result from an acquisition. If we are considering the acquisition of another newspaper or another radio station, we examine the impact this would have on the market. We can also study links with other parts of the business, but our review is limited to the impact of that acquisition.

que cela mérite de faire une enquête, nous la faisons. Ce n'est toutefois pas automatique. Tandis que lorsque c'est notifiée, c'est automatique.

[Traduction]

M. Sagar: Sénateur, si je peux poursuivre brièvement, je voudrais souligner deux éléments. D'abord, dans le cas où un secteur serait dominé par une entreprise, certaines parties de la Loi sur la concurrence régiraient la façon dont cette entreprise pourrait se comporter. L'entreprise en question ne pourrait abuser de sa domination. Si l'on découvrait qu'elle agit de manière à bloquer une percée sur le marché ou à exploiter ses clients, des lois bien précises seraient appliquées. Avant notre processus de consultation sur les modifications, nous proposons également que nous soyons habilités à demander une enquête sur toute la question de la concurrence dans des secteurs spécifiques. Notre loi actuelle ne nous donne pas le pouvoir de le faire, alors que c'était le cas auparavant, et le Comité de l'industrie de l'autre endroit a déjà proposé que nous ayons un tel pouvoir. Par exemple, nous pourrions demander au Tribunal canadien du commerce extérieur, qui a des expertises en économie et des pouvoirs d'enquête, de mener une enquête en notre nom. Nous croyons que ce serait utile dans les cas — hypothétiques, bien sûr — où il semble y avoir une concentration induite et, peut-être, une érosion des forces du marché.

Le sénateur Corbin: J'espère que le comité prend bien note de ce commentaire et de cette suggestion, madame la présidente.

[Français]

Le sénateur Corbin: J'aimerais aborder un autre aspect de vos opérations. Comme vous le savez, ce comité se préoccupe des médias. Si une plainte vous était adressée selon laquelle il existe, en raison d'acquisitions récentes, un quasi monopole de la presse au Nouveau-Brunswick par un «holding», limiteriez-vous votre étude, vos considérations uniquement sur le secteur média de ce «holding»? Élargiriez-vous votre réflexion en considérant que ce «holding» est propriétaire d'usine de pâte et de papier, qu'il peut produire de la pollution néfaste pour la santé des habitants, qu'il est propriétaire de vastes territoires forestiers, de chaînes de quincaillerie, d'épiceries, de stations de radio et de télévision, de raffineries, de navires et qu'il était, jusqu'à tout récemment, impliqué dans la construction navale et propriétaire d'un vaste réseau — pas seulement dans une province, mais dans tout l'est du continent d'un réseau de stations d'essence et de dépanneurs, et cetera? Prendriez-vous tout cela en considération lors de votre réflexion en ce qui concerne des effets néfastes d'un quasi monopole médiatique pour l'intérêt des consommateurs?

M. Jorré: Tel que je l'ai dit dans mes remarques liminaires, nous regardons l'impact et le changement dans notre examen d'acquisition. Si c'est l'acquisition d'un autre journal ou d'un autre poste de radio, nous regardons son impact sur le marché. Nous pouvons examiner des liens avec d'autres parties de l'entreprise, mais c'est quand même limité à l'impact de cette acquisition.

We cannot study a concentration which existed prior to the acquisition. I will give you a very simple example. In Vancouver, 40 or 50 years ago two daily newspapers were acquired by the same owner. When these newspapers were purchased by CanWest Hollinger, we only studied the change, i.e. the acquisition of newspapers by a broadcaster. But since the two daily newspapers in the city of Vancouver already belonged to the same owner, our act did not allow us to examine that circumstance, but only the consequence of the acquisition.

Senator Corbin: I think there are some aspects missing here.

The Chairman: Like any other topic, the more we examine it, the more complex it becomes.

[English]

Senator Graham: I have a question arising from Mr. Jorré's last comment with respect to the questions that were asked by Senator Corbin. In the British Columbia, Vancouver case, what was your conclusion? You made a study of it, what was your conclusion?

Mr. Jorré: We found in that transaction, as I said, that broadcast and print were in different markets. As a result, you may recall that the only remedy we sought in that transaction was in relation to common ownership of ROB-TV, where, if there had been no change — I am just trying to remember — there would have been common ownership between the CanWest group and someone else. If you could give me a moment.

The Chairman: I will interrupt here — I usually save these requests for the end of the hearing so as to maintain the witnesses in good humour. It will involve what I suspect may be a voluminous set of documents from you. To wit, I think it would be useful for us to have a detailed summary, an explanation of all of the work you have done in connection with media enterprises of one sort or another. We would be interested in the cases you have examined, the court cases you have launched, whether successful or not, decisions you have made not to intervene, reasoning, conditions, over the past 30 to 35 years. This should go back to the *Irving* case. There was an *Irving* case a long time ago. I am trying to place that in my mind, but certainly that should be included. There have been many other instances, I know.

Would that help you, Senator Graham, to have that?

Senator Graham: Yes, it would probably help fill my school bag.

The Chairman: It would be a lot of reading, but it is important for us to understand what has been done.

Senator Graham: I do have a final question. Obviously, over the years, you have looked at other countries and you have visited with other countries and people who were in the same kind of

Nous ne pouvons pas étudier une concentration qui existait déjà avant l'acquisition. Je vous donne un exemple très simple. À Vancouver, deux journaux, deux quotidiens ont été acquis par le même propriétaire, il y a 40 ou 50 ans. Lorsque ces journaux ont été acquis par CanWest Hollinger, nous n'avons étudié que les changements, soit l'acquisition de journaux par un radiodiffuseur. Mais puisque les deux quotidiens de la ville de Vancouver appartenaient déjà au même propriétaire, notre loi ne nous permettait pas d'examiner cet état, mais seulement la conséquence de l'ajout.

Le sénateur Corbin: Je pense qu'il y a des manques dans ces opérations.

La présidente: C'est comme tout autre sujet, plus on l'examine, plus il devient complexe.

[Traduction]

Le sénateur Graham: J'ai une question concernant le dernier commentaire de M. Jorré en réponse aux questions du sénateur Corbin. Dans l'affaire de Vancouver, en Colombie-Britannique, quelles ont été vos conclusions? Vous avez étudié ce dossier, alors quelles ont été vos conclusions?

M. Jorré: Comme je l'ai dit, nous avons conclu relativement à cette transaction que la radiodiffusion et l'impression constituaient des marchés différents. Ainsi, vous vous souviendrez peut-être que le seul recours que nous avons cherché à l'égard de cette transaction avait trait à la propriété commune de ROB-TV. S'il n'y avait eu aucun changement — j'essaie de me rappeler —, il y aurait eu propriété commune entre le groupe CanWest et quelqu'un d'autre. Si vous pouvez me donner quelques instants.

La présidente: Je vais vous interrompre ici — je garde habituellement ces demandes pour la fin de la séance de manière à préserver la bonne humeur des témoins. Il s'agit de produire un ensemble de documents qui, je présume, sera volumineux. Je crois en effet qu'il nous serait utile d'avoir un résumé détaillé, une explication de tous les travaux que vous avez réalisés relativement aux entreprises du domaine des médias. Nous aimerions en savoir davantage sur la jurisprudence que vous avez examinée, les actions que vous avez engagées et dans lesquelles vous avez eu gain de cause ou non, les situations dans lesquelles vous avez décidé de ne pas intervenir, les motifs et les conditions connexes, au cours des 30 à 35 dernières années. On devrait remonter jusqu'à l'affaire *Irving*, qui date d'il y a longtemps. J'essaie de me rappeler, mais cette affaire doit assurément être incluse. Il y a eu plusieurs autres instances, je sais.

Ces documents vous seraient-ils utiles, sénateur Graham?

Le sénateur Graham: Oui, cela m'aiderait probablement à faire mes devoirs.

La présidente: Ces documents seront longs à lire, mais il est important que nous comprenions ce qui a déjà été fait.

Le sénateur Graham: J'ai une dernière question. Au fil des années, vous avez évidemment étudié la situation d'autres pays; vous vous y êtes rendu et vous y avez rencontré des gens qui menaient le même type d'activités que vous. Comment les autres

business, if you will, as you are. How do other countries reconcile conflicts between competition policy and media policy? Could you give us examples?

Mr. Jorré: I can tell you that in the major countries, for competition authorities, the situation is the same as with us. For example, in the United States, the Federal Trade Commission and the Antitrust Division of the Department of Justice look at media mergers from the same perspective we do. As well, I believe it is the Federal Communications Commission that has some rules about limits of ownership of broadcast media and so on.

There are some exceptions. In the United Kingdom, there are some special criteria that have been added into the legislation for reviewing newspaper transactions. There, it is somewhat different.

Mr. Sagar: Honourable senators, if it would help you, I would refer to our colleagues from CRTC who have actually put together a quite useful study on the merger review or diversity and control of media in different jurisdictions in Canada, U.S., Australia and France. In most of these jurisdictions, I understand, there is a separate competition and media review, as in the United States, in FTC versus FCC — Federal Trade Commission versus Federal Communications Commission split in power. That tends to exist in most of the countries. It is a standard practice. Most of them have various limits on cross-media ownership, media concentration in different cities. As honourable senators will be aware, in the United States there are strict limits on the extent to which a single owner can have outlets in different places.

Senator Graham: Perhaps, Madam Chair, in your list of papers that you are asking for our school bags, you might ask the witnesses to provide us with some information as to how these things operate in different countries.

The Chairman: Anything you have would be a useful addition to our homework. We shall, indeed, ask the CRTC for anything they have; and our own staff is also working on these issues.

The U.K., Senator Graham, has a new law. It is this thick. They do not believe in clarity of language in legislation to the same extent that we do. It is a major undertaking, but we will ensure that before this study concludes we understand what other countries are doing. We need to do that.

Mr. Jorré: On your question of material, we will see what we can find. I know there is a study — hopefully, we can find the citation — that was done by an institute in Oxford of European media legislation. I do not know if we still have a copy around, but I hope we can find the citation.

On your question, we will be delighted to send you what we can. I should just comment that we can only provide you with what is in the public domain. When we do not act, there is not much in the public domain. I think the *Irving* case, by the way,

pays règlent-ils les conflits entre la politique sur la concurrence et la politique régissant les médias? Pouvez-vous nous donner des exemples?

M. Jorré: Je peux vous dire que dans les grands pays, les autorités en matière de concurrence sont dans la même situation que nous. Par exemple, aux États-Unis, la Federal Trade Commission et la division antitrust du département de la Justice ont examiné les fusions des médias sous le même angle que nous. En outre, c'est la Federal Communications Commission qui, je crois, applique certaines règles qui définissent les limites de la propriété des médias de radiodiffusion, et cetera.

Il y a quelques exceptions. Au Royaume-Uni, certains critères spéciaux ont été ajoutés à la loi pour ce qui est de l'examen des transactions qui touchent les journaux. C'est un peu différent à ce sujet.

M. Sagar: Honorables sénateurs, si cela peut vous aider, je m'adresserais à mes collègues du CRTC qui ont effectivement produit une étude passablement utile sur l'examen des fusions ou la diversité et le contrôle des médias au Canada, aux États-Unis, en Australie et en France. Dans la plupart de ces pays, je crois comprendre qu'il existe une distinction entre l'examen de la concurrence et l'examen des médias, comme aux États-Unis, où ces compétences sont partagées entre la Federal Trade Commission et la Federal Communications Commission. Cette tendance s'observe dans la plupart des pays. C'est une pratique courante. La plupart des pays imposent diverses limites quant à la propriété croisée et la concentration des médias dans différentes villes. Comme le savent les honorables sénateurs, aux États-Unis, les points de vente qu'un seul propriétaire peut avoir à différents endroits sont assujettis à de sévères restrictions.

Le sénateur Graham: Madame la présidente, vous pourriez peut-être demander aux témoins de nous fournir, parmi les documents que vous avez demandés, de l'information sur la façon dont les choses se déroulent dans différents pays.

La présidente: Tout ce que vous avez peut nous aider dans nos travaux. Nous devons, bien sûr, demander au CRTC de nous fournir tout ce qu'il a; notre personnel travaille également sur ce dossier.

Sénateur Graham, le Royaume-Uni a une nouvelle loi, très dense. La clarté de la langue dans les textes de loi britanniques n'est pas perçue de la même façon qu'ici. La tâche est énorme, mais nous devons faire en sorte de bien comprendre ce que font les autres pays, avant la fin de cette étude; c'est indispensable.

M. Jorré: En ce qui a trait à la documentation que vous demandez, nous verrons ce que nous pouvons trouver. Je sais qu'il existe une étude — j'espère que nous pourrions trouver la référence — qui a été réalisée par un institut d'Oxford et qui porte sur la législation des médias en Europe. Je ne sais pas si nous en avons conservé une copie, mais j'espère que nous pourrions trouver la référence.

Pour ce qui est de votre question, nous serons enchantés de vous envoyer ce que nous pouvons. Je dois seulement ajouter que nous ne pouvons vous fournir que ce qui est du domaine public. Lorsque nous n'intervenons pas, il n'y a pas grand-chose qui soit

was in the 1970s. I will point out that the Irving case, which involved the ownership by the Irving family of every single English-language newspaper in the province of New Brunswick, was back when the act was entirely criminal. The case was taken by the Competition Bureau — or its predecessor, the Director of Investigation and Research — all the way to the Supreme Court of Canada, which held that a criminal monopolization case was not made out. That was before we had any civil merger review positions.

The Chairman: Thank you. Indeed, we are not asking you to break confidentiality requirements. However, for example, you have just pointed out to us your reasoning in the case of the Vancouver market. I think all of that is already in the public domain; so anything that you can give us would be extremely helpful for us as we try to deepen our understanding of what is going on.

Mr. Jorré: We would be delighted.

Senator Johnson: You are an independent law enforcement agency through which Canadians enjoy the benefit of a competitive economy. That is generally your mandate. You operate within a legislated framework.

Do you have the latitude to do the work you feel is within your mandate given the marketplace today and the shifting sands of the media environment? Do you feel that your mandate and framework are adequate for dealing with the situation in the media world in which we are living today?

Mr. Jorré: In terms of what the law asks us to look at, the law is suitable for the review of merger transactions. We have the analytical tools to deal with it in an economic sense. Yes.

Senator Johnson: That aspect of it is working well for you?

Mr. Jorré: Yes.

Senator Johnson: It could very well change with the times, could it not? Is there anything you can see that would enhance it? One wants to go back 35 years; I want to go ahead 35 years.

Mr. Jorré: The framework is not rigid insofar as the general principles that apply to the market as you find it. It is always applied to the evolving market. You do not really need to change our law to deal with a changing market because the law itself is framework. It is not a rigid set of rules.

Mr. Sagar: We are consulting on amendments to the act to strengthen the civil provisions. If someone engages in a pricing practice that is against our civil provisions, the tribunal can only say, "Stop it."

We have worked very hard to make the practices clear. There is no excuse for businesses to be going against them now.

du domaine public. En passant, je pense que l'affaire *Irving* s'est passée dans les années 70. Je vous signalerai que dans cette affaire, qui portait sur le fait que la famille Irving était propriétaire de la totalité des journaux de langue anglaise de la province du Nouveau-Brunswick, s'est déroulée au moment où la loi était entièrement du ressort criminel. Le Bureau de la concurrence — ou son prédécesseur, le Bureau des enquêtes et des recherches — a mené l'affaire jusqu'à la Cour suprême du Canada, qui a jugé que la preuve d'un monopole criminel n'avait pas été faite. C'était avant que nous ayons des dispositions pour l'examen des fusions au civil.

La présidente: Merci. Effectivement, nous ne vous demandons pas d'enfreindre les exigences en matière de confidentialité. Toutefois, par exemple, vous venez juste de nous faire part de votre raisonnement dans le cas du marché de Vancouver. Je pense que tout cela est déjà du domaine public; ainsi, tout ce que vous pouvez nous donner nous sera extrêmement utile pour nous aider à mieux comprendre ce qui se passe.

M. Jorré: Nous serons enchantés de le faire.

Le sénateur Johnson: Vous êtes un organisme d'application de la loi indépendant grâce auquel les Canadiens peuvent jouir d'une économie concurrentielle. Il s'agit, de façon générale, de votre mandat. Vous fonctionnez dans un cadre qui a été établi par la loi.

Avez-vous la latitude nécessaire pour faire le travail que vous estimez correspondre à votre mandat face au marché actuel et aux véritables sables mouvants que constitue le milieu des médias? Estimez-vous que votre mandat et votre cadre de travail sont appropriés pour faire face à la situation actuelle dans l'univers des médias?

M. Jorré: Compte tenu de ce que la loi nous demande de faire, elle convient pour l'étude des transactions portant sur les fusions. Nous avons les outils analytiques nécessaires pour faire face à ce travail, dans un sens économique. Oui.

Le sénateur Johnson: Cet aspect de la loi vous convient?

M. Jorré: Oui.

Le sénateur Johnson: Mais cela pourrait très bien changer avec les époques, n'est-ce pas? Y a-t-il quelque chose que vous voyez qui pourrait améliorer la loi? Quelqu'un veut revenir 35 ans en arrière; moi, je voudrais aller 35 ans en avant.

M. Jorré: Le cadre de travail n'est pas rigide en ce qui a trait aux principes généraux qui s'appliquent au marché tel qu'il se trouve. Il est toujours appliqué au marché en évolution. Vous n'avez pas vraiment besoin de changer la loi qui nous régit pour faire face à un marché changeant, parce que la loi elle-même est un cadre de travail. Il ne s'agit pas d'un ensemble de règles rigides.

M. Sagar: Nous faisons des consultations sur les modifications à apporter à la loi pour renforcer les dispositions qui s'appliquent au civil. Si quelqu'un utilise des pratiques de fixation des prix qui vont à l'encontre des dispositions civiles, le tribunal ne peut que lui dire de mettre fin à ces pratiques.

Nous avons travaillé très fort pour bien faire connaître ces pratiques. Il n'y a plus d'excuse pour que les entreprises ne respectent pas les règles.

It has been recommended that the tribunal have the ability to impose administrative monetary penalties and that consumers have the right to restitution and the ability to take civil action. These steps would bring the act up to date and give it greater effect. Consultation is underway on those.

Senator Johnson: Particularly for the consumer.

The Chairman: The Canadian market is not large, certainly not in comparison to our nearest neighbour and the other G7 countries. Given that we are not that big a market and that we are next door to a gigantic neighbour, are there more economic grounds in Canada than there might be in some other countries for allowing a greater degree of concentration of ownership or of cross-media ownership?

Mr. Sagar: Generally, you would have to examine it on a case-by-case basis. There is no a priori reason to believe that there is not sufficient scale in Canada to support a strong industry. We have seen an expansion of the cultural activities, which have been aided and abetted by government policies and CRTC efforts to bolster these things, including licensing restrictions and the funding of production. These things can all help.

Virtually every advanced western economy has a program of support, with the exception of our friends to the South, which has other advantages that are being exploited. We can, and do, have a very vibrant broadcasting system with a significant amount of Canadian content.

People are more or less happy with that, but is that an indication that we do or do not have the scale? We probably do have the scale to deal with that.

The Chairman: It has been suggested before this committee, and I am sure elsewhere, that the great public policy trade-off decision made some time ago was that Canada would exclude foreign ownership from its media. In exchange, we would have more concentrated ownership and more cross-media ownership than is permitted in some other jurisdictions.

You have suggested, with due circumspection, that it would be well worth allowing a greater degree of foreign ownership. If that were so, do you think there should be a new trade-off?

Are you saying that the seesaw should shift and we should have more foreign ownership and less local concentration, or are you saying that you are in favour of an easing of restrictions?

Mr. Jorré: There are advantages to liberalization. Often, for someone selling significant assets — broadcast or newspaper assets — there are not many buyers. There is a strong chance that the buyer will be another big media enterprise, which raises many issues. If it raises issues under our act, we will ensure that competition is maintained. If for other reasons the government wishes a more diverse ownership, you should have more potential

Il a été recommandé que le tribunal ait la capacité d'imposer des sanctions financières administratives et d'accorder un droit de restitution aux consommateurs qui, en plus, auraient la possibilité d'entreprendre des poursuites au civil. Ces mesures auraient pour effet de mettre la loi à jour et de lui donner plus d'effet. Des consultations sont en cours sur ces questions.

Le sénateur Johnson: Particulièrement pour le consommateur.

La présidente: Le marché canadien n'est pas très grand, du moins si l'on compare avec celui de notre voisin le plus rapproché et ceux des autres pays du G-7. Étant donné que nous ne sommes pas un marché très grand et que nous côtoyons un véritable géant, le Canada serait-il plus justifié que d'autres pays de permettre un plus grand degré de concentration de la propriété ou de propriété multi-média?

M. Sagar: Généralement, il faudrait faire un examen au cas par cas. À priori, il n'y a aucune raison de croire que la taille du marché au Canada n'est pas suffisante pour soutenir une industrie solide. Nous avons vu un élargissement des activités culturelles qui ont été appuyées et encouragées par les politiques du gouvernement et par les efforts du CRTC pour renforcer leur position, y compris l'établissement de restrictions sur les permis et l'aide financière à la production. Toutes ces mesures peuvent aider.

Presque toutes les économies occidentales avancées ont un programme d'aide, à l'exception de nos amis du Sud qui peuvent exploiter d'autres avantages. Nous pouvons avoir, et nous avons, un système de radiodiffusion très vivant qui comporte un contenu canadien important.

Les gens sont plus ou moins heureux de cette situation, mais est-ce là une indication que nous avons ou que nous n'avons pas la taille suffisante? Nous avons probablement la taille pour faire face à cette situation.

La présidente: On a laissé entendre devant le présent comité, et je suis sûre qu'on l'a fait ailleurs, que la grande décision de compromis en matière de politique publique qui a été prise il y a un certain temps était que le Canada exclurait la propriété étrangère dans ses médias et qu'en échange, nous aurions une plus grande concentration et une plus grande propriété multi-média que ce qui est permis dans d'autres pays.

Vous avez laissé entendre, avec toute la circonspection qui s'impose, qu'il vaudrait peut-être bien la peine de permettre un plus grand degré de propriété étrangère. Si tel est le cas, croyez-vous qu'il faudrait revoir le compromis?

Dites-vous qu'il faudrait faire un virage et que nous devrions avoir plus de propriété étrangère et moins de concentration locale ou dites-vous que vous êtes en faveur d'un assouplissement des restrictions?

M. Jorré: La libéralisation comporte des avantages. Souvent, lorsque quelqu'un veut vendre des actifs importants — dans le domaine de la presse ou de la radiodiffusion —, il n'y a pas beaucoup d'acheteurs. Il y a de fortes chances que l'acheteur soit une grande entreprise de médias, ce qui soulève de nombreuses questions. Si les questions soulevées sont assujetties à la loi qui nous régit, nous nous assurons que la concurrence est maintenue.

buyers in order to potentially have a sale to someone who does not have the same amount of media assets in this country. That is certainly a potential advantage. Weighing that with all the greater issues is really a question for Parliament and the government to consider in light of where you want to go.

We see in all the industries with ownership restrictions, broadcast or otherwise, that when you are trying to find another buyer the possibilities are often quite limited. That is not helpful in maintaining competition. There would be better solutions from a competition perspective, if you had these other buyers available.

The Chairman: I understand that neither of you wants to commit your institution. Let me ask you both as citizens, would you be in favour of unrestricted foreign entry into the news media, or do you think there should be a greater liberalization with some control?

Mr. Jorré: I have to answer that in my position as acting commissioner. I am not here as a citizen.

Those are very important policy questions that really are for Parliament and the government to decide, not for me speaking as Acting Commissioner of the Competition Bureau.

The Chairman: Mr. Sagar, do you want to take a whack?

Mr. Sagar: Let me answer not as a citizen but from a public policy point of view. In answering that sort of question you have to ask yourself if you are accomplishing that which you want to accomplish through limits on foreign ownership? Is it helping you get what you need, or are you suffering the loss of the limits without obvious gains? Do you have more efficient tools to accomplish your end?

For example, could you protect our cultural diversity and Canadian national identity strictly through licensing requirements, broadcast content and promotion of film and television products? If so, you are suffering the economic costs of restricting ownership for no real gain. That is probably not a smart thing to do. You are also losing the potential diversity of foreign owners entering the market and bringing other ideas, technologies and content to you.

However, those are public policy question that must be asked. Is this an effective tool? Do you have better and more efficient tools to accomplish the same thing? That is why you are senators and we are witnesses.

The Chairman: Thank you very much.

Si, pour d'autres raisons, le gouvernement désire une propriété plus diversifiée, vous devriez avoir plus d'acheteurs potentiels de manière à courir la chance que la vente se fasse à quelqu'un qui n'a pas autant d'actifs dans le domaine des médias dans notre pays. Il s'agit là certainement d'un avantage potentiel. Soupeser ce facteur avec toutes les autres grandes questions est un travail qui relève du Parlement et du gouvernement à la lumière de ses intentions.

Nous voyons dans le cas de toutes les industries où la propriété étrangère est limitée, que ce soit dans le domaine de la radiodiffusion ou ailleurs, que lorsque vous essayez de trouver un nouvel acheteur, les possibilités sont bien souvent limitées. Ce n'est pas une situation qui aide à maintenir la concurrence. Il serait préférable, du point de vue de la concurrence, d'avoir accès à d'autres acheteurs.

La présidente: Je comprends que ni l'un ni l'autre d'entre vous ne veuille engager votre établissement. Laissez-moi vous demander, à tous les deux, à titre de citoyens, seriez-vous favorables à l'idée qu'il n'y ait plus de limite à la propriété étrangère dans les médias ou croyez-vous qu'il devrait y avoir une plus grande libéralisation accompagnée d'un certain contrôle?

M. Jorré: Je dois répondre à cette question en ma qualité de commissaire intérimaire. Je ne suis pas ici à titre de citoyen.

Nous touchons ici à des questions de politique très importantes qu'il appartient vraiment au Parlement et au gouvernement de trancher, et non à moi qui parle à titre de commissaire intérimaire du Bureau de la concurrence.

La présidente: Monsieur Sagar, voulez-vous tenter une réponse?

M. Sagar: Laissez-moi répondre, non pas du point de vue du citoyen, mais d'un point de vue de politique publique. Lorsque vous devez répondre à ce genre de question, vous devez vous demander si vous parvenez à réaliser vos objectifs par le biais des restrictions sur la propriété étrangère? Est-ce que cela vous aide à obtenir ce que vous recherchez ou devez-vous subir les contre-coups de ces restrictions sans obtenir de gains évidents? Avez-vous des outils plus efficaces pour réaliser votre objectif?

Par exemple, pouvez-vous protéger la diversité culturelle et l'identité nationale strictement à partir d'exigences en matière de permis, de contenu canadien diffusé et de promotion de produits liés au cinéma et à la télévision? Si tel est le cas, au plan économique, vous payez le prix lié au fait de restreindre la propriété sans obtenir de gains réels en échange. Ce n'est probablement pas une chose intelligente à faire. Vous perdez également la diversité potentielle au niveau des idées, de la technologie et du contenu que des propriétaires étrangers qui arriveraient sur le marché canadien pourraient apporter avec eux.

Cependant, il s'agit là de questions de politique publique que l'on doit poser. S'agit-il d'un outil efficace? Avons-nous un outil meilleur et plus efficace pour faire la même chose? C'est pourquoi vous êtes sénateurs et nous témoins.

La présidente: Merci beaucoup.

[Translation]

Mr. Jorré and Mr. Sagar, thank you very much, this has been very interesting and we are grateful to you for your openness and for sharing your expertise. We will await the documents you will be sending us with anticipation.

The committee adjourned.

OTTAWA, Thursday September 25, 2003

[English]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications is meeting today à 10:50 a.m. to examine the current state of Canadian media industries; emerging trends and developments in these industries; the media's role, rights, and responsibilities in Canadian society; and current and appropriate future policies relating thereto.

Senator Joan Fraser (*Chairman*) in the chair.

[Translation]

The Chairman: Welcome to all — senators, our witnesses, members of the public, television viewers — to this meeting of the Standing Senate Committee on Transport and Communications, that is studying the state of the Canadian news media.

The committee is continuing its study by asking questions on the role that the State should play to help ensure that our news media remain healthy, independent and diverse, in light of the tremendous changes that have occurred in this area in the past few years such as globalization, technological change, convergence and concentration of ownership.

[English]

This week, we are hearing from government regulators. On Tuesday, we heard from the Competition Bureau, and today we welcome representatives of the CRTC, the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission.

We are joined by Mr. Charles Dalfen, Chairperson of the commission, Ms. Andrée Wylie, Vice-Chairperson, Broadcasting, and Mr. Marc O'Sullivan, Executive Director, Broadcasting Directorate. Thank you all for being with us. Our format, as I am sure you know, is an opening statement from the people who are appearing, and then a question period.

[Translation]

Mr. Charles Dalfen, Chairperson, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission: We are pleased to appear before you as you continue your review of the current state of Canada's media industries.

I have been following the testimony of other witnesses and I understand the difficult challenge you face as a committee.

[Français]

Monsieur Jorré et monsieur Sagar, merci beaucoup. Cela a été très intéressant et nous sommes reconnaissants de votre franchise et de votre expertise. Nous allons attendre avec impatience les documents que vous allez nous envoyer.

La séance est levée.

OTTAWA, jeudi le 25 septembre 2003

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui à 10 h 50, pour faire l'étude de l'état actuel des industries de médias canadiennes; les tendances et les développements émergents au sein de ces industries; le rôle, les droits, et les obligations des médias dans la société canadienne; et les politiques actuelles et futures appropriées par rapport à ces industries

Le sénateur Joan Fraser (*présidente*) occupe le fauteuil.

[Français]

La présidente: Bienvenue à tout le monde — les sénateurs, nos témoins, les membres du public, les téléspectateurs — à cette réunion du Comité sénatorial permanent des transports et des communications, qui étudie les médias canadiens d'actualité.

Le comité continue son étude en se posant des questions sur le rôle que l'État devrait jouer pour aider nos médias d'actualité à demeurer vigoureux, indépendants et diversifiés, dans le contexte des bouleversements qui ont touché ces domaines au cours des dernières années, notamment, la mondialisation, les changements technologiques, la convergence et la concentration de la propriété.

[Traduction]

Nous entendons cette semaine les responsables de la réglementation gouvernementale. Mardi, nous avons reçu le Bureau de la concurrence, et nous accueillons aujourd'hui les représentants du CRTC, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Nous avons donc M. Charles Dalfen, président du Conseil, Mme Andrée Wylie, vice-présidente à la radiodiffusion, et M. Marc O'Sullivan, directeur général de la radiodiffusion. Merci à tous d'être venus. Je suis certaine que vous connaissez notre façon de procéder: les témoins font une déclaration liminaire qui est suivie d'une période des questions.

[Français]

M. Charles Dalfen, président, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes: Nous sommes heureux d'avoir l'opportunité de comparaître devant vous dans le cadre de l'étude que vous avez entreprise sur l'état actuel des industries canadiennes des médias.

J'ai suivi avec intérêt d'autres témoignages et je comprends les défis difficiles auxquels votre comité est confronté.

[English]

A number of the issues you are dealing with are ones that the CRTC must contend with on a daily basis. Because of our limited time together, I will focus today on how the CRTC deals with issues of ownership concentration in broadcasting and cross-media ownership, and how we seek to ensure and maintain a diversity of voices in Canadian broadcasting.

Our mandate is spelled out in the Broadcasting Act, which sets out the broadcasting policy for Canada. The act declares, among its other objectives, that the Canadian broadcasting system and its programming should serve to safeguard, enrich and strengthen the cultural, political, social and economic fabric of Canada; encourage the development of Canadian expression by providing a wide range of programming that reflects Canadian attitudes, opinions, ideas, values and artistic creativity; and provide a reasonable opportunity for the public to be exposed to the expression of differing views on matters of public concern.

In addressing applications before us that raise issues of cross-media ownership or media concentration, the commission seeks to give effect to these objectives while at the same time trying to balance them against the others set out in the act. Unless an applicant is ineligible to hold a broadcasting licence by virtue of a direction of the Governor in Council issued under the act — for example, a non-Canadian entity or, between 1982 and 1985, an owner of a newspaper in the same market — we must consider each application on its own merits. While cross-ownership and concentration issues are always of concern, in some cases these concerns may be counterbalanced by offsetting advantages. In other cases, such concerns are not outweighed and result in denials.

[Translation]

In July of this year, for example, the CRTC refused approval for TVA, a subsidiary of Quebecor, to purchase seven AM and one FM radio stations from Astral Media Inc. On balance, the commission was not convinced that the recovery strategy for AM radio in Quebec proposed by the applicant and its eventual benefits would significantly outweigh the concerns about concentration of ownership and media cross-ownership raised by the application.

On the other hand, in April 2002, the CRTC approved a transaction that transferred control of these stations to Astral Radio Inc.

In this case, in view of the decline in the financial situation of French-language AM radio in recent years, the commission was convinced that the synergies that Astral Media identified between

[Traduction]

Plusieurs des défis auxquels vous devez faire face font également partie de ceux auxquels le Conseil est confronté quotidiennement. Puisque le temps qui m'est alloué est limité, je me concentrerai aujourd'hui sur la façon dont le Conseil traite des questions de concentration de propriété en radiodiffusion et de propriété croisée, et sur la façon dont nous assurons et maintenons la diversité des voix dans le secteur de la radiodiffusion canadienne.

La Loi sur la radiodiffusion définit notre mandat et énonce les objectifs de la politique canadienne sur la radiodiffusion. Parmi ces objectifs, la loi précise que le système canadien de radiodiffusion ainsi que sa programmation devraient servir à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada; favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne en proposant une très large programmation qui traduise des attitudes, des opinions, des idées, des valeurs et une créativité artistique canadiennes; et, dans la mesure du possible, offrir au public l'occasion de prendre connaissance d'opinions divergentes sur des sujets qui l'intéressent.

Lorsqu'il étudie les demandes qui lui sont soumises et qui soulèvent des préoccupations liées à la propriété croisée ou à la concentration des médias, le Conseil s'assure du respect de ces objectifs, tout en tentant de trouver un équilibre entre ceux-ci et les autres objectifs énoncés dans la loi. À moins qu'un requérant ne soit pas admissible à détenir une licence de radiodiffusion, en vertu d'une directive émise par le gouverneur en conseil conformément à notre loi (par exemple une entité qui n'est pas canadienne ou bien, entre 1982 et 1985, le propriétaire d'un journal dans le même marché), nous devons évaluer chaque demande selon ses mérites. Bien que les questions de propriété croisée et de concentration nous préoccupent constamment, dans certains cas, elles peuvent être contrebalancées par des avantages qui compensent. Dans d'autres cas, elles ne le sont pas et se soldent par un refus.

[Français]

Par exemple, en juillet dernier, le Conseil a refusé la demande de TVA, une filiale de Québecor, en vue d'acquérir de l'entreprise Astral Média inc. sept stations de radio AM et FM. Le Conseil n'a pas été convaincu que le plan de relance de la radio AM au Québec, proposé par la requérante, ainsi que ses avantages potentiels, contrebalanceraient de façon significative les préoccupations liées à la concentration de la propriété et la propriété croisée des médias que ces demandes avaient soulevées.

Par ailleurs, en avril 2002, dans une décision touchant la question de la concentration des médias, le Conseil a approuvé une transaction portant sur le transfert du contrôle de Télémedia Radio Atlantique inc. et de Radiomédia inc. à Astral Radio inc.

Dans ce cas, compte tenu de la détérioration de la situation financière de la radio AM de langue française au cours des dernières années, le Conseil était convaincu que les synergies

its AM and FM operations would revitalize the whole of French-language radio and would ensure greater long-term stability for AM radio in particular.

The commission also considered that the applicant's plan to give the local AM station in each market a central role in the collection and processing of news, would better serve both AM listeners and listeners of local FM stations Radio Énergie and Radio Rock Détente.

The commission therefore concluded that, all things considered, the benefits to be derived from the transaction, particularly for French-language radio, outweighed concerns related to the increased ownership in the hands of Astral.

And in the summer of 2001, the CRTC issued a decision that transferred effective control of TVA to Quebecor Media Inc. On this occasion, despite concerns over cross-media ownership, the commission was convinced that this proposal would ensure the ongoing growth and improvement of TVA's national French-language television network and its other regulated activities.

[English]

In cases where we deem cross-ownership issues to be offset by other advantage, we nevertheless establish safeguards to ensure that ownership concentration does not reduce the number of news and information sources available to the public. For instance, to protect the independence of the various news outlets and information sources that would be affected by the Québecor transaction, the commission also accepted safeguards that were proposed by the applicant that included adherence to a code of professional conduct applicable to TVA, LCN and LCN Affaires, and the establishment of a monitoring committee to deal with possible complaints.

Also in 2001 the commission addressed cross-media ownership issues in regard to the two largest media ownership groups in English Canada when it renewed the licences of CTV Inc. and CanWest Global Communications. In all of these cases, the commission imposed a number of safeguards as conditions of licence. These require maintaining separate and independent news management and presentation structures for TV stations separate and distinct from those of affiliated newspapers; requiring decisions on journalistic content and presentation for television to be made solely by television news management; prohibiting television news managers from sitting on editorial boards of any affiliated newspapers, and vice versa; establishing monitoring committees to deal with complaints from any source; and reporting to the commission on an annual basis on any complaints received.

In addition to trying to prevent a reduction in the number of sources of news and information available to Canadians, we have also been quite active in trying to increase the diversity of voices in the Canadian broadcasting system. Over the past

proposées par Astral Média entre le AM et le FM apporterait un nouveau dynamisme à la radio de langue française dans son ensemble, et assurerait une plus grande stabilité à long terme à la radio AM.

Le Conseil a également tenu compte du projet de la requérante d'accorder un rôle central à la station AM locale de chaque marché, dans la cueillette et le traitement de l'information, afin de desservir autant les auditeurs de AM que ceux des stations FM locales, de Radio-énergie et de Radio Rock-Détente.

Le Conseil a donc conclu que, tout compte fait, les avantages qui découlaient de cette transaction, notamment pour le secteur de la radio de langue française, l'emportaient sur les avantages éventuels pouvant découler d'une augmentation de la propriété d'Astral Média.

À l'été 2001, le Conseil publiait une décision qui transférait le contrôle effectif de TVA à Québecor Média inc. Dans ce cas, malgré les préoccupations concernant la propriété croisée des médias, le Conseil était convaincu que cette proposition allait assurer la croissance et l'amélioration du réseau national de télévision de langue française de TVA et de ses autres activités réglementées.

[Traduction]

Dans les cas où nous concluons que la propriété croisée est compensée par des avantages, nous établissons néanmoins des garanties afin que la concentration de propriété ne réduise pas le nombre de sources de nouvelles et d'information offertes au grand public. Par exemple, afin de protéger l'indépendance des diverses sources de nouvelles et d'information touchées par la transaction impliquant Québecor, le Conseil a accepté les mesures de sauvegarde proposées par la requérante, incluant le respect d'un code de déontologie applicable à TVA, LCN et LCN Affaires et la mise en place d'un comité de surveillance chargé de traiter les plaintes éventuelles.

Également en 2001, le Conseil s'est prononcé sur la propriété croisée des médias à l'égard des deux plus grands groupes de propriétaires de médias au Canada anglais, lorsqu'il a renouvelé les licences de CTV Inc. et de CanWest Global. Dans tous ces cas, le Conseil a imposé plusieurs mesures de protection comme conditions de licence. Les exigences étaient de conserver pour leurs opérations de télévision des structures de présentation et de gestion des nouvelles séparées et indépendantes qui soient distinctes de celles de tous leurs journaux affiliés; que les décisions ayant trait au contenu et à la présentation des nouvelles soient prises uniquement par la direction des nouvelles pour la télévision; que les directeurs des nouvelles ne siègent à aucun comité de rédaction de leurs journaux affiliés et vice versa; de mettre sur pied un comité de surveillance chargé de traiter toutes les plaintes; et d'informer annuellement le Conseil de toutes les plaintes reçues.

En plus de tenter de prévenir la diminution des sources de nouvelles et d'information offertes aux Canadiens, nous nous sommes également employés à hausser la diversité des voix du système canadien de radiodiffusion. Au cours des cinq dernières

five years, the commission has licensed seven new television stations and 35 radio services across Canada. The number of specialty channels is above 100 today.

[*Translation*]

Last October, in an effort to add to the sources of local programming, the commission released a new policy framework for community-based media. The policy sets new requirements for the cable community channel, with particular emphasis on local programming and access for community groups.

It also creates new classes of licence for community television services. One such station, Télémag, has already been approved in Quebec City. Another application for a new community television station in Leamington, Ontario is now being considered by the commission. We are confident that our approach will provide communities across the country with opportunities to create new local television services and programming that will reflect their needs and concerns.

[*English*]

In July of this year, the commission strengthened local, independently owned, small-market television stations by providing access to satellite distribution for most of them and by establishing a new fund to help all of these stations meet their commitments to local programming.

In addition to licensed services, Canadians have numerous foreign sources of news and information available to them by cable and by satellite, and many more sources are available to the almost 70 per cent of Canadians with access to the Internet.

I hope these remarks are helpful. All of us at the CRTC are looking forward to your forthcoming report and recommendations. My colleagues and I would now be pleased to answer questions.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Dalfen. Indeed, we do have questions.

Senator Graham: I had at one time a bit of a career, and a very checkered career, that was associated with broadcasting. I have more than a passing interest in the work of the CRTC.

I notice that Ms. Wylie is Vice-Chairperson of Broadcasting and Mr. O'Sullivan is Executive Director of Broadcasting Directorate. How do you differentiate between responsibilities in terms of broadcasting and the broadcasting directorate?

Mr. Dalfen: That is an interesting question and my colleagues may wish to add to whatever scurrilous remarks I make on the subject.

Mr. O'Sullivan is the chief of staff of the Broadcasting Directorate. The commission is divided into five divisions or directorates, telecommunications and broadcasting being the operational and largest chunks.

années, le Conseil a accordé des licences pour exploiter quatre nouvelles stations de télévision et 35 services radiophoniques à travers le Canada. Il y a aujourd'hui plus de 100 canaux spécialisés.

[*Français*]

En octobre dernier, en vue d'ajouter de nouvelles sources de programmation locale, le Conseil a publié un nouveau cadre de politique sur les médias communautaires. Cette politique établit de nouvelles exigences pour les canaux communautaires des câblodistributeurs, mettant particulièrement l'emphase sur la programmation locale et l'accès pour les groupes communautaires.

Elle crée également de nouvelles classes de licences pour la télévision. Une station de ce type, Télémag, a déjà reçu l'approbation du conseil à Québec. Le Conseil étudie actuellement une autre demande pour une licence de télévision communautaire à Leamington, en Ontario. Nous sommes persuadés que cette approche permettra aux communautés de notre pays de créer de nouveaux services de télévision locale, à but lucratif et à but non lucratif, qui produiront une programmation qui reflétera les besoins et les préoccupations de leur communauté.

[*Traduction*]

Cette année, en juillet, le Conseil a renforcé les stations de télévision locales indépendantes situées dans les petits marchés en permettant à la plupart d'entre elles d'avoir accès à la distribution par satellite et en créant un nouveau fonds pour les aider à respecter leurs engagements en matière de programmation locale.

En plus des services titulaires d'une licence, les Canadiens jouissent de nombreuses sources de nouvelles et d'information étrangères, offertes par câble et par satellite. Et de nombreuses autres sources rejoignent 70 p. 100 des Canadiens par Internet.

J'espère que ces brefs propos vous seront utiles. Nous sommes tous impatients, au CRTC, de prendre connaissance de votre rapport et de vos recommandations. Mes collègues et moi-même serons maintenant heureux de répondre à vos questions.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Dalfen. Nous avons en effet des questions à vous poser.

Le sénateur Graham: À une époque, j'ai fait un peu carrière, avec un succès très relatif, dans le domaine de la radiodiffusion. Je m'intéresse beaucoup à ce que fait le CRTC.

J'ai remarqué que Mme Wylie est vice-présidente à la radiodiffusion et que M. O'Sullivan est directeur général de la radiodiffusion. Comment partagez-vous les attributions entre la vice-présidence à la radiodiffusion et la Direction générale de la radiodiffusion?

M. Dalfen: C'est une question intéressante et mes collègues voudront peut-être ajouter des précisions aux observations approximatives que je vais faire sur le sujet.

M. O'Sullivan est le chef d'état-major de la Direction générale de la radiodiffusion. Le Conseil est divisé en cinq divisions ou directions générales, les télécommunications et la radiodiffusion étant les divisions opérationnelles et aussi les plus gros morceaux.

Mr. O'Sullivan is the head of the broadcasting directorate. As you know, we have two acts that will give effect to and implement the Telecommunications Act and the Broadcasting Act, and so they take their marching orders from the acts and the regulations under those acts. We also have the secretary general, who handles corporate matters, broadly speaking: finance, human resources and so on. We also have a communications branch and, last but by no means least, the legal branch. That is the structure of the commission. Mr. O'Sullivan heads up one of the two major operational branches.

The vice-chair of broadcasting sits at the commission level. Although she does not have nominal executive responsibility, she is a vital assistant to me in my work in discharging executive responsibilities, as well as overseeing many of the files and, under our bylaws, chairs the broadcast committee of the commission that looks into the routine matters regarding the scheduling of hearings and the approval of what we call routine applications. In that sense, she has a very active role in the commission and, in an indirect way, the broadcasting staff reports to her for those activities. Overall, they report to me as CEO.

Senator Graham: The CRTC came into being by an act of Parliament in 1968. Prior to that, your predecessor was the Board of Broadcast Governors, the BBG. Have the terms of reference changed much between the BBG and CRTC? Presumably they would evolve over the years, but could you explain if there are any essential components that we should be aware of?

Mr. Dalfen: I guess the major difference is that the BBG made recommendations to the cabinet while the CRTC makes decisions as to licences that are, in effect, binding under the act. I gather that the BBG held hearings on competitive applications. I think CFTO was licensed by the BBG in 1960 or 1961 on that basis, but they did not have the power of deciding the matter. They would make their recommendation to the cabinet. I could stand corrected, but I would have thought that on major licensing decisions, their advice was followed a good deal of the time by the cabinet.

Senator Graham: On Tuesday, we had the Competition Bureau before us, and reference was made by yours truly to a statement that was made by the Competition Bureau before the Canadian Heritage Committee in the other place in May of 2002. I will quote one line from that testimony. This is from the Competition Bureau. "At the same time, the CRTC review of broadcasting transactions should focus solely on the impact that mergers would have on core cultural values and the diversity of voices." Obviously, the CRTC should not review broadcasting transactions from the perspective of commercial viability.

M. O'Sullivan est à la tête de la direction générale de la radiodiffusion. Comme vous le savez, nous sommes régis par deux lois, la Loi sur les télécommunications et la Loi sur la radiodiffusion, et nos employés guident donc leur conduite sur ces lois et les règlements pris aux termes de ces lois. Nous avons aussi le secrétaire général, qui s'occupe des affaires corporatives, de façon générale: les finances, les ressources humaines, et cetera. Nous avons aussi une direction générale des communications, et enfin, et non la moindre, la direction générale des affaires juridiques. Voilà la structure du Conseil. M. O'Sullivan dirige l'une des deux grandes directions opérationnelles.

La vice-présidente à la radiodiffusion est membre du Conseil comme tel. Bien qu'elle n'ait pas en théorie de responsabilités de cadre, elle me seconde d'une manière essentielle dans l'exercice de mes attributions à la haute direction, en plus de superviser elle-même de nombreux dossiers; de plus, aux termes de notre charte, elle préside le Comité de la radiodiffusion du Conseil, qui s'occupe des affaires courantes concernant le calendrier des audiences et l'approbation de ce que nous appelons les demandes courantes. En ce sens, elle joue un rôle très actif au Conseil et, d'une manière indirecte, les employés qui s'occupent de radiodiffusion relèvent d'elle pour leurs activités dans ce domaine. Globalement, ils relèvent de moi à titre de chef de la direction.

Le sénateur Graham: Le CRTC a été créé par une loi adoptée par le Parlement en 1968. Avant cette date, votre prédécesseur était le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, le BGR. Le mandat a-t-il beaucoup changé entre le BGR et le CRTC? On peut supposer qu'il a évolué au fil des années, mais pourriez-vous nous expliquer s'il y a des éléments essentiels que nous devrions connaître?

M. Dalfen: Je suppose que la principale différence est que le BGR faisait des recommandations au Cabinet, tandis que le CRTC rend des décisions sur les licences et que ces décisions sont exécutoires aux termes de la loi. Je crois que le BGR tenait des audiences sur des demandes concurrentes. Par exemple, CFTO a obtenu une licence du BGR en 1960 ou 1961 selon cette formule, mais le bureau n'avait pas le pouvoir de décision. Il formulait des recommandations au Cabinet. On me reprendra si je me trompe, mais je crois que son avis sur les grandes décisions relativement aux licences était le plus souvent suivi par le Cabinet.

Le sénateur Graham: Mardi, nous avons entendu les représentants du Bureau de la concurrence, et à cette occasion, j'ai moi-même fait allusion à une déclaration faite par le Bureau de la concurrence devant le Comité du patrimoine canadien de l'autre endroit en mai 2002. Je vais citer une ligne de ce témoignage. Je cite le représentant du Bureau de la concurrence: «D'autre part, le CRTC devrait se pencher uniquement sur l'impact qu'auront les fusions sur les valeurs culturelles et la diversité des voix lors de la révision des transactions relatives à la radiodiffusion». Il dit clairement que le CRTC ne doit pas examiner les transactions relatives à la radiodiffusion sous l'angle de leur viabilité commerciale.

I was startled, or surprised if not startled, by that conclusion on the part of the Competition Bureau. I remember in another life, in another part of my career years ago, I was the general manager of a news broadcasting station in Ontario. There was an application before the then-BBG by a company to establish a new FM station in the area which some of us thought would impact negatively on the commercial viability of the existing stations, and the BBG ruled in our favour. Yet, the Competition Bureau seems to think that you do not have any role under your mandate to take into consideration the commercial viability or what will happen in the marketplace, but that you should be solely concerned with the cultural aspect of the application.

I am wondering if you have a difference of opinion or whether you would like to make some comments on that point.

Mr. Dalfen: I did read that, and I guess I would make two comments. First, it is inconceivable to me that we could either award new licences or examine the complaints of the kind you just mentioned without having the ability to assess the market's ability to absorb new stations and what the market actually is. We do it routinely and have done it for 35 years. I dare say the BBG did it before us when it looked at these. Indeed, we would actually welcome the Competition Bureau's input into those kinds of proceedings. I gather from the transcript that they choose not to intervene as regards specific applicants, and I can well understand that, but the threshold issue we look at in a new licensing application is not who should we pick but whether the market can absorb a new licensee or two or three. On that question, I would have thought that the Competition Bureau could be very helpful. Under their own act, they do have the authority to make such representations before us, and we would encourage them to do that.

The second comment is that I think the interface document was referred to, which was an effort by the then-chair of the CRTC and the then-director of the bureau to try to be helpful by describing the relative powers of the two organizations. I will quote that document, if I may, because I think this correctly sums up the situation and possibly the dilemma that we have, because I tend to agree that it ought to be clarified. For all of the previous years, one sought approval of both agencies, whether it was acquisition or change of control in broadcasting. Until 2002, the decisions were *ad idem*, but in 2002 there was a divergence in respect of the *Astral* matter that I referred to, and this can only be said to have led to confusion and misunderstanding, so I would second the view that it should be clarified. The quotation is the following, and this is from that interface document of the two organizations:

J'ai été renversé, ou tout au moins étonné d'entendre cette conclusion de la part du Bureau de la concurrence. Je me rappelle qu'avant d'être dans la vie publique, dans un autre volet de ma carrière, il y a des années, j'ai été directeur général d'une station qui diffusait des actualités en Ontario. Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion était alors saisi d'une demande d'une compagnie qui voulait fonder un nouveau poste FM dans la région et certains d'entre nous estimions que cela nuirait à la viabilité commerciale des stations existantes, et le BGR a tranché en notre faveur. Pourtant, le Bureau de la concurrence semble croire que vous n'êtes nullement habilités, aux termes de votre mandat, à prendre en compte la viabilité commerciale ou ce qui pourrait se passer sur le marché, mais que vous devriez plutôt vous préoccuper uniquement de l'aspect culturel de la demande.

Je me demande si vous avez une divergence d'opinion ou si vous avez des observations à faire là-dessus.

M. Dalfen: J'ai en effet lu cette déclaration et j'ai deux commentaires à faire là-dessus. Premièrement, il m'apparaît inconcevable que nous puissions accorder de nouvelles licences ou examiner des plaintes comme celles que vous venez d'évoquer sans pouvoir évaluer la capacité du marché d'absorber de nouvelles stations, sans pouvoir examiner la nature du marché. Nous le faisons constamment depuis 35 ans. J'ose dire que le BGR le faisait avant nous quand il examinait de telles demandes. En fait, nous serions même favorables à ce que le Bureau de la concurrence participe à de telles procédures. À la lecture du compte rendu, j'ai cru comprendre que le Bureau choisit de ne pas intervenir en ce qui concerne des demandeurs particuliers, et je le comprends très bien, mais la question centrale que nous examinons dans l'étude d'une demande de nouvelle licence n'est pas de savoir qui nous devrions choisir, mais plutôt si le marché peut absorber un, deux ou trois nouveaux titulaires de licence. Sur cette question, j'aurais cru que le Bureau de la concurrence pourrait nous être très utile. Aux termes de sa propre loi habilitante, il peut faire de telles interventions devant nous et nous l'encourageons à le faire.

Ma deuxième observation, c'est que, sauf erreur, on a alors cité le document sur l'interface, qui était le fruit d'un effort de ceux qui étaient alors président du CRTC et directeur du Bureau pour tenter de faire oeuvre utile en décrivant les pouvoirs relatifs des deux organisations. Je vais citer ce document, si vous me le permettez, parce que je crois que cela résume bien la situation et peut-être le dilemme dans lequel nous sommes, car j'incline à croire que cette situation doit en effet être tirée au clair. Pendant toutes les années précédentes, il fallait demander l'approbation des deux organismes, que ce soit pour faire une acquisition ou pour tout changement de propriété dans le domaine de la radiodiffusion. Jusqu'en 2002, les décisions étaient rendues de concert, mais en 2002, il y a eu divergence dans l'affaire *Astral* à laquelle j'ai fait allusion, et il faut bien dire que cela a jeté la confusion et créé des malentendus, et je suis donc d'accord pour dire qu'il faut tirer la question au clair. La citation est la suivante, et ce passage est tiré du document traitant de l'interface entre les deux organisations:

Under the Broadcasting Act, prior approval of the commission is required for changes of control or ownership of licensed undertakings. Whereas the Bureau's examination of mergers relates exclusively to competitive effects, the commission's consideration involves a broader set of objectives under the Act. This may encompass consideration of competition issues in order to further the objectives of the Act. The Bureau's concern in radio and television broadcast markets relates primarily to the impact on advertising markets and, with respect to broadcast distribution undertakings, to the choices and prices available to consumers. The commission's concerns include those of the Bureau, except that its consideration of advertising markets relates to the broadcaster's ability to fulfill the objectives of the Act.

They are not two water-tight compartments, even as set forth in that statement, and one encompasses the other. Possibilities for confusion, therefore, arise, and hence the need for clarification. Having said that, we think they do have something to bring to our deliberations and would welcome their participation in assessing the absorbability of a new market for new radio or television stations.

Senator Corbin: I will follow closely on the concerns expressed by my colleague, because I had intended to broach that matter.

Would it be more efficacious and simpler for you to subsume some of the responsibilities now devolved in the bureau rather than having this back and forth exercise between both of you, one checking the other out and criticizing or even ruling, in a sense, totally opposite to what your primary considerations are? Should the government have a look at doing just that and giving you responsibilities? In other words, take the whole field of broadcasting out of the Competition Bureau and give you those responsibilities, adding them on to what you already have?

Mr. Dalfen: I guess I would agree with that. We already play that role, and have to, in order to identify the ability of a market to take new stations.

The issue is whether the Competition Bureau should have a role in these regulated industries. You are probably aware of the regulated industries' defence in criminal proceedings under the Competition Act, where it is a defence to what would otherwise be an offence to say, "I am a regulated industry and I am doing it because my regulator has either authorized it or required it, and that gives me a defence against the charge that I have committed an offence."

Aux termes de la Loi sur la radiodiffusion, l'approbation préalable du Conseil est nécessaire pour les changements de contrôle ou de propriété des entreprises titulaires de licences. Alors que l'examen du Bureau en matière de fusionnements porte exclusivement sur les effets de la concurrence, l'étude du Conseil prend en considération une gamme plus vaste d'objectifs définis par la loi. Elle peut notamment aborder des questions de concurrence dans le but de réaliser la politique énoncée dans la loi. En ce qui concerne les marchés de la radiodiffusion et de la télédiffusion, le Bureau se préoccupe principalement de l'incidence sur les marchés de la publicité et, en ce qui concerne les entreprises de distribution de services de radiodiffusion, des choix du consommateur et des prix qui lui sont offerts. Les préoccupations du Conseil englobent celles du Bureau, mais son étude des marchés de la publicité a trait à la capacité des radiodiffuseurs de réaliser les objectifs énoncés dans la loi.

Ce ne sont pas deux compartiments étanches, même d'après le modèle énoncé dans cette déclaration, et il y a chevauchement. Il y a donc possibilité de confusion, d'où le besoin d'apporter des précisions. Cela dit, nous croyons qu'ils peuvent effectivement contribuer utilement à nos délibérations et nous ouvrons la porte à leur participation pour ce qui est d'évaluer la capacité du marché d'absorber de nouvelles stations de radio ou de télévision.

Le sénateur Corbin: Je vais poursuivre dans la même veine que mon collègue, parce que j'avais justement l'intention d'aborder cette question.

Serait-il plus efficace et plus simple pour vous d'assumer certaines responsabilités qui sont actuellement attribuées au Bureau, au lieu de vous livrer à ce mouvement de va-et-vient entre vos deux organismes, l'un vérifiant et critiquant ce que fait l'autre ou rendant même des décisions qui sont, en un sens, tout à fait contraires à vos considérations primordiales? Le gouvernement devrait-il envisager d'intervenir et de vous confier ces responsabilités? Autrement dit, retirer tout le domaine de la radiodiffusion du champ d'action du Bureau de la concurrence et vous confier ces responsabilités, qui s'ajouteraient à celles que vous avez déjà?

M. Dalfen: Je crois bien que je serais d'accord avec cela. Nous jouons déjà ce rôle, nous devons le faire pour déterminer la capacité d'un marché d'accepter de nouvelles stations.

La question est de savoir si le Bureau de la concurrence devrait jouer un rôle dans ce secteur réglementé. Vous êtes probablement au courant de la défense invoquée par les industries réglementées dans des poursuites intentées au criminel au titre de la Loi sur la concurrence. Les intimés invoquent alors en défense, pour se disculper de ce qui serait autrement une infraction, l'argument suivant: «Mon secteur est réglementé et j'ai fait cela parce que le responsable de la réglementation m'a autorisé ou obligé à le faire, ce qui me disculpe de toute accusation d'avoir commis une infraction».

In effect, it is a carve-out. Probably that should be clarified in both broadcasting and telecom, and that carve-out, as you suggest, should probably be considered by the political decision-makers and by the government.

Senator Corbin: We will pursue that further at another time with other witnesses.

The whole length of the Saint John River Valley down to St. Croix and the Bay of Fundy in New Brunswick has constant parasitic invasion of Canadian airwaves by U.S. broadcasters, who suck in a lot of Canadian advertising. What are you doing about that? Are you monitoring that situation? There seems to be more and more of it.

Mr. Dalfen: Are you talking now about border broadcasting stations?

Senator Corbin: Yes.

Mr. Dalfen: As you know, senator, this has been a problem for years, right across the border. Most notably, a station in Bellingham, Washington, across from Vancouver, was set up essentially to tap into the Vancouver market in television. It has set up offices in Vancouver and has been draining advertising revenues and so on. That is the most notorious one, but radio stations do this right along the border. It has been an ongoing problem.

The Income Tax Act, for many years now, has denied Canadian advertisers who advertise on these border stations the ability to deduct those expenses as legitimate under the act. That has been helpful, but it is not the end of the problem.

We try to ensure that Canadian audiences have good, solid offerings that can compete against those stations in the listening and viewing marketplace, but it is tempting for these businesses to do that and they continue to do it.

Is the situation worse or better? I would say it is no worse. I would say the major impact is still the Income Tax Act provision rather than anything else. We have no other tools to close those stations down. Over the years discussions have been held with the FCC and so forth, but I cannot say that they have amounted to a whole lot.

Senator Corbin: It seems that the American broadcasters are pushing their luck. Is the North American Free Trade Agreement a consideration in this whole issue?

Mr. Dalfen: I do not think so. I will look to my counsel for comfort and reassurance here.

Senator Corbin: I ask this because this is part and parcel of competition and what have you.

En fait, il s'agit d'un domaine réservé. Cela devrait probablement être précisé à la fois pour la radiodiffusion et les télécommunications, et, comme vous le dites, ce domaine particulier devrait probablement être réexaminé par les décideurs politiques et par le gouvernement.

Le sénateur Corbin: Nous poursuivrons cette discussion une autre fois avec d'autres témoins.

Tout au long de la vallée du fleuve Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, jusqu'à Sainte-Croix et la Baie de Fundy, les ondes canadiennes sont constamment envahies par des radiodiffuseurs américains parasites qui viennent accaparer une bonne part de la publicité canadienne. Que faites-vous à ce sujet? Est-ce que vous suivez cette situation de près? Le problème semble s'aggraver de plus en plus.

M. Dalfen: Est-ce que vous parlez de stations de radiodiffusion frontalières?

Le sénateur Corbin: Oui.

M. Dalfen: Comme vous le savez, sénateur, c'est un problème depuis des années, tout au long de la frontière. Le cas le plus notable est celui d'une station de Bellingham, dans l'État de Washington, en face de Vancouver, qui a été créée essentiellement pour se tailler un créneau dans le marché télévisuel de Vancouver. Ils ont ouvert un bureau à Vancouver et détournent des revenus publicitaires, et cetera. C'est le cas le plus flagrant, mais des stations de radio en font autant tout au long de la frontière. C'est un problème de longue date.

Depuis maintenant de nombreuses années, la Loi de l'impôt sur le revenu interdit aux annonceurs canadiens qui diffusent leurs réclames sur ces stations frontalières de déduire ces dépenses légitimement en application de la loi. Cela a été utile, mais n'a pas réglé le problème.

Nous tentons de veiller à ce que les auditoires canadiens puissent compter sur une programmation solide pouvant rivaliser avec celle de ces stations dans les domaines de la radio et de la télévision, mais il est tentant pour ces entreprises de faire cela et elles continuent de le faire.

La situation est-elle pire ou meilleure? Je dirais qu'elle n'empire pas. Je dirais que le levier le plus puissant demeure la Loi de l'impôt sur le revenu, plus que toute autre chose. Nous n'avons aucun autre outil pour fermer ces stations. Au fil des années, des discussions ont eu lieu avec la FCC et d'autres interlocuteurs, mais je ne peux pas dire que cela a débouché sur grand-chose.

Le sénateur Corbin: Il me semble que les radiodiffuseurs américains exagèrent. Est-ce que l'Accord de libre-échange nord-américain est un élément qui entre en ligne de compte dans tout ce dossier?

M. Dalfen: Je ne le crois pas. Je vais consulter mon avocat pour m'en assurer.

Le sénateur Corbin: Je pose la question parce que c'est un aspect de la concurrence et de tout le reste.

Mr. Dalfen: The answer is no. I am not sure I can repeat the good advice he gave me. I got that answer out of it.

Senator Corbin: I appreciate that.

I am sure you do monitor broadcasts, but how well do you monitor broadcasts once you have delivered a licence under certain specific terms and conditions in given markets, and in consideration of the competitiveness and certainly in terms of serving the target public for which a licence was requested of you? How good is your monitoring? Do you sometimes step in to straighten things out when they do not work?

Mr. Dalfen: The last part of your question is the easier part. The answer is yes, we definitely do. The complaint that Senator Graham was referring to is similar to those that we get from time to time. We get complaints both with regard to territoriality and with regard to formats. In the specialty services area, where licensees are licensed as a music or a sports format or whatever, we get numerous complaints about turf encroachment. We try to monitor conditions of licence and adherence to those conditions of licence.

However, as to evaluation, we are largely complaints-driven. That is for two reasons. One is that we are the emanation of the government in people's minds. We find it difficult to take a proactive stance on what people are listening to and hearing and doing and so on. Also, we simply do not have the resources to be able to do that. We rely on complaints that are brought forward to us by licensees or by the public. We get a large number of those, and the ones that we feel are worthy of investigation, we investigate, and proceedings follow.

Invariably, when a complaint comes in about a broadcaster being off his format or whatever, he will get a copy of that complaint and be asked to comment, as a routine matter. However, the bottom line is that we are complaint- and application-driven primarily. The only other tool that we use on an ongoing basis is to gather data for our monitoring report, which we put out annually, on the state of the industry. That report is at a slightly more macro level than the individual kinds of complaints that we get.

Senator Corbin: Finally, can you give us an idea of the number of complaints you receive during a year? The Competition Bureau told us the other day that it receives an average of 80,000, but of course it encompasses a much broader field than you have.

Mr. Dalfen: Yes, several thousand complaints is certainly the answer. We can get back to you if that number is important. I was going to say 3,000, but my staff tells me that that is probably on the low side.

Senator Corbin: Some are frivolous; some are serious.

M. Dalfen: La réponse est non. Je ne suis pas sûr de pouvoir répéter l'avis éclairé qu'il vient de me donner. J'en ai retenu cette réponse.

Le sénateur Corbin: Je vous en remercie.

Je suis certain que vous contrôlez les émissions diffusées, mais dans quelle mesure les contrôlez-vous après avoir accordé une licence assortie de modalités et conditions particulières dans des marchés donnés, en tenant compte de la compétitivité et certainement de l'objectif de servir le public cible pour lequel une licence vous a été demandée? Dans quelle mesure suivez-vous la situation de près? Intervenez-vous parfois pour remettre de l'ordre quand quelque chose ne tourne pas rond?

M. Dalfen: La dernière partie de votre question est la plus facile. La réponse est oui, absolument, nous le faisons. La plainte à laquelle le sénateur Graham a fait allusion ressemble à d'autres que nous recevons de temps à autre. Nous recevons des plaintes sur l'aspect territorial et aussi en ce qui concerne la présentation. Dans le domaine des services spécialisés, où les licences sont accordées pour une chaîne musicale ou de sport, et cetera, nous recevons de nombreuses plaintes relatives à de soi-disant empiètements sur un domaine réservé. Nous essayons de contrôler le respect des conditions de licence.

Cependant, pour ce qui est d'évaluer la situation, nous agissons essentiellement en donnant suite aux plaintes, et ce pour deux raisons. La première est que nous sommes l'émanation du gouvernement dans l'esprit des gens. Nous trouvons difficile d'intervenir de manière proactive relativement à ce que les gens écoutent, regardent ou font. De plus, nous n'avons tout simplement pas les ressources voulues pour pouvoir le faire. Nous nous contentons de donner suite aux plaintes qui nous sont présentées par des détenteurs de licences ou par le grand public. Nous en recevons beaucoup et, lorsqu'une plainte nous semble justifier une enquête, nous faisons enquête et la procédure suit son cours.

Invariablement, lorsque nous recevons une plainte à propos d'un radiodiffuseur qui dérogerait aux conditions de sa licence, celui-ci reçoit copie de la plainte et est invité à faire connaître son point de vue. Cependant, ce qu'il faut retenir, c'est que nos activités s'articulent essentiellement autour des plaintes et des demandes de licences. Le seul autre outil que nous utilisons de manière continue consiste à recueillir des données pour notre rapport annuel sur l'état de l'industrie. Ce rapport se situe à un niveau légèrement plus élevé que les plaintes individuelles que nous recevons.

Le sénateur Corbin: Enfin, pouvez-vous nous donner une idée du nombre de plaintes que vous recevez par année? Le Bureau de la concurrence nous a dit l'autre jour qu'il en reçoit en moyenne 80 000, mais bien sûr, son domaine est beaucoup plus vaste que le vôtre.

M. Dalfen: Oui, nous recevons certainement plusieurs milliers de plaintes. Nous pouvons vous faire parvenir ce chiffre si vous le jugez important. J'allais dire 3 000, mais mon collaborateur me dit que ce serait probablement trop bas.

Le sénateur Corbin: Certaines de ces plaintes sont sérieuses, d'autre pas.

Mr. Dalfen: Right.

Ms. Andrée P. Wylie, Vice-Chairperson, Broadcasting, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission: Senator, besides responding to complaints, of course, if we find non-compliance or difficulties we have the tool of giving shorter licence terms and doing more analysis of the problems that have been found as the result of a complaint. We do respond to complaints, but it may also indeed be followed by closer scrutiny of the licensee concerned.

The Chairman: When you are sending us information about complaints, could you also give us a bit of breakdown/analysis to indicate the nature of the complaints you get? We are particularly interested in the news and journalism end of things. We would be interested to know how many complaints you get and the nature of those complaints. Are they simply people who are angry because they think some news story should not have been covered or something like that, or are the complaints of a more systemic nature? Do you see what I am driving at there?

Mr. Dalfen: We do have that breakdown and we will get it to you. Incidentally, I mentioned in my introductory remarks that a part of the safeguards that major TV media groups have is these committees that take complaints. On the first period, the reports are in and those did not show that there were complaints regarding the separation of the newsrooms and news management.

The Chairman: How many members of the public know that those committees exist? I did not know it until I was reading a summary of your testimony before the Heritage Committee. Are the people who are affected by these committees required to publicize their existence?

Mr. Dalfen: I do not believe that is part of the condition of licence, but that is a good point. Indeed, that is something I will look into and get back to you with more precision.

Senator LaPierre: Can you remove a licence from someone who breaches the terms of licence and/or who offends you in one way or another, rightly so? Do you remove their licence?

Mr. Dalfen: There is a power of revocation.

Senator LaPierre: How many times has that been done since the birth of this kind of control that we have had through the Board of Broadcast Governors? Could you find that out and let me know?

Mr. Dalfen: I have the answer to that, zero.

Senator LaPierre: Why have a punishment if you never use it? I will not go into that. Thank you very much.

Senator Day: We should let our witness answer the question. He had an answer that I think might be helpful. Did you have something further to add?

M. Dalfen: Tout à fait.

Mme Andrée P. Wylie, vice-présidente, Radiodiffusion, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes: Sénateur, en plus de donner suite aux plaintes, bien sûr, si nous constatons une situation de non-conformité ou encore des difficultés quelconques, nous avons toujours l'outil de donner des licences d'une durée plus courte et de faire une analyse plus approfondie des problèmes que l'on a constatés à la suite d'une plainte. Nous donnons suite aux plaintes et cela peut par la suite donner lieu à un examen plus serré du titulaire de licence en question.

La présidente: Quand vous nous enverrez des renseignements sur les plaintes, pourriez-vous en profiter pour nous fournir une analyse ou une ventilation pour donner une idée de la nature des plaintes que vous recevez? Nous nous intéressons en particulier au domaine des nouvelles et du journalisme. Nous aimerions savoir combien de plaintes vous recevez et quelle est la nature de ces plaintes. S'agit-il simplement de gens qui sont en colère parce qu'ils trouvent qu'un certain reportage n'aurait pas dû être diffusé ou quelque chose du genre, ou bien les plaintes sont-elles de nature plus systématique? Voyez-vous où je veux en venir?

M. Dalfen: Nous avons une telle ventilation et nous vous l'enverrons. Soit dit en passant, j'ai dit dans mon allocution que l'une des mesures de sauvegarde qui ont été prises est que les grands groupes télévisuels doivent créer des comités chargés d'entendre les plaintes. Les rapports nous sont maintenant parvenus sur la première période visée, et ils n'indiquent pas qu'il y a eu des plaintes sur la séparation entre les salles de rédaction et les gestionnaires de l'information.

La présidente: Combien de gens, parmi le grand public, connaissent l'existence de ces comités? Je l'ignorais avant d'avoir lu un résumé de votre témoignage devant le Comité du patrimoine. Est-ce que les gens qui sont touchés par ces comités sont tenus d'en publiciser l'existence?

M. Dalfen: Je ne crois pas que cela soit une condition de licence, mais c'est une bonne question. En fait, je vais me renseigner et vous donner de plus amples précisions.

Le sénateur LaPierre: Pouvez-vous révoquer, de manière légitime, la licence de quelqu'un qui enfreint les modalités ou qui vous offusque d'une manière ou d'une autre? Est-ce que vous lui enlevez sa licence?

M. Dalfen: Il y a un pouvoir de révocation.

Le sénateur LaPierre: Combien de fois cela est-il arrivé depuis la naissance de ce contrôle que nous avons d'abord institué au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion? Pourriez-vous vous informer et me le faire savoir?

M. Dalfen: Je connais la réponse: c'est zéro.

Le sénateur LaPierre: Pourquoi prévoir une punition si on ne s'en sert jamais? Je n'en dirai pas plus. Merci beaucoup.

Le sénateur Day: Nous devrions laisser notre témoin répondre à la question. Il avait une réponse qui, je crois, pourrait être utile. Aviez-vous quelque chose à ajouter?

Mr. Dalfen: Senator LaPierre's point is well taken on the actual revocations on a compulsory basis. Licences have been given up voluntarily in various cases, but compulsory giving up for offences, not to my knowledge. I do not think we have ever revoked a licence.

The array of weapons is typically short-term renewals, which is a stronger weapon than you might think because it puts licensees under the gun and puts them to the expense of coming back and justifying themselves, and the publicity attended on that is invariably unwelcome. Amending their conditions of licence is another technique. "You have been a sinner. You will now do the following." We have done that as well. The ultimate weapon of revocation denies that service to the public so the threshold is understandably very high.

One point made in the Heritage Committee's report, which I think is worthy of consideration, is that the FCC in the United States and the U.K. regulator in Britain, to name two, has the power to issue fines. This is also something that a large number of agencies in the federal government already have. It probably would be helpful, if our act were being amended, to give us another tool that is short of revocation, the nuclear weapon so to speak, but which would focus the mind fairly well. It is put forward in the Heritage Committee's report, so I underline that. We, like Senator LaPierre and others, are looking for appropriate tools in the arsenal to do our regulatory job without trying to open a pea with a sledgehammer, which is the way revocation is perceived.

Senator Day: Mr. Dalfen, explain a little bit about the cross-ownership issue. You discussed that in your presentation. Between 1982 and 1985, there was a directive from the government with respect to a particular cross-ownership from a daily newspaper owner looking for a broadcast licence. When that was revoked in 1985, what kind of message accompanied that or did you take from that revocation with respect to cross-ownership? You are obviously still applying certain rules with respect to cross-ownership, but the test has to be somewhat less onerous than it was previously in regard to newspapers buying into broadcasting.

Mr. Dalfen: That is correct, senator. We did, and continue to, balance the factors that I set out in my introductory remarks. It is always a concern to us. Where there is concentration, it has to be outweighed. For those three years, it was like the direction on foreign ownership. People were ineligible. We just were not permitted in law to issue licences to people who owned a newspaper in the market, so it was open and shut. It is now not open and shut. We now have to balance all the factors in play. You are quite right.

M. Dalfen: Le sénateur LaPierre a un argument valable au sujet du retrait forcé. Il est arrivé à diverses occasions que des gens renoncent volontairement à leur licence, mais le retrait obligatoire consécutif à une infraction, pas à ma connaissance. Je ne pense pas que nous ayons jamais révoqué une licence.

Notre outil habituel est le renouvellement à court terme, et c'est une arme plus efficace que vous pourriez le croire parce que cela met les titulaires de licence sur la sellette et dans l'obligation de revenir se justifier devant nous, à leurs frais, et la publicité qui s'ensuit est invariablement négative. Une autre technique consiste à modifier les conditions de licence. «Vous avez péché, vous devez maintenant réparer en prenant les mesures suivantes». Nous l'avons fait également. L'arme ultime de la révocation retire un service au public et le seuil est donc très élevé, ce qui est compréhensible.

Dans le rapport du Comité du patrimoine, on fait observer, ce qui mérite à mon avis qu'on s'y attarde, que la FCC aux États-Unis et l'organisme de réglementation au Royaume-Uni, pour n'en nommer que deux, ont le pouvoir d'imposer des amendes. Un grand nombre d'organismes du gouvernement fédéral possèdent déjà ce pouvoir. Ce serait probablement utile, si l'on modifiait notre loi, de nous donner un autre outil qui, sans aller jusqu'à la révocation, cette espèce d'arme nucléaire, pour ainsi dire, n'en rappellerait pas moins les intervenants à l'ordre. C'est proposé dans le rapport du Comité du patrimoine et je vous le signale. À l'instar du sénateur LaPierre et d'autres, nous cherchons les outils appropriés dans l'arsenal pour assumer notre fonction de réglementation sans pour autant essayer d'écraser une mouche à coups de marteau, car c'est ainsi que la révocation est perçue.

Le sénateur Day: Monsieur Dalfen, expliquez-nous un peu la question de la propriété croisée. Vous en avez parlé dans votre allocution. Entre 1982 et 1985, une directive du gouvernement en matière de propriété croisée visait un certain propriétaire de journaux qui voulait obtenir une licence de radiodiffusion. Quand cette directive a été révoquée en 1985, quel message accompagnait cette décision ou qu'avez-vous retenu de la révocation de cette directive en matière de propriété croisée? Vous continuez manifestement d'appliquer certaines règles en matière de propriété croisée, mais le critère est certainement quelque peu moins rigoureux qu'il ne l'était auparavant pour ce qui est des propriétaires de journaux qui achètent des actifs de radiodiffusion.

M. Dalfen: C'est exact, sénateur. Nous continuons, comme nous le faisons, de mettre dans la balance les facteurs que j'ai énoncés dans mon allocution. Cela nous préoccupe toujours. Lorsqu'il y a concentration, il faut qu'il y ait un avantage qui compense. Pendant ces trois années, c'était comme la directive sur la propriété étrangère. Les gens n'étaient pas admissibles. La loi nous interdisait tout simplement d'émettre des licences aux gens qui possédaient un journal dans un marché donné, et c'était donc clair et net. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Nous devons maintenant mettre dans la balance tous les facteurs qui sont en jeu. Vous avez absolument raison.

Senator Day: Did you set up a series of objective standards that some prospective purchaser of a broadcasting entity could go to in order to find out what these objective standards are?

Mr. Dalfen: It is extremely difficult. We have been grappling with it, and I know my predecessors have grappled with that. Canada is not that large a country. You have three or four top-level markets in terms of size. It is hard to provide objective standards that would apply universally in the area of how much concentration you can and cannot permit. How do newspapers, dailies, weeklies and radio stations fit into the mix? It is impossible to actually set a standard that would not appear to be pointing to one particular situation. At least we have not been able to figure out a way of generalizing that.

Senator Day: How does someone who wants to get involved in broadcasting predict how the CRTC might react to an application for a licence?

Mr. Dalfen: I think the decisions set out the considerations very clearly. Because they are very aware of that, they read past decisions. It is a typical legal test. "Is my situation different? Is it similar, or different? If it is different, how serious a bar will this be to me? Reading the past decisions, how can I outweigh or counterbalance the concerns?" That is the nature of the exercise.

Senator Day: Does the CRTC feel bound by previous decisions?

Mr. Dalfen: That is a good question. We are not bound in law, but we certainly hope that we do not set forth principles and criteria that we simply abandon in the next decision. We try never to do that, if we can help it. To the extent you have a similar fact pattern, you should be able to rely on our past decisions to guide you.

Senator Day: That is a policy from within the CRTC?

Mr. Dalfen: Absolutely, and we have tried to make it as clear as we possibly can for just that reason.

Senator Day: As my final area of questioning in this round, I would like you to comment on section 3 of the Broadcasting Act. In your presentation and your remarks, you outlined some of the objectives. I would like you to look at the third one and comment on it. This is an objective or sort of a guiding principle to provide a reasonable opportunity for the public to be exposed to the expression of differing views on matters of public concern. That is a very laudatory objective. When you are doing that, when you are applying that test to a particular factual situation, do you look at the Internet, for example? This is a cross-ownership issue again. Do you look at various other opportunities for the public to obtain expressions of differing views?

Mr. Dalfen: That is a good question. The objective is that the programming provided by the Canadian broadcasting system provides a reasonable opportunity, so you have to look at

Le sénateur Day: Avez-vous établi une série de critères objectifs qu'un acheteur éventuel d'une entité de radiodiffusion pourrait consulter pour savoir exactement ce qu'il en est?

M. Dalfen: C'est extrêmement difficile. Nous nous sommes penchés sur ce problème et je sais que mes prédécesseurs l'avaient fait également. Le Canada n'est pas un pays tellement immense. Il n'y a que trois ou quatre marchés privilégiés, en termes de grandeur. C'est difficile d'énoncer des critères objectifs qui s'appliqueraient universellement pour ce qui est du niveau de concentration que l'on peut autoriser ou que l'on doit interdire. Quelle est la place des journaux, quotidiens, hebdomadaires et stations de radio dans l'ensemble? Il est impossible de fixer un critère qui ne donnerait pas l'impression de viser un cas particulier. En tout cas, nous n'avons pas réussi à faire cette généralisation.

Le sénateur Day: Comment quelqu'un qui veut se lancer dans la radiodiffusion peut-il prédire quelle pourrait être la réaction du CRTC à sa demande de licence?

M. Dalfen: Je pense que les décisions énoncent très clairement les considérations. Ils le savent très bien et ils lisent donc les décisions antérieures. C'est un critère juridique typique. «Ma situation est-elle différente? Est-elle semblable ou différente? Si elle est différente, dans quelle mesure cela me rendra-t-il la tâche plus difficile? À lire les décisions antérieures, comment pourrais-je présenter mon dossier de manière à dissiper les craintes ou à présenter un avantage net?» Voilà la nature de l'exercice.

Le sénateur Day: Le CRTC se sent-il lié par les décisions antérieures?

M. Dalfen: C'est une bonne question. Nous ne sommes pas liés aux termes de la loi, mais nous espérons certainement ne pas établir des principes et des critères que nous abandonnerons tout simplement à la décision suivante. Nous essayons de ne jamais faire cela, dans la mesure du possible. Si la situation est semblable à une autre, on devrait pouvoir se fier à nos décisions antérieures et s'en inspirer.

Le sénateur Day: C'est une politique interne au CRTC?

M. Dalfen: Absolument, et nous avons essayé de faire en sorte que ce soit aussi clair que possible, précisément pour cette raison.

Le sénateur Day: Ceci sera ma dernière question pour l'instant. Je vous invite à commenter l'article 3 de la Loi sur la radiodiffusion. Dans votre allocution, vous avez énoncé certains objectifs. Je voudrais que vous commentiez le troisième de ces objectifs. Plutôt qu'un objectif, c'est une sorte de principe directeur, à savoir offrir au public l'occasion raisonnable de prendre connaissance d'opinions divergentes sur des sujets qui l'intéressent. Voilà un objectif très louable. À cet égard, quand vous appliquez ce critère à une situation de fait, tenez-vous compte de l'Internet, par exemple? Cela pose de nouveau la question de la propriété croisée. Tenez-vous compte de diverses autres possibilités pour le public de prendre connaissance d'opinions divergentes?

M. Dalfen: C'est une bonne question. L'objectif est que la programmation offerte par le réseau canadien de radiodiffusion donne des possibilités raisonnables, et il faut donc examiner les

programs. You have to look at how a licensee presents an issue, perhaps not in one program but across a series of programs, and how they cover various issues. Then you look at the system as a whole and ensure that across the system, this works.

Without being legalistic at all, we do not feel that we would be comfortable if there were imbalance for a protracted period of time at any of those levels in a week of programming in a licensee schedule, or indeed in a market, or indeed across the system, so we try to take that into account. We try to take a broader interpretation. Technically, it only applies in the broadcasting system, but over many years the commission has also looked into media that we do not regulate to look at the diversity of voices in a given market. I brought with me a number of decisions, if you like, but I am comfortable in saying that we always look beyond the broadcasting system.

We would not feel comfortable if it were solved at the level of broadcasting system but, in the market itself, this kind of balance did not exist and there was not an opportunity. Having said that, again, you have to look at all the media outlets available in any given market. When you add into the mix what is available on cable, what is available by satellite, what is available on the Internet, that all helps. Typically, in an application before us, if you are applying and perhaps contributing to concentration, you will try hard to point out all the other media outlets available.

In our monitoring report that I referred to, we did research on a 10-year period, 1991 to 2001, in terms of media concentration in the four major markets of Canada. In every case, in practically every medium, you will find that there are a larger number of owners and a larger number of broadcasting and newspaper outlets over that 10-year period. Even though it may sound counterintuitive, that, in fact, is the case when you focus them in. I am sure you or your researchers have had a look at that monitoring report.

Are we comfortable? No, you have had to be vigilant at all times on this issue. This is a democracy and you need to have a diversity of voices. You also have to look at the facts of any situation.

Ms. Wylie: Having said that, we also expect licensees one by one to provide balance on matters of public concern over at least a period of time so that you cannot, on matters or issues of public concern, be a one-note licensee. We look at the whole system, as Mr. Dalfen has mentioned. Each licensee cannot say, "I am a one-note person because someone else is providing the other side of this issue." This is not program by program but we usually, over a period of time that has often been a year, expect each licensee to be balanced.

émissions. Il faut voir comment un titulaire de licence présente une question d'actualité, peut-être pas dans une émission donnée, mais dans toute une série d'émissions, et la façon dont on présente divers dossiers. Ensuite, on se tourne vers l'ensemble du réseau pour s'assurer que le tout est satisfaisant, globalement.

Sans vouloir être le moins légaliste, nous estimons que nous ne serions pas à l'aise s'il y avait déséquilibre pendant une période prolongée à l'un ou l'autre de ces niveaux, durant une semaine de programmation dans la grille d'un titulaire de licence, ou encore à l'intérieur d'un marché, ou même dans l'ensemble du réseau, et nous essayons donc d'en tenir compte. Nous tentons d'en donner une interprétation très large. Techniquement, cela s'applique seulement dans le réseau de radiodiffusion, mais au fil des années, le Conseil s'est également penché sur des médias que nous ne réglementons pas pour vérifier la diversité des voix dans un marché donné. J'ai apporté un certain nombre de décisions, si vous voulez en prendre connaissance, mais je peux dire en toute confiance que notre examen englobe toujours plus que le réseau de radiodiffusion.

Nous ne serions pas à l'aise si le problème ne se posait pas au niveau de l'ensemble du réseau, mais que dans le marché lui-même, il n'y avait pas cet équilibre ni une possibilité raisonnable. Cela dit, je répète qu'il faut examiner tous les médias disponibles dans un marché donné. Si l'on ajoute tout ce qui est disponible par câble, par satellite, sur l'Internet, tout cela est utile. D'habitude, un requérant qui nous présente une demande et qui contribue peut-être à accentuer la concentration ne ménage pas ses efforts pour attirer l'attention sur toutes les autres sources d'information disponibles.

Dans notre rapport de surveillance dont j'ai parlé, nous avons fait une recherche sur la concentration des médias dans les quatre principaux marchés au Canada durant une période de dix ans, de 1991 à 2001. Dans chaque cas, dans presque chaque médium, vous constaterez qu'il y a un grand nombre de propriétaires et un grand nombre de sources journalistiques et de radiodiffusion sur cette période de dix ans. C'est peut-être contraire aux idées reçues, mais c'est effectivement le cas quand on scrute la question. Je suis sûr que vous-mêmes ou vos attachés de recherche ont eu l'occasion de consulter ce rapport.

Sommes-nous tranquilles? Non, il faut être vigilant en tout temps sur cette question. Nous sommes en démocratie et il faut compter sur des voix diversifiées. Il faut aussi examiner les faits dans toute situation donnée.

Mme Wylie: Cela dit, nous nous attendons aussi à ce que chaque titulaire de licence, un par un, fournisse une couverture équilibrée sur des questions d'intérêt public, au moins sur une période donnée, de sorte que l'on ne peut pas donner toujours un seul son de cloche sur une question d'intérêt public. Nous examinons l'ensemble du réseau, comme M. Dalfen l'a dit. Un titulaire de licence ne peut pas dire: «Je donne toujours le même son de cloche, mais quelqu'un d'autre s'occupe de donner le point de vue contraire». Cela ne se fait pas émission par émission, mais nous nous attendons habituellement à ce que chaque titulaire de licence soit équilibré au cours d'une période de temps qui a souvent été un an.

Senator Day: What kind of objective standard is there to define balance, as you would like to have it?

Mr. Dalfen: Senator, you have put your finger on what we grapple with all the time. It is impossible to say. When you are looking at media, as you know, particularly a medium as powerful as television, it is not just the words spoken. It is the images that are selected, it is the mood of the program and, at the end of day, it is a judgment call that commissioners try to assess. For better or for worse we come up with conclusions. Again, the only way to govern future behaviour is to read past decisions.

There is also in this mix, as you probably know, the Canadian Broadcast Standards Council, which administers industry codes for the private television and radio industries. The council has a lot of overlapping values to those in the Broadcasting Act. Because, again, we are the government, we feel fairly comfortable with allowing the industry to self-regulate under the aegis of that council, and a lot of their decisions guide licensees as well on issues of balance.

I have never seen that really set out in a way that would be very helpful and that you could not drive a truck through the loopholes of if you tried.

If I may, my counsel has corrected me, and I think I should correct something on the issue of whether the committees are publicized. In both the CTV and Global cases — and I believe the texts are identical for Global and CTV — the commission further notes CTV's commitment to spend \$1 million a year in announcements to publicize the statement of principles and practices, including the existence and responsibility of a monitoring committee.

That slipped my mind and I am glad to correct the record on that.

Senator Comeau: My question will not deal directly with media ownership, concentration and so on. Since we have you here, I would like to ask a question of the CRTC on how it can help small communities, communities to which I belong. I live in Western Nova Scotia, where my community is divided by two cable providers; one a rather large one and the other a small one. The larger one is connected to another community, which is about 75 kilometres away to another French-speaking community. I am speaking about French-speaking communities now.

The community in which I reside is approximately 90 per cent francophone and, as you know, the francophone communities in Nova Scotia are struggling to maintain their language and their culture. The small cable provider in my community absolutely refuses to provide what we might consider to be channels that would help us, such as RDI and TV5. Even the parliamentary channel, which is broadcast through this cable provider, is funnelled completely in English. If you see your member of Parliament speaking in French you have the voice-over in 90 per cent French-speaking communities. Recently the Minister

Le sénateur Day: Quel critère objectif permet de définir l'équilibre que vous souhaitez?

M. Dalfen: Sénateur, vous avez mis le doigt sur le noeud du problème, avec lequel nous sommes aux prises constamment. C'est impossible de le dire. Quand il s'agit des médias, comme vous le savez, surtout un médium aussi puissant que la télévision, ce ne sont pas seulement les paroles qui comptent. C'est aussi les images que l'on choisit, l'atmosphère générale de l'émission et, au bout du compte, les membres du Conseil doivent user de leur jugement. Pour le meilleur ou pour le pire, nous aboutissons à des conclusions. Je répète que le seul moyen de régir le comportement futur, c'est de lire les décisions antérieures.

Il y a aussi, comme vous le savez probablement, le Conseil canadien des normes de radiodiffusion, qui administre les codes sectoriels pour la télévision et la radio privée. Le Conseil défend en gros les mêmes valeurs que celles qui sont énoncées dans la Loi sur la radiodiffusion. Encore une fois, comme nous sommes le bras armé du gouvernement, nous nous sentons relativement à l'aise de permettre à l'industrie de s'autoréglementer sous l'égide de ce Conseil, et beaucoup de ses décisions guident également les titulaires de licence en ce qui a trait à l'équilibre.

Je n'ai jamais vu cela énoncé par écrit d'une manière qui serait très utile et qui ne comporterait pas des brèches énormes permettant de faire à peu près n'importe quoi.

Si je peux me permettre, mon avocat vient de me reprendre et je crois que je dois apporter une correction à ce que j'ai dit au sujet de la publicité qui entoure les comités. Dans les dossiers de CTV et de Global — je crois que les textes sont identiques dans les deux cas —, le Conseil fait remarquer l'engagement pris par CTV de dépenser un million de dollars par année en publicité pour faire connaître les principes et les pratiques, et aussi l'existence même et la responsabilité d'un comité de surveillance.

Cela m'avait échappé et je suis content d'avoir apporté cette précision.

Le sénateur Comeau: Ma question ne porte pas directement sur la propriété des médias, la concentration et tout le reste. Je voudrais profiter de votre présence ici pour demander au CRTC comment il peut venir en aide aux petites localités, car j'appartiens moi-même à une petite collectivité. J'habite dans l'ouest de la Nouvelle-Écosse et ma localité est divisée en deux territoires desservis par deux fournisseurs de câble, l'un assez important et l'autre de petite taille. Le plus grand est branché sur une autre localité située à environ 75 kilomètres; il s'agit d'une autre localité francophone, car je parle maintenant des collectivités francophones.

La ville où j'habite est francophone à environ 90 p. 100 et, comme vous le savez, les collectivités francophones de Nouvelle-Écosse se débattent pour assurer la pérennité de leur langue et de leur culture. Le petit fournisseur de câble de ma localité refuse catégoriquement de fournir des canaux qui nous seraient utiles dans cette tâche, notamment RDI et TV5. Même le canal parlementaire, qui est diffusé par ce câblodistributeur, est en anglais seulement. Quand on voit notre député au Parlement s'exprimer en français, on entend la voix de l'interprète dans 90 p. 100 des collectivités francophones. Récemment, la ministre

of Canadian Heritage issued a press release, which I do not have here, saying how she was going to insist that cable providers provide those communities with that kind of service. However, she exempted the small ones. The very communities that need those services are not being provided with them, so the momentum keeps going. This has been going on for years now.

Is there anything at all that the CRTC can do to help communities such as these to get the kind of services they need for their population to know there are other French-speaking communities across Canada — the RDI program would give them that possibility — and to know that their member of Parliament in Ottawa can speak in French on the floor of the House of Commons and that the cable provider, who lives 500 or 600 miles away, does not make the decision for our community?

Mr. Dalfen: The objective is certainly to assist communities such as yours in receiving programming services in their own language.

I will ask Mr. O'Sullivan to go into the details of the regulations that may inhibit or assist that situation. We will take it back if you are not satisfied.

Senator Comeau: I would like to find the ones that make it possible. I have heard enough about the ones who inhibit helping our communities. I want to know about the ones who help our communities.

[Translation]

Mr. Marc O'Sullivan, Executive Director, Broadcasting Directorate, Canadian Radiotelevision and Telecommunications Commission: On the issue of CPAC and the debates of the House of Commons, as the Minister indicated in a press release, the government has announced its intent: by way of a directive, the CRTC was asked to require from cable operators that they broadcast CPAC on two video signals, so that everyone could have access to CPAC in both official languages. We are still awaiting the directive. An order-in-council was made to this end. We are still waiting for the directive in order to know exactly how the government will formulate its intent. However, we have attempted in the past to ensure that CPAC be available. Various measures have been taken in past decisions, including using a technology — the so-called SAD, or second audio; it is a technology that is available on TV sets — that has been purchased in the past ten years and that enables the viewer to get a second audio signal, allowing him or her to follow the debates of the House of Commons in the other official language. However, the parliamentary committee, chaired by Mr. Bélanger, tabled a report on this issue. The government has responded and we are awaiting the directive before putting into place these new measures. This is part and parcel of the wider issue of the range of services for Francophone communities throughout the country. The CRTC has tabled a report on that issue a few years ago, reviewing all measures that could be taken in order to ensure a wider range of services in French throughout the country,

du Patrimoine canadien a publié un communiqué, que je n'ai pas sous la main, dans lequel elle dit qu'elle insistera pour que les câblodistributeur fournissent des services de ce genre à ces collectivités. Elle a toutefois prévu une exception pour les petites localités. Les collectivités qui ont justement le plus grand besoin de ces services ne les auront pas, de sorte que nous continuons à nous enliser. Cette situation perdure maintenant depuis des années.

Est-ce que le CRTC peut faire quelque chose pour aider des collectivités comme celles-là à obtenir les services dont elles ont besoin pour que les gens sachent qu'il existe d'autres collectivités francophones ailleurs au Canada — le canal RDI leur donnerait cette possibilité — et qu'ils sachent que leur député au Parlement à Ottawa peut parler français sur le parquet de la Chambre des communes et que ce n'est pas le câblodistributeur, qui se trouve à 500 ou 600 milles de distance, qui prend la décision au nom de notre collectivité?

M. Dalfen: L'objectif est assurément de venir en aide à des collectivités comme la vôtre pour qu'elles reçoivent des émissions dans leur propre langue.

Je vais demander à M. O'Sullivan de vous expliquer les détails de la réglementation qui peuvent faire obstacle ou être utiles dans cette situation. Nous reviendrons à la charge si vous n'êtes pas satisfait.

Le sénateur Comeau: Je voudrais connaître les dispositions du règlement qui nous seraient utiles. J'en ai assez entendu sur celles qui font obstacle à nos collectivités. Je veux savoir comment on peut aider nos collectivités.

[Français]

M. Marc O'Sullivan, directeur général, Direction générale de la radiodiffusion, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes: Sur la question de CPAC et les débats de la Chambre des communes, comme l'a indiqué la ministre dans un communiqué, le gouvernement a annoncé son intention: par directive, il a indiqué au CRTC d'exiger que les câblodistributeurs distribuent CPAC sur deux signaux vidéo, pour que tout le monde ait accès à CPAC dans les deux langues officielles. Nous attendons toujours la directive. C'est un décret, pris à cette fin. On attend toujours la directive pour savoir exactement comment le gouvernement va le formuler. Néanmoins, nous avons tenté, dans le passé, de nous assurer que CPAC soit disponible. Des mesures ont été prises lors de décisions antérieures, notamment, par l'utilisation de la technologie — en anglais on dit SAD, second audio. C'est un technologie disponible sur les télévisions — qui ont été achetées au cours des dix dernières années — qui permet à la personne d'avoir un deuxième signal audio, qui lui permet d'entendre les débats de la Chambre des communes dans l'autre langue officielle. Néanmoins, le comité parlementaire, présidé par M. Bélanger, a fait un rapport sur cette question. Le gouvernement a réagit et nous attendons la directive pour la mise en place de ces nouvelles mesures. Cela s'inscrit sur la question plus large de l'ensemble des services pour les communautés francophones à travers le pays. Le CRTC a fait rapport sur cette question, il y a quelques années, pour revoir toutes les mesures qui peuvent être prises pour assurer une plus

including the distribution of services such as TVA. This still needs some improvement. In particular on the issue of CPAC, we are awaiting the directive from the government to respond accordingly.

Senator Comeau: I do not find your answer reassuring. I would like to find some way, for a community such as mine, of going to the CRTC and tell them what we could do together in order to ensure that services are offered in our communities. The political will does not seem to exist. Certainly, there is no will on the part of the cable operator. The needs of these communities must be met.

The present situation is quite unacceptable. Perhaps we should reexamine the whole issue of the offer of services to Canadians from minority groups, where assimilation is rampant. If these communities become Anglophone communities in the next few years, which could very well happen, all will be lost. Be it in Newfoundland, in Prince Edward Island or in Nova Scotia, there is not enough of a critical mass in the market as is the case, for example, in New Brunswick and in Quebec. So there must be ways for the CRTC or some other organization to help us. I am sick and tired of hitting a brick wall because nothing has worked up to now. Perhaps you could review your tool box in order to see whether there would be some means to help us.

[English]

Mr. Dalfen: It is always difficult in these proceedings to zero in on individual cases, but I will have someone from our staff meet with you to look at that particular situation to see if anything is being overlooked that might help now and, if there is something more needed, how we might go about doing that. It is certainly an objective of ours, and if it is slipping through the holes, we should try and fix it.

Senator Comeau: Thank you for allowing me to make my pitch for my communities.

Senator Adams: I come from Nunavut, and different languages are broadcast in some of the communities. I want to know how the CBC north and the different stations up there regulate the broadcasting in different languages. We have 27 communities, and every one of them has a local station in their community. We have two stations, one that just started sometime last spring. The CRTC came to some of the communities, and there was not enough publicity as to when that new station would come up. What do you do up in the communities? We have languages, including Inuktitut, and CBC is operating in those languages. My community of Rankin thought it belonged to the municipality or the hamlet. The hamlet has no authority to own a radio station in the community. The people I represent say that it belongs to the municipality. With CBC, you have translating and publicity, and the community is concerned about that new station. There is one station in Rankin and one station in Iqaluit.

grande panoplie de services en français à travers le pays, notamment la distribution de services comme TVA. Cela reste à améliorer. En particulier sur la question de CPAC, on attend la directive du gouvernement pour réagir en conséquence.

Le sénateur Comeau: Votre réponse ne me rassure pas, j'aurais aimé trouver une manière, pour une communauté telle que la mienne, où nous pourrions venir voir le CRTC et leur dire ce qu'on peut faire ensemble pour offrir des services dans nos communautés. La volonté politique ne semble pas être là. La volonté du cablodiffuseur n'est certainement pas là. Il faut répondre aux besoins de ces communautés.

La situation actuelle est tout à fait inacceptable. Peut-être devrait-on réexaminer la manière d'offrir des services aux Canadiens en situation minoritaire, là où l'assimilation est galopante. Si ces communautés deviennent des communautés anglophones d'ici quelques années, tel que cela peut bien arriver, ce sera perdu et terminé. Que ce soit à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard ou en Nouvelle-Écosse, il n'y a pas la masse critique correspondante au marché comme c'est le cas, par exemple, au Nouveau-Brunswick et au Québec. Il doit donc y avoir des moyens par lesquels, soit le CRTC ou un autre organisme, peuvent nous aider. Je suis fatigué de me frapper la tête contre le mur parce que cela ne fonctionne pas jusqu'à maintenant. Peut-être pourriez-vous examiner, dans votre arsenal d'outils, s'il n'y aurait pas des moyens pour nous aider.

[Traduction]

M. Dalfen: C'est toujours difficile, dans le cadre de telles audiences, de s'attarder à des cas individuels, mais je vais demander à un membre de notre personnel de vous rencontrer pour examiner ce cas particulier afin de voir si l'on aurait négligé quelque chose qui pourrait vous aider et, s'il était possible de faire quelque chose d'utile, comment nous pourrions nous y prendre. Il est certain que c'est un de nos objectifs et si ce problème se pose malgré tout, nous devrions essayer de le résoudre.

Le sénateur Comeau: Je vous remercie de m'avoir permis de défendre la cause de ma collectivité.

Le sénateur Adams: Je viens du Nunavut où l'on diffuse des émissions en différentes langues dans certaines localités. Je veux savoir comment le service nordique de la SRC et les différentes stations qui diffusent là-haut réglementent la radiodiffusion en différentes langues. Nous avons 27 localités et chacune d'elles possède une station locale. Nous avons deux stations, une qui vient d'entrer en ondes au printemps dernier. Le CRTC est venu dans certaines localités et on n'a pas assez de publicité quant à la date d'entrée en ondes de cette nouvelle station. Que faites-vous là-haut, dans le grand nord? Nous avons diverses langues, dont l'inuktitut, et la SRC diffuse dans ces langues. Dans ma propre localité de Rankin, on croyait que la municipalité ou le village était propriétaire, mais le village n'a pas le droit de posséder une station de radio locale. Les gens que je représente disent que cela incombe à la municipalité. À la SRC, il y a la traduction et de la publicité, et la collectivité se préoccupe de cette nouvelle station. Il y a une station à Rankin et une station à Iqaluit.

Mr. Dalfen: I am not familiar with those. We will have someone get back to you. We usually do not expect to address specific cases that are very graphic from your perspective. We will follow up with you.

Senator Adams: The CRTC would need to have a hearing, would they not?

Mr. Dalfen: For a new licence, there needs to be a hearing, yes.

Senator Adams: To me, it looks like CBC North does not have much regulation as to how they are broadcasting. Anyone who wants to phone the station can say what they want. Are they allowed to say that on the air? There are no regulations to our languages. I heard a lot of people phone in from 1,500 miles away from Iqaluit to wish happy birthday to people in the community through their radio. I wonder about the cost of that kind of communication and the taxpayer paying for people wishing happy birthdays to their families. If you are going to operate a station, you should have some kind of a policy or regulation. Do managers in the communities concerned have rules about how the system works?

Mr. Dalfen: In order to make it easier to have television, particularly for more remote communities across the country, we have eased up on the regulatory requirements, making it much easier to get going and to provide services to those communities. I will have to give you a proper answer. I will have a staff member who knows this material well talk to you and give you information. If you have any follow up, we will happy to deal with it.

The Chairman: In general, could you provide us with rules about requirements on stations, and cable, for that matter, serving smaller communities, bearing in mind again our interest in news? I know that you are aware, as we all are, of the fact that there is a certain sense that local news coverage in smaller communities has been suffering in recent years, or has been reduced. I am not talking about the quality; I am talking about the sheer existence of it. Any information about smaller communities and minority populations, including English minority populations in Quebec would be very useful for us.

Mr. Dalfen: We will be happy to do that.

Senator Phalen: My question is in that same area that Senator Day was questioning about. In your appearance before the standing committee on Canadian Heritage, a Ms. Gagnon asked how the CRTC is ensuring that the diversity of expression, employment, programming and local news are being maintained when such a concentration occurs. Can the CRTC set standards in its licence and enforce them? Miss Wylie answered: "Like you, we recognize the danger of concentration and the reduction in diversity of expression, but sometimes we must choose between having fewer stations and having more stations belonging to the same owner."

M. Dalfen: Je ne connais pas ce dossier. Nous allons demander à quelqu'un de vous répondre. Nous ne nous attendions pas à devoir aborder des cas précis que vous décrivez d'ailleurs très précisément. Nous vous ferons parvenir une réponse.

Le sénateur Adams: Il faudrait que le CRTC tienne une audience, n'est-ce pas?

M. Dalfen: Pour une nouvelle licence, il faut une audience, oui.

Le sénateur Adams: Il m'apparaît que la SRC Nord n'est pas tellement réglementée dans ses activités de radiodiffusion. N'importe qui peut téléphoner à la station et dire ce qui lui plaît. A-t-on le droit de faire cela en ondes? Il n'y a pas de règlements dans nos langues. J'ai entendu bien des gens téléphoner depuis des localités situées à 1 500 milles d'Iqaluit pour souhaiter bonne fête à des gens de leur localité sur les ondes de leur station radio. Je m'interroge sur le coût de pareilles communications et je me demande si le contribuable paye pour ces gens-là qui veulent dire bonne fête à leur famille. Il faudrait que quiconque veut exploiter une station de radio soit astreint à une politique ou à des règlements quelconques. Les gestionnaires dans les localités en question sont-ils astreints à suivre des règles?

M. Dalfen: Pour qu'il soit plus facile d'implanter la télévision, en particulier dans des localités éloignées, nous avons assoupli le cadre réglementaire, rendant beaucoup plus facile de créer des stations et d'offrir des services à ces localités. Je devrai vous donner une réponse plus précise. Je vais demander à l'un de mes collaborateurs qui connaît bien ce dossier de s'entretenir avec vous et de vous renseigner. Si vous avez d'autres questions, nous nous ferons un plaisir d'y répondre.

La présidente: En général, pourriez-vous nous faire parvenir de plus amples détails sur les exigences applicables aux stations et à la câblodistribution, quant à y être, pour la desserte des petites localités, en tenant compte du fait, encore une fois, que nous nous intéressons particulièrement à l'information? Je sais que vous êtes conscient, comme nous le sommes tous, du sentiment général que l'information locale dans les petites localités a souffert ces dernières années, qu'elle a subi des compressions. Je ne parle pas de la qualité; c'est son existence même qui est menacée. Tout renseignement sur les petites localités et les populations minoritaires, y compris la minorité anglophone au Québec, nous serait très utile.

M. Dalfen: Nous nous ferons un plaisir de le faire.

Le sénateur Phalen: Ma question fait suite à celle posée par le sénateur Day. Durant votre comparution devant le Comité permanent du patrimoine canadien, une madame Gagnon vous a demandé comment le CRTC s'assure que la diversité d'expression, d'emploi, de programmation et de nouvelles locales est assurée lorsqu'il y a une telle concentration. Le CRTC peut-il énoncer des critères dans sa licence et les faire appliquer? Mme Wylie a répondu: «Tout comme vous, nous sommes conscients du danger de la concentration et de la réduction de la diversité d'expression, mais nous devons parfois choisir entre la réduction du nombre des stations et l'existence de stations plus nombreuses appartenant au même propriétaire».

That raises a question for me. Does the CRTC currently have the legislative authority to refuse licences on the basis of cross media ownership because of its potential impact on the diversity of expression?

Mr. Dalfen: Absolutely. We have done that. In one of the decisions I quoted — the recent decision of this summer on TVA owned by Québecor, who owns a lot of newspapers and is the dominant private television service in Quebec — they sought to go into the radio business by acquiring some AM stations. We turned it down precisely for that reason. The ownership and concentration concerns outweighed any benefit that licence might have. I also said that sometimes, on a given fact pattern, it may be reversed. In that case, it was bang on what you were asking.

Senator Phalen: That raises a second question. Where cross media ownership already exists, does the CRTC have the authority to set standards affecting previously granted licences, or are there any other enforcement measures available to the CRTC in respect to cross media ownership? Do you have the right to go back?

Mr. Dalfen: The answer is that there are certain limitations on our power. For example, the law prohibits us from initiating an amendment to a licensee's licence in the first five years of the term. In the last two years, assuming a seven-year term, we can initiate an amendment and say, "Change your licence to do that."

At all times, we are free to issue regulations that we feel are necessary to pursue the objectives of the act, and generally to review the issues. Both the CTV and the Global licence renewals I am speaking about happened after acquisitions of newspaper groups that were not subject to our permission under our act, but we put the safeguards in, including the committee that we were discussing with the chairman.

There are many opportunities for us to patrol this kind of situation. It would be harder for those stations to get approvals for large concentration of ownerships, depending on the timing of when those applications come up. If you get your approval and then you acquire a newspaper, there is little we can do about that except to ensure that on an ongoing basis balance is achieved. That stems from the fact that our authority is over broadcasting undertakings and not newspapers. If, on the other hand, acquisition of newspapers has occurred before they come up for renewal, there is much more one can do. In both of these cases that is what happened and we were able to put the safeguards in place. That will not always be the case, however, depending on the timing of business deals and acquisitions.

Cela m'amène à poser une question. Le CRTC est-il actuellement autorisé par la loi à refuser des licences pour cause de propriété croisée dans le domaine des médias, à cause de l'impact potentiel sur la diversité d'expression?

M. Dalfen: Absolument. Nous l'avons déjà fait. Dans l'une des décisions que j'ai citées, la récente décision rendue cet été sur le réseau TVA, qui appartient à Québecor, lequel possède beaucoup de journaux, et qui est le réseau de télévision privée dominant au Québec, le demandeur voulait se lancer dans le secteur de la radio en achetant des stations AM. Nous avons refusé sa demande précisément pour cette raison. Les préoccupations relativement à la propriété et à la concentration l'emportaient sur tout avantage que l'octroi de cette licence aurait comporté. J'ai également dit qu'il arrive parfois que ce soit l'inverse, dans une situation donnée. En l'occurrence, la situation correspondait exactement à la question que vous posez.

Le sénateur Phalen: Cela soulève une deuxième question. Lorsque la propriété croisée des médias existe déjà, le CRTC a-t-il le pouvoir de fixer des normes visant des licences accordées antérieurement, ou peut-il prendre quelque autre mesure pour garantir la conformité en ce qui a trait à la propriété croisée des médias? Avez-vous le droit de revenir en arrière?

M. Dalfen: La réponse est que notre pouvoir comporte certaines limites. Par exemple, la loi nous interdit d'apporter une modification à la licence d'un titulaire au cours des cinq premières années de validité. Au cours des deux dernières années, en supposant une échéance de sept ans, nous pouvons apporter une modification et dire: «Nous modifions votre licence et vous devez maintenant faire ceci ou cela».

En tout temps, nous pouvons à notre guise émettre des règlements si nous le jugeons nécessaire pour atteindre les objectifs de la loi et, de façon générale, nous pouvons toujours réexaminer la problématique. Les deux renouvellements de licences dont j'ai parlé, celles de CTV et de Global, sont survenus après l'acquisition de groupes journalistiques qui n'étaient pas assujettis à notre permission aux termes de notre loi habilitante, mais nous avons introduit des mesures de sauvegarde, notamment le comité dont nous discutons tout à l'heure avec la présidente.

Nous avons beaucoup d'occasions d'exercer un contrôle sur de telles situations. Ce serait plus difficile pour ces stations d'obtenir l'approbation d'une forte concentration de la propriété, dépendant du moment choisi pour présenter la demande. Si quelqu'un obtient une approbation et achète ensuite un journal, nous ne pouvons pas y faire grand-chose, sinon de s'assurer que l'équilibre est réalisé en continu. Cela découle du fait que notre pouvoir s'applique aux entreprises de radiodiffusion et non pas aux journaux. Si, par contre, l'acquisition de journaux a eu lieu avant la demande de renouvellement, nous pouvons faire beaucoup plus. Dans les deux cas en question, c'est ce qui s'est passé et nous avons été en mesure de mettre en place des sauvegardes. Ce ne sera toutefois pas toujours le cas, tout dépendant du moment des transactions d'affaires et des acquisitions.

The Chairman: Your authority and mandate relate to the broadcasting system. You are responsible for ensuring the health of the broadcasting system. However, in cases of cross-ownership, do you examine the impact of your decisions on the health of the print media over which you have no jurisdiction or do you just say, "This will be good for the broadcaster and if it is not good for the newspaper, that is too bad"?

Mr. Dalfen: Let me clarify. That is a question that I would answer in two ways. First, we do not focus on the welfare of a newspaper in that decision; we focus on the impact of the broadcasting system of that particular merger. However, in doing that, we do not confine ourselves only to the concentration on the broadcasting side of the shop. In other words, we blow it up to the full issue of diversity of voices in the community and we look at the diversity of voices, taking account of newspaper ownership in that community.

Second, in terms of absorbing a new station or approving a merger, we would look at the total advertising market, particularly where, as in the case of Astral, we found that comparable rates were being offered to advertisers on TV stations, newspapers and radio, particularly in the small communities of Chicoutimi, Three Rivers and Sherbrooke. It was very much a choice of markets. We looked at the entire advertising market and that returns to my earlier discussion with Senator Graham.

On neither of those levels do we confine our analysis to the broadcasters. We look at the entire marketplace in the case of mergers and diversity across the entire marketplace in the case of broadcasting newspaper ownership.

We would not say that we are approving this or turning it down because of the newspaper business, per se. That is not within our mandate.

The Chairman: Mr. Dalfen, you explained earlier in this hearing how Canada has no laws or government directives on cross-ownership any more. Then you went on to explain how it seemed to be too difficult to imagine what such rules might say. That puzzled me.

The United Kingdom has figured out a way, even with its new liberalized system, to have rules that may not be particularly onerous, but they do exist and they differentiate between national, large and small markets.

The FCC, even with its new liberalized rules, differentiates between small and large markets. That department has managed to come up with a set of rules that are tailored to the circumstances of individual markets. Surely they are not smarter than we are?

La présidente: Vos pouvoirs et votre mandat visent le réseau de radiodiffusion. Vous êtes chargé de veiller à la santé du réseau de radiodiffusion. Cependant, dans les cas de propriété croisée, examinez-vous l'impact de vos décisions sur la santé des médias imprimés qui se trouvent hors de votre compétence, ou bien dites-vous simplement: «Ce sera bon pour le radiodiffuseur et si c'est mauvais pour le journal, tant pis?»

M. Dalfen: Permettez que je m'explique. Je répondrai de deux manières à cette question. Premièrement, nous ne nous attardons pas au sort d'un journal dans cette décision; nous mettons l'accent sur les répercussions que le fusionnement en question aura sur le réseau de radiodiffusion. Cependant, ce faisant, nous ne nous limitons pas seulement à la concentration de la partie de l'équation qui concerne la radiodiffusion. Autrement dit, nous élargissons le champ de notre examen pour englober toute la question de la diversité des voix dans la collectivité et nous tenons compte de la propriété des journaux dans la collectivité en question.

Deuxièmement, pour nous prononcer sur la capacité d'absorber une nouvelle station ou avant d'approuver une fusion, nous examinons l'ensemble du marché publicitaire, en particulier lorsque, comme dans le cas d'Astral, nous avons constaté que des tarifs comparables étaient offerts aux annonceurs à la télé, dans les journaux et à la radio, en particulier dans les petites villes de Chicoutimi, Trois-Rivières et Sherbrooke. C'était tout à fait une question de choix. Nous avons examiné l'ensemble du marché de la publicité, ce qui nous ramène à ma discussion de tout à l'heure avec le sénateur Graham.

À aucun de ces deux niveaux, nous ne limitons notre analyse aux radiodiffuseurs. Nous examinons l'ensemble du marché dans le cas des fusionnements, et la diversité dans l'ensemble du marché dans le cas de la propriété croisée de radiodiffusion et de journaux.

Nous ne dirions pas que nous approuvons ou refusons la demande à cause du secteur des journaux comme tel. Ce n'est pas dans notre mandat.

La présidente: Monsieur Dalfen, vous avez expliqué tout à l'heure, au début de l'audience, que le Canada n'a plus de lois ni de directives gouvernementales sur la propriété croisée. Ensuite, vous avez dit qu'il vous semblait trop difficile d'imaginer en quoi pourraient consister de telles règles. Cela m'a rendue perplexe.

Le Royaume-Uni a trouvé le moyen, même dans le cadre de son nouveau système libéralisé, de mettre en place des règles qui ne sont peut-être pas particulièrement contraignantes, mais elles n'en existent pas moins et elles établissent la distinction entre le marché national, les marchés importants et les petits marchés.

La FCC, même avec ses nouvelles règles plus souples, fait la distinction entre les grands et les petits marchés. Cet organisme a réussi à énoncer une série de règles qui sont taillées sur mesure pour s'adapter aux circonstances des marchés individuels. Ils ne sont sûrement pas plus intelligents que nous.

Mr. Dalfen: I will make two comments in that regard. I am less familiar with the U.K. than I am with the U.S. We have all been reading about the recent imbroglio of the FCC in attempting to have rules loosened in regard to cross-media ownership.

Let us look at the two rules that they tried to change. The first was the newspaper ownership of a television station in the same market. They wanted to do what Canada did in 1985, which was to eliminate that restriction. As a government or a country, we made a decision that that was not a concern of ours in an absolute sense. The FCC maintained that rule and it is still in force because their attempt to change it has been tied up in the courts, and Congress does not like every aspect of it.

The government does not want to re-impose that kind of rule. That is not rocket science, you are quite right. We had it and we decided after three years not to have it as a country.

The other rule is raising the market share of television networks in the country. At present, networks are not allowed to own more than 35 stations that serve more than 35 per cent of market. After a tough fight, they decided to raise that to 45 per cent. Forty-five per cent of the U.S. market — even 35 per cent, which is the current rule — is 100 million people. The low threshold there is that you cannot go above 100 million people.

In Canada, by public policy, the CBC, CTV and Global are already at 95 per cent of the Canadian market. We did that for the good reason. We believe that in creating entities of size, when you factor in the English and French markets, a maximum of 25 million people can be reached rather than 100 million, as in the United States. If we do not do that, we will have entities that are too small to invest in the kind of programming that is the primary goal of the Broadcasting Act to achieve. Again, as a government and as a society, we have said that we want the CBC, CTV and Global. CHUM is now at 70 per cent of the market. We are way beyond the American numbers in percentage terms, much lower in absolute number terms and competitive across the board. In every market you get those three. CHUM and others have an increasing market.

That is the approach we have taken in this country. Beyond that, those are the two American rules. What would be the next rule that would be the objective standard? It is hard to come up with something. That is what I was trying to get at in my previous answer. What do we now say? What is the proposition that would somehow try to limit that?

The Chairman: Do you prefer the current system where you do things on a case-by-case basis and, basically, everyone else must read the entrails of the decision and figure out what the system is?

M. Dalfen: Je vais faire deux observations à ce sujet. Je connais moins le Royaume-Uni que les États-Unis. Nous avons tous lu des articles sur l'imbroglio récent dans lequel s'est enfoncée la FCC en tentant d'assouplir les règles sur la propriété croisée des médias.

Voyons les deux règles qu'ils ont essayé de changer. La première visait un journal propriétaire d'une station de télévision dans le même marché. Ils voulaient faire ce que le Canada avait fait en 1985, c'est-à-dire éliminer cette restriction. En tant que gouvernement ou que pays, nous avons décidé que ce n'était pas une préoccupation pour nous sur le plan absolu. La FCC a maintenu cette règle et elle est encore en vigueur parce que leur tentative pour la changer s'est embourbée devant les tribunaux, et le Congrès n'en aime pas tous les aspects.

Le gouvernement ne veut pas imposer de nouveau une règle de ce genre. Vous avez absolument raison de dire que ce n'est rien de bien difficile. Nous avons une telle règle et nous avons décidé après trois ans que nous n'en voulions plus dans notre pays.

L'autre règle vise l'augmentation de la part de marché d'un réseau de télévision dans l'ensemble du pays. À l'heure actuelle, les réseaux n'ont pas le droit de posséder plus de 35 stations desservant plus de 35 p. 100 du marché. Après une dure lutte, ils ont décidé de relever ce chiffre à 45 p. 100. Or 45 p. 100 du marché des États-Unis — ou même 35 p. 100, ce qui est la règle actuelle —, cela représente 100 millions de personnes. Le seuil imposé dans ce pays, c'est que l'on ne peut pas dépasser 100 millions de personnes.

Au Canada, en application de la politique publique, les réseaux SRC, CTV et Global possèdent déjà 95 p. 100 du marché canadien. Nous avons fait cela pour une bonne raison. Nous croyons qu'en créant des entités de taille appréciable, si l'on tient compte de l'existence de marchés anglophones et francophones, on peut rejoindre au maximum 25 millions de personnes au lieu de 100 millions aux États-Unis. Si nous ne faisons pas cela, nous retrouverions avec des entités trop petites pour investir dans une programmation correspondant à l'objectif fondamental de la Loi sur la radiodiffusion. Encore une fois, comme gouvernement et comme société, nous avons dit que nous voulons les réseaux SRC, CTV et Global. CHUM en est maintenant à 70 p. 100 du marché. Nous sommes bien au-delà des chiffres fixés par les Américains en pourcentage, même si les chiffres absolus sont beaucoup plus faibles, et il y a concurrence partout. Dans chaque marché, ces trois réseaux sont présents. CHUM et d'autres augmentent leur part du marché.

Voilà l'approche que nous avons adoptée dans notre pays. Autrement, ce sont là les deux règles américaines. Quelle serait la prochaine règle qui deviendrait le critère objectif? C'est difficile d'en arriver à quelque chose de précis. Voilà ce que j'essayais de dire dans ma réponse précédente. Que devons-nous dire maintenant? Quelle serait la proposition qui viserait, d'une manière ou d'une autre, à limiter cela?

La présidente: Préférez-vous le système actuel, dans lequel vous procédez au cas par cas, tous les autres intervenants devant essentiellement lire intégralement la décision et tenter de comprendre le système?

Mr. Dalfen: It is clear that we have wanted the spread of these networks across the country. That has gone on for years. That is a national policy. We want these networks to develop. We want services in English and French to be brought right across the country wherever possible, rather than to limit broadcasters to a market share. That has been enacted, unlike the United States.

It is necessary for broadcasters to have that size to create the programming investment. We are putting out a notice today on how to encourage more dramatic programming on English language television. Drama is the most popular genre of programming and is watched by more viewers than any other category by a long shot. In all other categories — news and public affairs, sports — Canadians watch a majority of Canadian programs in those genres. In drama and comedy, the combined category, it is 11 per cent.

In our view, that number is not good enough. We are trying to create the programming that will tell the Canadian stories in ways that will attract the viewers to watch because no one forces you to stop at any point on the dial. Our thrust has been to have a bit of size and synergy so that we can get the investment amounts required to investment in that category.

That has been our national policy for years and years. I think that it is correct.

Newspaper and television in the same market have been on-again, off-again in Canada and it is —

The Chairman: You will apply the law as it is written.

Mr. Dalfen: Exactly.

The Chairman: One of the arguments that has been made quite forcefully here is that given the smaller Canadian market, to which you refer, and given the increasing fragmentation of the broadcast market, the only way for Canadian broadcasters to survive is to permit serious concentration of ownership. Otherwise, the fragmentation eats it all away, and there is nothing left. That is an oversimplification, but is it a general theory to which you subscribe?

Mr. Dalfen: In general terms, we have said we need some synergy and some size to create the entities capable of doing the investing. That is not to say that market-by-market we should not be vigilant about the diversity of voices available to the public. That is primordial. That is the balance you have to achieve.

Again, reasonable people can differ on that. As far as we are concerned, we think we have the analysis. Given the Broadcasting Act, we must continue to do that.

Again, as you said earlier, we are told that you cannot grant a licence to an entity that owns a newspaper. We have lived with that for three years, and we will continue to live with it.

Senator LaPierre: You were doing a thing about drama today?

M. Dalfen: Il est clair que nous avons voulu que ces réseaux s'étendent à la grandeur du pays. C'est une politique nationale appliquée depuis des années. Nous voulons que ces réseaux se développent. Nous voulons des services en anglais et en français d'un bout à l'autre du pays dans la mesure du possible, au lieu de limiter les radiodiffuseurs à une certaine part du marché. C'est ce que nous avons fait, contrairement aux États-Unis.

Il est nécessaire pour les radiodiffuseurs d'avoir cette taille pour investir dans la programmation. Nous publions aujourd'hui un avis sur la façon d'encourager la production de dramatiques à la télévision de langue anglaise. Les dramatiques sont les émissions les plus populaires et attirent plus d'auditeurs que toute autre catégorie, de loin. Dans toutes les autres catégories, que ce soit les nouvelles, les affaires publiques, les sports, les Canadiens regardent en majorité des émissions canadiennes. Pour les dramatiques et les comédies, les deux ensembles, la proportion est de 11 p. 100.

À notre avis, ce chiffre est trop bas. Nous tentons de créer des émissions qui raconteront des histoires canadiennes et que les auditeurs seront intéressés à suivre parce que personne ne peut les forcer à syntoniser une station en particulier. Nous avons choisi de privilégier des réseaux d'une certaine taille et une certaine synergie pour obtenir des investissements suffisants dont on a besoin dans cette catégorie.

Telle est notre politique nationale depuis de longues années. Je pense que c'est la bonne.

Les journaux et la télévision dans le même marché ont été la réalité, par intermittence, au Canada, et c'est...

La présidente: Vous appliquerez la loi telle qu'elle est rédigée.

M. Dalfen: Exactement.

La présidente: L'un des arguments qui a été avancé avec force ici, c'est qu'étant donné la petite taille du marché canadien, que vous avez d'ailleurs évoquée, et la fragmentation accrue du marché de la radiodiffusion, la seule façon de permettre aux radiodiffuseurs canadiens de survivre est d'autoriser une sérieuse concentration de la propriété. Autrement, la fragmentation fait son oeuvre, et il ne reste rien. Je simplifie à l'extrême, mais est-ce là la théorie générale à laquelle vous souscrivez?

M. Dalfen: De façon générale, nous estimons avoir besoin d'une certaine synergie et d'un certain poids pour créer des entités capables d'assurer l'investissement. Cela ne signifie pas que dans chaque marché, il n'y a pas lieu d'être vigilant quant à la diversité des voix offertes au public. C'est primordial. Voilà l'équilibre qu'il faut tenter d'atteindre.

Encore là, des gens intelligents peuvent ne pas être d'accord. En ce qui nous concerne, c'est notre grille d'analyse. Compte tenu de la Loi sur la radiodiffusion, nous devons continuer en ce sens.

Encore une fois, comme vous l'avez dit tout à l'heure, nous ne pouvons accorder une licence à une entité propriétaire d'un journal. Nous composons avec cette situation depuis trois ans, et nous continuerons de le faire.

Le sénateur LaPierre: Vous avez dit que vous feriez une intervention au sujet des émissions dramatiques aujourd'hui?

Mr. Dalfen: I think that it is tomorrow.

Senator LaPierre: You are repairing the damage that you caused in your 1999 decision?

Mr. Dalfen: Is that a question?

Senator LaPierre: I said, "You are repairing the damage that you did in 1999?" People have criticized 1999 as having put an end to the development of drama and Canadian content. Am I to gather that this will erase some of the damage that was done or create a new dimension?

I promised the chair that I would not be editorial, that I would control myself. Therefore, I will correct myself.

Does that mean essentially that you wish to give a new outburst of possibility for Canadian drama and comedy by this decision?

Mr. Dalfen: If I share with you the meaning of outburst, yes, I think that is correct.

Senator LaPierre: We have hope.

Mr. Dalfen: I am very hopeful. We have to improve it. There are issues in the 1999 policy that will be fair game for comment in this proceeding. It is open because we are trying to be solutions-oriented. We have to fix this.

Senator LaPierre: We are happy. If I were still at Telefilm, I would kiss your feet.

I would like to talk a bit about cross ownership. I see on page 3 of your brief all the cases in which the commission imposed a number of safeguards as conditions of licence. You have read them — maintaining, requiring, prohibiting, establishing and reporting.

All of those are window dressing to many people on the grounds that all these guys exist because of the same mother. Second, they all know each other. They probably all went to the same journalism or business administration school. They talk to each other. They see each other. They drink with each other. They talk with each other. Blah, blah, blah.

Do you have a group of inspectors who see to it that none of these five rules are contravened, or do you wait until someone complains about it? In other words, do you have the equivalent of the RCMP or the special services of the CIA to monitor this? Otherwise, it is purely window dressing.

Mr. Dalfen: The window dressing argument was certainly presented to us. Those who simply wanted these transactions de-converged, so to speak, made that point, and we heard it.

On balance, we were persuaded, interestingly enough, by many of the journalists of whom you speak. They argued strongly for this. In some ways it is about jobs. It is about maintaining a job in the TV studio news department and not being taken over by the

M. Dalfen: Je pense que c'est pour demain.

Le sénateur LaPierre: Vous allez réparer les torts que vous avez causés à la suite de votre décision de 1999?

M. Dalfen: Est-ce une question?

Le sénateur LaPierre: J'ai dit: «Vous allez réparer les torts que vous avez causés en 1999?» D'aucuns vous reprochent d'avoir mis fin à la création d'émissions dramatiques et au contenu canadien en 1999. Dois-je comprendre que vous voulez ainsi réparer certains torts qui ont été causés ou créer une nouvelle dimension?

J'ai promis à la présidente de ne pas être critique, de me contrôler. Par conséquent, je vais reformuler ma question.

Au fond, cela signifie-t-il que vous souhaitez grâce à cette décision favoriser un nouvel essor de la comédie et de la dramaturgie canadiennes?

M. Dalfen: Si nous accordons la même signification au terme «essor», vous avez raison.

Le sénateur LaPierre: Il y a de l'espoir.

M. Dalfen: Je suis plein d'espoir. Nous devons améliorer la situation. Au cours de cet exercice, certains éléments de la politique de 1999 feront certainement l'objet de critiques. C'est un processus fondé sur l'ouverture puisque nous tentons de trouver des solutions. Nous devons régler le problème.

Le sénateur LaPierre: Nous sommes heureux. Si j'étais encore à Téléfilm, je vous baiserais les pieds.

J'aimerais vous parler brièvement de la propriété croisée. À la page 3 de votre mémoire, vous citez tous les cas où le Conseil a imposé plusieurs mesures de protection, comme conditions de licence. Et vous en avez fait lecture.

Toutes ces exigences sont de la poudre aux yeux pour bien des gens étant donné que tous ces intervenants existent parce qu'ils sont issus de la même mère. Deuxièmement, ils se connaissent tous. Ils ont sans doute tous fréquenté la même école de journalisme ou des hautes études commerciales. Ils parlent les uns avec les autres. Ils se rencontrent. Ils prennent un verre ensemble. Ils se parlent.

Disposez-vous d'un groupe d'inspecteurs pour vérifier que personne ne contreviendra à ces cinq règles, ou attendez-vous que quelqu'un loge une plainte à ce sujet? Autrement dit, possédez-vous l'équivalent de la GRC ou des services spéciaux de la CIA pour surveiller cela? Autrement, c'est simplement de la poudre aux yeux.

M. Dalfen: Ce n'est pas la première fois qu'on nous présente cet argument. Ceux qui souhaitent simplement la déconvergence de ces transactions, si l'on peut dire, nous ont fait valoir ce point de vue, et nous y avons été sensibles.

En bout de ligne, nous avons été convaincus — ce qui ne manque pas d'intérêt — par bon nombre des journalistes dont vous parlez. Ils étaient fortement en faveur de cela. À certains égards, c'est une question d'emplois. Ils veulent conserver leurs emplois au secteur des nouvelles du studio de télévision, ne pas les

newspaper guy who is under the same ownership. The unions and journalists, by and large, called for these safeguards and supported them.

On your point about enforcement here, we are not the RCMP. It is a complaint-driven mechanism in two ways. One, the committee is being publicized. The other way is that they can come directly to us; they do not have to go to the committee.

There are conditions of licence, so they have consequences up to and including revocation per our earlier discussion for mandatory orders, which are enforced by the court. A full panoply is available for violation of the conditions of licence. However, we do not have teams of inspectors or investigators.

Senator LaPierre: I am told very often that there is a kind of coming together of the editorial rooms and journalism. A person does a story for the newspaper then appears on television later. I have seen that. You have seen that. If that is not a merger, what the hell is it?

Mr. Dalfen: That is interesting. You would know better than me, Senator LaPierre, as to how it actually works in practice.

A line was drawn between editorial and newsgathering. The broadcasters, and others, said that if you have a merger, there are benefits derived. One of those benefits is presumably that you can get more stories covered and more in-depth coverage by having journalists of both media involved in the story.

We did not try to separate newsgathering resources, but rather editorial decisions. As you read in my brief, the editorial boards are kept entirely separate.

News people tell me that they know what the stories are. It is not rocket science. If there is a SARS epidemic, that is the story. Each will be covering it. How do they optimize and take advantage of symmetries to cover different aspects of the story? One might be better done visually, the other might be better as reportage. They will allocate newsgathering resources that way. However, the angle taken and the decision to cover that story are made independently. That is the theory.

Senator LaPierre: Is it possible for you to have someone look into whatever documents and let the committee know how much time was devoted in the past two years by the Global network to the Palestinian cause as opposed to the cause of Israel? It must be possible to find that out.

Mr. Dalfen: It is possible. Shall I take this as a complaint?

Senator LaPierre: No, I am not, for a moment, complaining. I need information before I complain.

perdre au profit du journaliste de la presse écrite qui relève du même propriétaire. Globalement, les syndicats et les journalistes ont réclamé ces mesures de protection et les ont appuyées.

Nous sommes en présence d'un mécanisme déclenché par les plaintes de deux façons. Premièrement, le comité fait l'objet de publicité. Deuxièmement, les mécontents peuvent venir nous voir directement. Ils ne sont pas tenus de passer par le comité.

Il s'agit là des conditions de licence, de sorte que toute violation a des conséquences pouvant aller jusqu'à la révocation, comme nous en avons discuté tout à l'heure, pour ce qui est des ordonnances exécutoires appliquées par un tribunal. Une vaste gamme de sanctions sont prévues en cas de violation des conditions de la licence. Cependant, nous ne disposons pas d'équipes d'inspecteurs ou d'enquêteurs.

Le sénateur LaPierre: On me dit très souvent qu'il existe une sorte d'alliance entre la presse écrite et électronique. Quelqu'un rédige un article pour un journal et passe ensuite à la télévision. J'ai vu cela. Vous l'avez vu aussi. Si ce n'est pas une fusion, alors qu'est-ce que c'est?

M. Dalfen: C'est intéressant. Sénateur LaPierre, vous savez sans doute mieux que moi comment ces choses-là se passent en pratique.

On exige que soient distinctes les opérations ayant trait au contenu et à la présentation des nouvelles. Les radiodiffuseurs, et d'autres intervenants, ont affirmé que certains avantages peuvent découler d'une fusion. L'un de ces avantages est sans doute la possibilité de couvrir davantage de sujets de façon plus fouillée en ayant recours à des journalistes des deux médias.

Nous n'avons pas essayé d'établir une distinction au niveau des ressources de collecte des nouvelles, mais plutôt des décisions concernant le contenu. Comme vous avez pu le lire dans mon mémoire, les comités de rédaction sont entièrement distincts.

Les gens des services de nouvelles me disent qu'ils savent quelles sont les nouvelles. Pas nécessaire d'être un génie. S'il y a une épidémie de SRAS, c'est ça, la nouvelle. Chaque média en fera la couverture. Comment pourront-ils optimiser les symétries qui existent et en tirer parti pour couvrir les différents aspects de l'affaire? Dans certains cas, il peut être préférable de le faire visuellement alors que dans d'autres un reportage sera préférable. Les gestionnaires vont répartir les ressources de collecte de la nouvelle de cette façon. Cependant, les décisions concernant l'angle choisi et la couverture médiatique sont prises indépendamment. En principe.

Le sénateur LaPierre: Serait-il possible de demander à quelqu'un de faire des recherches et de dire au comité combien de temps le réseau Global a consacré à la cause palestinienne par opposition à la cause d'Israël? Il doit être possible de trouver cela.

M. Dalfen: C'est possible. Dois-je considérer cela comme une plainte?

Le sénateur LaPierre: Non, pour l'instant, je ne loge pas de plainte. J'ai besoin d'information avant de me plaindre.

Mr. Dalfen: When a complaint comes in, you have to decide what you want us to do. We engage an entire series of resources to carefully analyze programming of that kind. We prefer to make sure that it is triggered by a bona fide complaint, if it is a serious one.

Senator LaPierre: If it is triggered by an official member of this committee, it is not powerful enough for you?

Mr. Dalfen: It is an allocation of resources. If this committee would like me to do that and would find it helpful, we will do it.

Senator LaPierre: One more question. It has nothing to do with this. It has to do, sir, with new media. You do not regulate new media in any way, shape or form?

Mr. Dalfen: In our new media order, we said that there are certain activities on the Internet that could be considered broadcasting. However, in order to allow the medium to develop and find its own feet, we were going to exempt it for the foreseeable future.

Senator LaPierre: To those of us who think that television is our glorious past and new media is our future, how many people in the CRTC are expert on new media, and is there a division comparable to broadcasting?

Mr. Dalfen: There is not. The new media order, as you may be aware, was issued under both the Telecom Act and the Broadcasting Act, so there is not a discrete department in the organization, but there are people on both sides of the shop who focus on new media.

Senator LaPierre: I am interested in those of content.

Mr. Dalfen: On the content of new media, per se, what would you say Mr. O'Sullivan?

Mr. O'Sullivan: Not in a systematic manner, because of the exemption order. We are keeping track of trends and —

[Translation]

Senator LaPierre: You have nothing to do with this.

Mr. O'Sullivan: In the absence of a specific request or a specific issue, it is more a matter of following the evolution in spirit.

Senator LaPierre: When you made a decision in the issue of Shaw and ExpressVu, did you take into consideration the impact this decision would have on the two or three funds that are attempting to create some Canadian content on the new media?

M. Dalfen: En cas de plainte, vous devez décider ce que vous souhaitez que nous fassions. Nous engageons de multiples ressources pour analyser soigneusement la programmation de ce genre. Nous préférons nous assurer que cet exercice est déclenché par une plainte en bonne et due forme, s'il s'agit d'une plainte sérieuse.

Le sénateur LaPierre: Si l'exercice est requis par un membre officiel de notre comité, n'est-ce pas suffisant pour vous?

M. Dalfen: C'est une question d'allocation des ressources. Si votre comité souhaite que je me livre à cet exercice parce qu'il l'estime utile, nous le ferons.

Le sénateur LaPierre: J'ai une autre question qui n'a rien à voir avec la précédente. Elle porte sur les nouveaux médias. Vous ne réglemez pas les nouveaux médias de quelque façon que ce soit?

M. Dalfen: Dans notre ordonnance concernant les nouveaux médias, nous avons précisé que certaines activités sur Internet pourraient être considérées comme de la radiodiffusion. Cependant, afin de permettre à ce médium de se développer et de s'épanouir, nous avons décidé de l'exempter pour un avenir prévisible.

Le sénateur LaPierre: Pour la gouverne de ceux d'entre nous qui pensent que la télévision représente un passé glorieux et que les nouveaux médias sont notre avenir, combien de personnes au CRTC sont des experts des nouveaux médias? Existe-t-il une division comparable à celle de la radiodiffusion?

M. Dalfen: Non. Comme vous le savez peut-être, l'ordonnance relative aux nouveaux médias a été émise aux termes de la Loi sur les télécommunications et de la Loi sur la radiodiffusion. Il n'existe pas de service particulier qui s'en occupe au sein de l'organisation, mais d'un côté comme de l'autre de la maison, il y a des gens qui s'y intéressent.

Le sénateur LaPierre: Pour ma part, c'est le contenu de ces médias qui m'intéresse.

M. Dalfen: Au sujet du contenu des nouveaux médias en soi, avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur O'Sullivan?

M. O'Sullivan: Nous ne nous y attachons pas de façon systématique en raison de l'ordonnance d'exemption. Cela dit, nous nous tenons au courant des tendances et...

[Français]

Le sénateur LaPierre: Vous n'avez rien à faire avec cela.

M. O'Sullivan: En l'absence de demande spécifique ou de sujet spécifique, il est plutôt question de suivre l'évolution de l'esprit.

Le sénateur LaPierre: Quand vous avez décidé, au sujet de Shaw et d'Express Vu, avez-vous pris en considération l'impact de cette décision sur les deux, trois fonds qui s'occupent à créer du contenu pour «canadien content» sur «new media»?

[English]

Did you really study that or, since it is none of your business, you did not care?

Mr. Dalfen: The answer to that is that a trade-off had to be made on that decision. The decision was made to preserve the money required to be contributed to the Canadian Television Fund in whole. The proposal put forward to us was to reduce that amount, and we said no, the Canadian Television Fund is going to be maintained in full. We did permit them to take monies; the total is 5 per cent, 4 per cent of that — of gross revenues of these broadcasting undertakings — has to be allocated to Canadian programming. Four per cent of the 5 per cent, or 80 per cent of that amount, goes to the Canadian Television Fund, and we said, do not touch that. The remaining 1 per cent goes to a variety of funds, including — not in Shaw's case but in ExpressVu's case — a fund that governs new media. We said that monies could be diverted from that fund, of the compulsory monies. We did not say that Bell could not continue to fund that fund in full, and top it up if it wished to; but in terms of compulsory monies, we said it could be diverted from other funds. In the case of Bell, it happens to be a new media fund. However, we did not look at each and every fund because there is more than that one. I do not know how many, but there are 10 or 12 funds for children's, and other sorts of programs, as well. Again, a decision had to be made.

The Chairman: Could I come back to the convergence issue for a moment? There has been a lot of talk about one specific story or set of stories, namely, the Star Académie event in Quebec, where Québecor created this thing on its own TV network and covered/promoted the dickens out of it in the *Journal de Montreal*, which is a huge newspaper.

I am not asking you to judge the quality of this event. There are conflicting views on that. We have had an eminent journalism professor suggest that this was a distortion of news values; someone said it drove the Iraq war off the front page of the *Journal de Montréal*. Other people have suggested that this is a wonderful example of how convergence can be made to work, so I am not asking you to talk about the quality of it. However, when something like that happens, does anyone in the CRTC say, does this conform with the condition of licence that says they have to maintain separate and independent news management and presentation structures, and separate decisions on journalistic content and presentation? Does anyone look at this?

Mr. Dalfen: One of the primary objectives of the Broadcasting Act, as you know, is the promoting of Canadian programming and the promoting of Canadian stars that we can identify with, so that we want to watch Canadian television, because that is what we want. I guess we would see that activity as less a matter of journalism than of the synergies that you do get occasionally with

[Traduction]

Avez-vous vraiment fait une étude à ce sujet ou vous en êtes vous peu soucieux étant donné que cela ne relève pas de votre mandat?

M. Dalfen: En vérité, cette décision est issue d'un compromis. On a décidé de maintenir intégralement les sommes devant être versées au Fonds de télévision canadienne. On nous avait proposé de réduire ces sommes, ce que nous avons refusé. Le Fonds sera maintenu intégralement. Nous avons tout de même permis aux requérants de toucher certaines sommes totalisant 5 p. 100 des revenus bruts de leurs entreprises de radiodiffusion. De ce 5 p. 100, 4 p. 100 doit être consacré à la programmation canadienne. Quatre points de pourcentage sur cinq, donc 80 p. 100 de cette somme est versé au Fonds de télévision canadienne, et nous avons refusé qu'on y touche. Le 1 p. 100 qui reste est acheminé dans divers fonds, y compris un fonds qui régit les nouveaux médias — ce n'est pas le cas de Shaw, mais d'ExpressVu — et nous avons dit que des sommes pourraient être prélevées dans ce fonds et réacheminées. Nous n'avons pas dit que Bell ne pourrait pas continuer à financer ce fonds intégralement, voire l'augmenter; mais pour ce qui est des sommes obligatoires, nous avons déterminé qu'elles pourraient être prélevées dans d'autres fonds. Dans le cas de Bell, il se trouve qu'il s'agit d'un fonds consacré aux nouveaux médias. Cela dit, nous n'avons pas examiné chaque fonds en particulier puisqu'il y en a plus d'un. J'ignore combien, mais il y en a une dizaine ou une douzaine consacrés aux émissions pour enfants et à d'autres émissions également. Encore là, c'est une décision qu'il a fallu prendre.

La présidente: Pourrais-je revenir un instant à la question de la convergence? On a beaucoup parlé d'une histoire en particulier ou plutôt d'une série d'histoires, nommément l'émission Star Académie au Québec, que Québecor a créée sur son propre réseau de télévision et dont il a fait une promotion effrénée dans son quotidien le *Journal de Montréal*, qui a une audience énorme.

Je ne vous demande pas de juger de la qualité de cet événement. Il y a des points de vue contradictoires là-dessus. Nous avons entendu un éminent professeur de journalisme dire que c'était une distorsion des valeurs journalistiques; quelqu'un a dit que cela avait chassé la guerre en Iraq de la première page du *Journal de Montréal*. D'autres ont dit que c'est un merveilleux exemple d'une convergence réussie, et je ne vous demande donc pas de vous prononcer sur la qualité de tout cela. Cependant, devant un tel phénomène, est-ce que quelqu'un au CRTC se demande si tout cela est conforme à la condition de licence selon laquelle le propriétaire doit maintenir des structures séparées et indépendantes pour la gestion et la présentation des informations, et prendre des décisions séparées sur le contenu et la présentation journalistique? Est-ce que quelqu'un s'interroge là-dessus?

M. Dalfen: L'un des principaux objectifs de la Loi sur la radiodiffusion, comme vous le savez, c'est de promouvoir la programmation canadienne et de faire la promotion de vedettes canadiennes auxquelles nous pouvons nous identifier, pour que nous ayons envie de regarder la télévision canadienne, car c'est bien ce que nous voulons. Je suppose que nous considérons cette

cross-media ownership, where you can promote Canadian programming. Indeed, in all of the proceedings — in the TVA and the Global proceeding, in the *National Post*, in CTV and *The Globe and Mail* — one of the advantages put forward was just that, that this will give them an opportunity to do it.

Now, we have had complaints, and from time to time we examine it and have asked them at public hearings, where is the promotion? Normally, the problem is on the other side, that perhaps the CanWest newspapers may be considered not to be doing enough of this to promote Canadian programs that might be carried on their stations. Therefore, when a company is doing it, we kind of feel that, on the whole, that is a positive thing. It promotes the Quebec star system, which a number of observers have agreed is part of why the problem we see in English language drama does not exist to anywhere near the same extent. Indeed, it quite the contrary in French Canada — identifiable stars, promoting these stars, reading about them in magazines, not all of which are controlled by Québecor, helps to promote it.

From our point of view, on the whole, that has been a positive activity. I doubt frankly that that comes from newsrooms, in the sense of what stories are we going to cover. I think that probably comes from the heads of the companies who say, let us use this vehicle to promote our Canadian stars. From our points of view, that is a good thing.

The Chairman: That is very interesting.

Senator Day: One area of questioning I wanted to get into — Senator LaPierre has largely asked the questions and you have answered and clarified — is with respect to the Internet and the World Wide Web and the role of the CRTC. Am I correct that you will be reviewing that policy in the next year?

Mr. Dalfen: In the next year or two, that will come around for review. Our exemption orders always come around for review four or five years after they are issued. Ms. Wylie reminded me that while, in that particular case, the new media funds were diverted from it, at the same time, in the benefits that are required to be paid by parties acquiring broadcasting media over the past few years, a huge amount of that money has been devoted to new media in one form or another — studies, programming, new techniques, institutes and so forth. I do not have the figures with me. I can get the numbers. In that sense, we have been highly encouraging of broadcasters to do this; and, of course, we have tried to promote convergence. It has worked in some ways, and perhaps not in other ways but new media is something that we see as front and centre; something that will develop.

If there is a need to regulate it — and the arguments were, down the road, how you can regulate what Canadians see on television when they can take equivalent programming on new

activité moins comme une question de journalisme que comme la synergie que l'on obtient à l'occasion grâce à la propriété croisée des médias, permettant de faire la promotion d'émissions canadiennes. En fait, dans toutes les affaires de ce type, autant TVA que Global, le *National Post*, CTV et le *Globe and Mail*, l'un des avantages avancés était justement que cela leur donnerait l'occasion de faire tout cela.

Maintenant, nous avons reçu des plaintes et nous les examinons de temps à autre et il nous est arrivé de demander aux intervenants durant les audiences publiques en quoi consistait la promotion. Normalement, le problème se situe de l'autre côté, quand on prétend par exemple que les journaux de la chaîne CanWest n'en font peut-être pas assez pour promouvoir les émissions canadiennes que les propriétaires diffusent sur leur station. Par conséquent, quand une compagnie le fait, nous estimons que, globalement, c'est un élément positif. Cela vient renforcer le système du vedettariat québécois, dont bon nombre d'observateurs reconnaissent qu'il explique pourquoi le problème que nous percevons dans la dramaturgie en langue anglaise n'existe pas ou est loin d'avoir la même acuité au Québec. En fait, c'est même tout à fait le contraire au Canada français: on y trouve des vedettes identifiables dont on fait la promotion dans les journaux et magazines, qui n'appartiennent d'ailleurs pas tous à Québecor.

De notre point de vue, dans l'ensemble, cette activité est positive. Je doute franchement que cela émane des salles de rédaction, en ce sens que l'on y déciderait de la teneur des reportages. Cela émane probablement plutôt des dirigeants des compagnies qui se disent: utilisons ce mécanisme pour faire la promotion de nos vedettes canadiennes. De notre point de vue, c'est une bonne chose.

La présidente: Voilà qui est très intéressant.

Le sénateur Day: Je voulais aborder un domaine dont le sénateur LaPierre a parlé tout à l'heure, et vous avez répondu à ses questions, je veux dire l'Internet et la toile mondiale et le rôle du CRTC. Ai-je raison de dire que vous allez réexaminer cette politique au cours de l'année prochaine?

M. Dalfen: D'ici un an ou deux, ce sera le temps d'examiner tout cela. Nos ordonnances d'exemption doivent toujours être réexaminées quatre ou cinq ans après leur émission. Mme Wylie me rappelle que si, dans ce cas particulier, les fonds consacrés aux nouveaux médias en ont été détournés, par ailleurs, à même les sommes que sont tenus de payer les acquéreurs de médias de radiodiffusion, ces dernières années, une grande partie de cet argent a été consacrée aux nouveaux médias sous une forme ou sous une autre, études, programmation, nouvelles techniques, instituts, et cetera. Je n'ai pas les chiffres sous la main. Je peux les obtenir. En ce sens, nous avons donc fortement encouragé les radiodiffuseurs à faire tout cela; et, bien sûr, nous avons tenté de promouvoir la convergence. Cela a fonctionné à certains égards, peut-être pas à d'autres, mais les nouveaux médias nous apparaissent d'une importance cruciale et vont prendre de l'importance.

S'il y a nécessité de réglementer ce domaine — et les arguments avancés à cet égard étaient de savoir comment l'on pourra dans l'avenir réglementer ce que les Canadiens regardent à la télévision

media, and not regulate that? That was the question that was raised, and, on balance, we exempted them. It may come up again, but at the present time I guess you could call us monitoring it, and we do monitor it in our annual report.

Senator Day: I think it is important for Canadians to know that you are not ignoring it, you are monitoring it. It fits into your equation of balance and that kind of thing. You did indicate that you felt that you had jurisdiction, from a broadcasting point of view, if you wanted to exercise it. Is there a need for a change in the law to give you more of a legal basis either for monitoring or for regulating that?

Mr. Dalfen: That is a very good question. I do not think I can be definitive on that. I do not think so, is my initial reply but I want to get a quick word from counsel on whether he might add to that. I think we are okay as we are.

Counsel agrees with that, namely that, on first glance, I do not think it is a matter of expanding authority for us to do that. Again, he reminds us that enforcement will be all the more important on the Internet because it is elusive, as you know. It crosses borders, whereas a broadcasting installation has geographic limits, parameters, and so on. It is in your country in whole or part and you can deal with it; the Internet is much more difficult.

Senator Day: We are seeing that played out now with respect to the downloading of music and motion-pictures. We are seeing that very issue from a copyright point of view in the court system. That will, undoubtedly, provide some direction for you and some assistance when you do your review next year.

The only other area that I wanted to ask you about is one of the conditions that you imposed and you indicated in your remarks here, namely, that of establishing monitoring committees. I understand that the monitoring committee is an independent, neutral committee established by the applicant. Is that correct? They pay for this independent monitoring committee. That was my understanding.

Mr. Dalfen: It is set out in the decisions but I was not so clear on the publicity, so I will check here as to the appointment. These are certainly independent people who are on the committee.

Senator Day: There would be an independent committee for each broadcaster who gets that condition; it is not one for Canada?

Mr. Dalfen: No.

Senator Day: There would be quite a few of them around, and this independent monitoring committee is required to report to the CRTC annually on any complaints filed?

alors qu'ils peuvent obtenir des émissions équivalentes à même les nouveaux médias, sans réglementer ces derniers? Telle était la question que l'on a soulevée et, globalement, nous les avons exemptés. La question sera peut-être reconsidérée, mais à l'heure actuelle, je suppose que l'on pourrait dire que nous surveillons le tout et nous en faisons état dans notre rapport annuel.

Le sénateur Day: Je pense qu'il est important que les Canadiens sachent que vous ne fermez pas les yeux sur tout cela, que vous suivez la situation. Cela a sa place dans votre équation équilibrée et tout le reste. Vous avez bien dit que vous estimez avoir compétence sur ce domaine, du point de vue de la radiodiffusion, si vous vouliez intervenir. Est-il besoin de modifier la loi pour vous donner des bases juridiques plus solides vous permettant de contrôler ou de réglementer tout cela?

M. Dalfen: C'est une très bonne question. Je ne pense pas pouvoir y répondre de façon définitive. Ma première réaction serait de dire que je ne le crois pas, mais je veux consulter rapidement mon avocat qui aura peut-être quelque chose à ajouter. Je pense que nous sommes satisfaits de la situation présente.

L'avocat est d'accord avec cela, c'est-à-dire qu'à première vue, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de renforcer nos pouvoirs d'intervention dans ce domaine. Il nous rappelle qu'encore une fois, c'est l'exécution de la loi qui deviendra d'autant plus importante que l'Internet, comme on le sait, est insaisissable. Il transcende les frontières, tandis qu'une installation de radiodiffusion a des limites géographiques, des paramètres, et cetera. Leur activité se situe en tout ou en partie à l'intérieur du pays et l'on peut s'en occuper; pour l'Internet, c'est beaucoup plus difficile.

Le sénateur Day: La question se pose dès maintenant pour le téléchargement de la musique et des films. Les tribunaux sont saisis du problème sous l'angle du droit d'auteur. Nul doute que cela pourra vous aider et vous guider dans votre étude l'année prochaine.

Le seul autre point que je voulais aborder concerne l'une des conditions que vous avez imposées et dont vous avez parlé dans votre allocution, nommément la création de comités de surveillance. Si je comprends bien, le Comité de surveillance est un comité neutre et indépendant créé par le requérant. C'est bien cela? C'est ce dernier qui assume le coût de la création de ce comité de surveillance indépendant. C'est ce que j'avais compris.

M. Dalfen: C'est énoncé dans les décisions, mais je n'étais pas certain au sujet de la publicité et je vais donc vérifier ici pour ce qui est de la nomination. Il est certain que ce sont des personnes indépendantes qui font partie du comité.

Le sénateur Day: Il y aurait un comité indépendant pour chaque radiodiffuseur qui est assujéti à cette condition; ce n'est pas un seul pour tout le Canada?

M. Dalfen: Non.

Le sénateur Day: Il y en aurait donc un bon nombre, et ce comité de surveillance indépendant est tenu de faire rapport annuellement au CRTC sur toute plainte dont il est saisi?

Mr. Dalfen: Yes, once a year.

Senator Day: I understand that there have not been a lot of complaints reported by these independent committees. Has it occurred to you that maybe the public does not know who these independent monitoring committees are and what their mandate is and where to go to complain, or that they exist?

Mr. Dalfen: As I said, the applicant is committed to spending \$1 million in publicizing them, but my take away from this meeting is to actually check, first, on whether it has been spent; and, second, what techniques they are using to make people aware of it. The absence of complaints is either because things are fine or no one knows about it. We will take that away and if we have anything to add to what we said, we will add that to our homework.

Senator Day: Could you update the information we have, which is about a year old, as to how many of these independent, neutral monitoring committees exist? Give us a flavour as to how big they are, what they are and how many, and how many reports are involved.

Mr. Dalfen: I will try to give you as much information as possible because I would like to know that as well. How often do they meet? What is their agenda? We will try to give you a full flavour of that.

[Translation]

Senator Corbin: If possible, I would like the witness to comment on the following three points.

[English]

The *Maclean's* issue of September 29 of this year has an essay by Kirk Lapointe entitled, "Losing Faith in the Media: There's so much choice — so why do readers feel starved for accuracy?" It is basically a comment on the findings of the Toronto polling firm Ipsos-Reid and Washington-based Pew Research Centre for the People and the Press. Kirk Lapointe states that:

...according to the survey, two-thirds believe special interests or a self-serving corporate-political agenda affect news coverage. Many are turning away from traditional outlets because they don't speak to people's values or practices. The disenfranchised include young people, women, and members of ethnic groups — a vast population — who are eagerly sampling alternatives. They are looking elsewhere to specialty channels, to E-zines and newsletters, even to late night talk shows...

M. Dalfen: Oui, une fois par année.

Le sénateur Day: Si je comprends bien, ces comités indépendants n'ont pas rapporté beaucoup de plaintes. Vous est-il venu à l'esprit que le public ignore qui fait partie de ces comités indépendants, ne connaît pas leur mandat, ne sait pas à qui s'adresser pour porter plainte, ou même qu'il en ignore totalement l'existence?

M. Dalfen: Comme je l'ai dit, le requérant prend l'engagement de dépenser un million de dollars pour en faire la publicité, mais je m'engage, après la réunion, à vérifier, premièrement, si cet argent a été dépensé, et deuxièmement, quelles techniques sont utilisées pour s'assurer que les gens sont au courant. S'il y a absence de plainte, c'est soit parce que tout va bien, soit parce que personne n'est au courant. Nous en prenons bonne note et si nous avons quelque chose à ajouter à ce que nous avons dit ici, nous allons faire nos devoirs.

Le sénateur Day: Pouvez-vous mettre à jour l'information que nous avons, qui date d'environ un an, quant au nombre de ces comités de surveillance neutres et indépendants? Donnez-nous une idée de leur ampleur, de leur nature et de leur nombre, et du nombre de rapports qu'ils ont faits.

M. Dalfen: Je vais essayer de vous donner le plus de renseignements possibles, parce que j'aimerais bien le savoir moi aussi. À quelle fréquence se réunissent-ils? Quel est leur ordre du jour? Nous allons tenter de vous expliquer tout cela.

[Français]

Le sénateur Corbin: J'aimerais soulever trois points que le témoin pourrait commenter.

[Traduction]

Dans le numéro du 29 septembre de cette année du magazine *Maclean's*, on trouve un essai de Kirk Lapointe intitulé «Perte de confiance envers les médias: Le choix est si vaste, alors pourquoi les lecteurs ont-ils l'impression de ne pas trouver ce qu'ils cherchent?» L'article est essentiellement un commentaire sur les résultats d'un sondage effectué par la firme torontoise Ipsos-Reid et une organisation appelée Pew Research Centre for the People and the Press, qui a son siège à Washington. Kirk Lapointe déclare:

[...] les deux tiers des répondants au sondage croient que la couverture journalistique est faussée par des groupes d'intérêts spéciaux ou une attitude intéressée reflétant un parti pris politique ou les objectifs du monde des affaires. Beaucoup se détournent des sources traditionnelles d'information qui ne correspondent plus aux valeurs ou aux pratiques des gens. Les laissés pour compte englobent les jeunes, les femmes, les membres des groupes ethniques — une multitude de gens qui cherchent activement des solutions de rechange. Ils se tournent ailleurs, vers les canaux spécialisés, les magazines en ligne et bulletins électroniques, et même les émissions-causeries de fin de soirée [...]

I take that kind of comment to be, in a certain way, critical of your licence granting decisions. Now let me go to the other point.

This is from an article published in *L'actualité* of September 1, 2003.

[Translation]

The article in question, which appeared in a column about books, was penned by Jacques Godbout and is entitled “Paresse ou Omerta dans la presse”. The word omerta is a reference to the Mafia code of silence. Mr. Godbout reviews a recently published work entitled “Black List”, a collaborative effort of 15 prominent American journalists. The book is available in English as well as in French. Mr. Godbout quoted the following excerpt from this work:

Of all the trends observed in the world of journalism today, none is more insidious than the pervasiveness of press units and communications groups headed by conglomerates.

I would appreciate your comments on this statement.

The credit for the third saying goes to yours truly.

[English]

Are there not there days when you would like to throw the rulebook out the window and let your preferred view or common sense prevail, and can you give us an example of such an instance? In other words, are current laws as they apply to your mandate laws directives too loose and too constraining in terms of emerging trends and developments in the field of your application?

Mr. Dalfen: I will try to address your questions in order, senator. If I do not get at what you are trying to get at, please let me know.

On Kirk Lapointe’s point about disaffection, I think there is disaffection. I think young people are turning away from radio increasingly. They are downloading from the Internet. This is costing the Canadian record industry a lot of money. The record industry, over the last three years, has gone down 10 per cent per year, year after year. It is always tough.

Senator Corbin: Could I interrupt? The comments referred to news contents, reporting, investigative reporting and that kind of thing, not so much entertainment aspects but media.

Mr. Dalfen: From that point of view, though, I think Mr. Lapointe, in his own comments, proves that the system does contain the diversity. Two of the sources that he says people go to as alternatives are specialty services, which were set up precisely to provide niche services in different areas — and there are many news services in the specialties — as well as late night talk shows. What are they on? They are on radio. In effect, they are back in the broadcasting system in another part of it.

D’une certaine manière, j’interprète des commentaires de ce genre comme des critiques envers vos décisions d’octroi de licences. Je passe maintenant à un autre point.

Voici un extrait d’un article publié dans *L'actualité* du 1er septembre 2003.

[Français]

C’est un article de Jacques Godbout publié sous la chronique «livres» et qui s’intitule «Paresse ou Omerta dans la presse»? Le mot «omerta» signifie la loi du silence dans les milieux proches de la mafia. M. Godbout fait un commentaire sur un livre publié récemment et qui a pour titre «Black List». Ce livre a été rédigé par 15 grands journalistes américains et est disponible en anglais et en français. Il cite ce passage:

De toutes les dérives auxquelles on assiste aujourd’hui dans la pratique journalistique, aucune n’est plus insidieuse que l’omniprésence de conglomerats à la tête de groupes de presse et de communication.

J’aimerais obtenir votre commentaire là-dessus.

La troisième citation est de moi-même.

[Traduction]

N’y a-t-il pas des jours où vous aimeriez faire table rase de toutes les règles et faire comme bon vous semble en vous fondant sur votre sens commun, et pourriez-vous nous en donner un exemple? Autrement dit, la législation actuelle régissant votre mandat vous impose-t-elle des directives trop contraignantes, compte tenu des tendances émergentes et des bouleversements dans votre domaine d’activité?

M. Dalfen: Je vais essayer de répondre à vos questions dans l’ordre, sénateur. Si je suis à côté de la question, je vous prie de me le faire savoir.

Au sujet de ce que dit Kirk Lapointe sur la désaffection, je crois qu’il y a en effet désaffection. Je pense que les jeunes se détournent de plus en plus de la radio. Ils téléchargent plutôt des fichiers sur Internet. Cela coûte beaucoup d’argent à l’industrie canadienne du disque, qui subit depuis trois ans une contraction de 10 p. 100 par année. C’est toujours dur.

Le sénateur Corbin: Puis-je vous interrompre? Les commentaires portaient sur les nouvelles, les affaires publiques, le reportage d’enquête et tout le reste, pas tellement sur le divertissement, mais plutôt les médias d’information.

M. Dalfen: De ce point de vue, je crois toutefois que M. Lapointe prouve par ses propres commentaires que le système renferme une certaine diversité. Deux des sources qu’il cite comme solution de rechange vers lesquelles les gens se tournent sont les services spécialisés, qui ont été créés précisément pour offrir des services dans des créneaux différents — et les services spécialisés offrent d’ailleurs beaucoup de bulletins d’information — et les émissions-causeries de fin de soirée. De quoi parle-t-on? De la radio. En fait, les gens se branchent simplement sur un autre volet du réseau de radiodiffusion.

People read magazines on the Internet — I am sure we all do. You can check your cable dial, but you have CNN, CNN Headlines, BBC, TV5, and Fox news is now applying. There are hardly any services available anywhere in North America that Canadians do not have access to. Diversity of news sources on television alone is pretty broad. As to disaffection, I cannot really comment beyond that.

We try to accommodate views. In the new digital-category-2 services there are iChannel for information and news, CPAC and many others that try to address that demand; and we encourage it.

You mentioned ethnic viewers and we have just made a presentation to the UN rapporteur on one of the committees. There has been a tremendous amount of fresh licensing of ethnic and specialty services on radio and television in recent years. The curve shot up dramatically in the last two or three years. There is always room for more. Different groups want stations of their own. Our recent efforts have been highly directed to ensuring that that audience gets more and more outlets.

On *omerta* and the blacklist and conglomerates, we are always vigilant about concentration of ownership because everyone, with their common sense, believes that that has to be continually looked at. We try to do that and balance the costs and benefits of it. We know that it has to be looked at when we see concentration of ownership and media concentration. As a society and an agency we try to figure out how to take advantage of the benefits and not get overwhelmed by the disadvantages.

On common sense, when you regulate, building regulation upon regulation, the structure can often look a little rickety with one thing tacked on another and things pulled out. We try, on an ongoing basis, to tidy up, simplify and rationalize, because no one likes putting out a decision that does not appeal to common sense. We are sometimes bound by what has gone before and we want to ensure that we do not lurch from one set of decisions to another. There are always transitions and in those transitions the rules may not look 100 per cent commonsensical.

I can assure you that my colleagues and I on the commission, and our staff, have a very clear sense of common sense and we try to imbue all our decisions with it. I am sure that views on whether we always succeed differ, but we always aim for clarity and common sense.

Senator Corbin: Finally, how many of your decisions over the years have been legally challenged and brought to court?

The Chairman: Or to cabinet.

Les gens lisent des magazines sur Internet — je suis certain que nous le faisons tous. Vous pouvez vérifier ce que votre câblodistributeur vous offre, mais vous avez CNN, CNN Headlines, BBC, TV5, et Fox fait maintenant une demande de canal de nouvelles. On peut difficilement trouver un seul service disponible en Amérique du Nord auquel les Canadiens n'ont pas accès. La diversité des sources de nouvelles à la télévision seulement est déjà très grande. Au sujet de la désaffection, je ne peux pas vraiment ajouter quoi que ce soit.

Nous essayons de tenir compte des points de vue divergents. Parmi les nouveaux services numériques de catégorie 2, il y a iChannel pour l'information et les actualités, CPAC et bien d'autres qui essaient de répondre à cette demande, et nous encourageons ce mouvement.

Vous avez mentionné les téléspectateurs membres des groupes ethniques et nous venons tout juste de faire une présentation au rapporteur de l'ONU à l'une des commissions. Il y a eu ces dernières années une flambée extraordinaire de nouvelles licences de services ethniques et spécialisés à la radio et à la télévision. Leur nombre a augmenté de façon spectaculaire depuis deux ou trois ans. Il y a toujours place pour faire mieux. Différents groupes veulent leur propre station. Récemment, nous avons accentué nos efforts pour s'assurer que cet auditoire obtienne des débouchés de plus en plus nombreux.

Au sujet de l'*omerta* et de la liste noire et des conglomérats, nous sommes toujours vigilants en matière de concentration de la propriété, parce que chacun sait d'instinct qu'il faut surveiller cela constamment. Nous essayons de le faire et de mettre dans la balance les coûts et les avantages. Nous savons qu'il faut examiner la situation quand nous voyons qu'il y a concentration de la propriété dans le secteur des médias. En tant que société et en tant qu'organisation, nous essayons de faire la part des choses et de tirer parti des avantages sans subir les inconvénients.

Vous avez parlé de simple bon sens. Quant on réglemente et que l'on ne cesse d'ajouter règlement sur règlement, la structure d'ensemble prend souvent une allure hétéroclite car on fait constamment du rapiéçage. Nous essayons de façon continue de nettoyer le tout, de simplifier et de rationaliser, parce que personne n'aime rendre une décision qui semble contraire au bon sens. Nous sommes parfois liés par ce qui a été fait auparavant et nous voulons nous assurer de ne pas changer de cap constamment d'une décision à l'autre. Il y a toujours des transitions au cours desquelles les règles peuvent donner l'impression de ne pas être à 100 p. 100 dans la ligne du bon sens.

Je peux vous assurer que mes collègues et moi-même membres du Conseil, ainsi que tout notre personnel savons très bien où se situe le bon sens et que nous essayons d'en imprégner toutes nos décisions. Quant à savoir si nous y réussissons toujours, je suis sûr que les opinions divergent là-dessus, mais nous visons toujours la clarté et le bon sens.

Le sénateur Corbin: Enfin, combien de vos décisions au fil des années ont été contestées devant les tribunaux?

La présidente: Ou devant le Cabinet.

Senator Corbin: Yes, to cabinet or court? In other words, what is your popularity rating on a scale of 1 to 10?

Mr. Dalfen: The answer is very few. In licensing decisions involving six applicants, five will be unhappy because they did not win, and the winner may not be all that happy because he may not like the conditions. Five and a half negatives and half a positive is not exactly a winning political formula. Agencies such as ours have transparent, quasi-judicial procedures that adhere to the rules of natural justice.

Appealing to cabinet, to the extent that cabinet grants appeals, of course, attracts more appellants because if they can override us they will be back the next time. As that calls into question the very reason for the agency, that has had a good dampening effect.

There were three or four court cases in the last few years involving Québecor challenging a number of decisions and, subject to correction, without exception the courts ruled in our favour on the legal issues in the broadcasting cases brought to them.

We are not infallible, by any means, and we try very hard to make our applications as legally correct as we can, both in appeals to cabinet and to the courts. Very few challenges have been successful, and that shows that the system functions. If we were knocked down more times by cabinet and the courts there would be a divergence in the direction we were going, and I do not think that is great public policy.

Senator Graham: I am mindful of the clock and of the old maxim that the mind can only absorb what the seat can stand, so I shall try to restrain myself to one question.

I go back to the first comments by my colleague, Senator Day, when he referred to the Order in Council of 1982 that stipulated that the CRTC may not issue or renew licences to applicants effectively controlled, directly or indirectly, by the owner of a daily newspaper with a circulation of such and such, et cetera. That directive was rescinded, as explained by Senator Day, in 1985.

I do not think anything has consumed our time more in our discussions with our various witnesses than cross-ownership. Would the CRTC find it easier to operate if the government were to give very explicit directions with respect to cross-media ownership?

Mr. Dalfen: I do not think that would be an issue for us if the government felt strongly about that. Foreign ownership is in play now, as you know. It would change our balancing act. We would no longer be able to balance that issue.

Le sénateur Corbin: Oui, que ce soit le Cabinet ou les tribunaux? Autrement dit, quel est votre niveau de popularité sur une échelle de 1 à 10?

M. Dalfen: La réponse, c'est un très petit nombre. Quand nous rendons une décision et accordons une licence que six entités avaient demandée, cinq candidats sont nécessairement mécontents parce qu'ils n'ont pas gagné, et le gagnant n'est pas nécessairement entièrement heureux lui-même parce qu'il n'aime peut-être pas les conditions. Quand le négatif se situe à cinq et demi, contre seulement un demi de positif, ce n'est pas exactement une formule gagnante sur le plan politique. Les organisations comme la nôtre suivent des procédures quasi judiciaires transparentes qui adhèrent aux règles de la justice naturelle.

Pour ce qui est de faire appel au Cabinet, dans la mesure où le Cabinet accueille favorablement les appels, c'est bien sûr plus attrayant pour les requérants parce que s'ils peuvent faire invalider notre décision, ils vont revenir à la charge la fois suivante. Comme cela remet en question la raison d'être de l'organisme, l'effet amortisseur a été assez prononcé.

Ces dernières années, il y a eu trois ou quatre affaires devant les tribunaux, dans lesquelles Québecor contestait un certain nombre de décisions et, sauf erreur, sans exception, la cour a toujours tranché en notre faveur sur les points juridiques en litige dans les affaires de radiodiffusion.

Nous ne sommes pas infaillibles, loin de là, et nous essayons de toutes nos forces de rendre nos décisions inattaquables sur le plan juridique, que ce soit devant le Cabinet ou les tribunaux. Très peu de contestations ont été couronnées de succès, ce qui montre que le système fonctionne. Si nos décisions étaient invalidées plus souvent par le Cabinet et les tribunaux, notre orientation deviendrait ambiguë et je ne crois pas que ce serait intéressant sur le plan des affaires publiques.

Le sénateur Graham: Je suis conscient que l'heure avance et je n'oublie pas le vieux dicton selon lequel l'esprit ne peut guère rester en éveil si l'arrière-train a la bougeotte, et je vais donc essayer de me limiter à une seule question.

J'en reviens aux premières observations de mon collègue le sénateur Day, quand il a fait allusion au décret du Conseil de 1982 qui stipulait que le CRTC ne pouvait accorder ou renouveler de licence aux candidats qui étaient contrôlés directement ou indirectement par le propriétaire d'un journal quotidien ayant un tirage de tant d'exemplaires, et cetera. Cette directive a été abrogée en 1985, comme le sénateur Day l'a dit.

Je ne crois pas que nous ayons consacré plus de temps, durant nos discussions avec nos divers témoins, à un autre sujet que la propriété croisée. Cela faciliterait-il la tâche du CRTC si le gouvernement donnait des directives très précises relativement à la propriété croisée des médias?

M. Dalfen: Je ne crois pas que ce serait un problème pour nous si le gouvernement avait des vues catégoriques là-dessus. La propriété étrangère est actuellement en jeu, comme vous le savez. Cela changerait notre exercice d'équilibrage. Nous ne pourrions plus mettre dans la balance le pour et le contre dans ce dossier.

In favour of that is clarity. On the other side, we have found cases in which there are benefits on the whole by applications from the synergies. Provided there are safeguards, that may, on the whole, be a good thing, and we have so concluded in a number of cases.

Standing back and looking at broadcasting policy overall, I would not invite such a directive, but we could live with it if that were the government's will.

Senator Graham: I was just thinking in terms of clarity.

Senator Day: Supplementary to that, I am going for clarity. When I asked that question earlier, I assumed that it was clear from the fact that there existed a prohibition and a prohibition was removed, that that was a signal from the government that you apply your general principles to it and it is possible. It is clear that cross-ownership is not prohibited; it can, under certain circumstances, be a good thing for Canadian society.

Mr. Dalfen: That is my interpretation.

The Chairman: Mr. Dalfen, Ms. Wylie, Mr. O'Sullivan, thank you very much. This has been a most informative session. We have, as you know, given you a whole lot of homework to do for us, which will be very helpful to us as we move forward.

The committee adjourned.

L'avantage, c'est que ce serait plus clair. Par contre, nous avons trouvé des cas dans lesquels les avantages l'emportent globalement à cause de la synergie. Pourvu qu'il y ait des sauvegardes, cela peut être une bonne chose, dans l'ensemble, et nous avons tiré cette conclusion dans un certain nombre de cas.

Si je prends du recul et que j'examine l'ensemble de la politique de la radiodiffusion, je ne réclamerais pas une telle directive, mais nous pourrions nous en accommoder si telle était la volonté du gouvernement.

Le sénateur Graham: J'y vois l'avantage de la clarté.

Le sénateur Day: En guise de question supplémentaire, je penche en faveur de la clarté. Quand j'ai posé cette question tout à l'heure, je posais au départ qu'il ressortait clairement du fait qu'il existait une interdiction et qu'elle avait été supprimée que le gouvernement avait ainsi donné le signal que vous devez appliquer vos principes généraux et qu'il est possible de le faire. Il est donc clair que cette propriété croisée n'est pas interdite; dans certaines circonstances, cela peut être une bonne chose pour la société canadienne.

M. Dalfen: Telle est mon interprétation.

La présidente: Monsieur Dalfen, madame Wylie, monsieur O'Sullivan, je vous remercie beaucoup. Cette séance a été des plus utiles. Comme vous le savez, nous vous avons donné beaucoup de devoirs à faire pour nous, ce qui nous sera également très utile dans nos travaux.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

WITNESSES

Tuesday, September 23, 2003:

From the Competition Bureau,

Gaston Jorré, Acting Commissioner of Competition;
Peter Sagar, Deputy Commissioner of Competition, Competition
Policy Branch.

Thursday, September 25, 2003:

**From the Canadian Radio-Television and Telecommunications
Commission:**

Charles Dalfen, Chairperson;
Andrée P. Wylie, Vice-Chairperson, Broadcasting;
Marc O'Sullivan, Executive Director, Broadcasting Directorate.

TÉMOINS

Le mardi 23 septembre 2003:

Du Bureau de la concurrence:

Gaston Jorré, Commissaire intérimaire de la concurrence;
Peter Sagar, Sous commissaire de la concurrence, Direction générale
de la politique.

Le jeudi 25 septembre 2003:

Du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes:

Charles Dalfen, président;
Andrée P. Wylie, vice-présidente, Radiodiffusion;
Marc O'Sullivan, directeur général, Direction générale de la
radiodiffusion;